



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



**Projet Feed the Future (FTF) et Conservation de la biodiversité  
Projet USAID/COMFISH Plus**

*PENCOO GEJ*

*(Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal)*

(Accord de coopération - numéro : AID-685-A-16-00007)

**RAPPORT DE PROJET FINAL  
1er octobre 2016 – 31 octobre 2018**



**Novembre 2018**

## **ADRESSES UTILES**

### **USAID/Sénégal**

#### **Oumou K. LY**

Agreement Officer's Representative (AOR)  
Economic Growth Office  
USAID/SENEGAL  
U. S. Embassy, Almadies Road P.O. Box 49  
Telephone: (221) 33-879-40-00 Ext. 4307  
Email: [oly@usaid.gov](mailto:oly@usaid.gov)

#### **Alula ABERA**

Agreement Officer/Contracting Officer (AO/CO)/  
USAID/Senegal  
U. S. Embassy, Almadies Road P.O. Box 49  
Work Phone: 33-879-4000 Ext 4166  
Email: [aabera@usaid.gov](mailto:aabera@usaid.gov)

### **URI/CRC**

#### **Karen KENT**

USAID/COMFISH Plus Project Manager  
Coastal Resources Center  
Graduate School of Oceanography  
University of Rhode Island  
Narragansett RI 02882 USA  
Telephone: 401-874-6630  
Email: [karenkent@uri.edu](mailto:karenkent@uri.edu)

#### **Najih LAZAR**

Sr. Technical Advisor  
Coastal Resources Center  
Graduate School of Oceanography  
University of Rhode Island  
Narragansett RI 02882 USA  
Telephone: 401-874-6411  
Email: [nlazar@uri.edu](mailto:nlazar@uri.edu)

#### **Elin TORELL**

International Program Director  
Graduate School of Oceanography  
Coastal Resources Center  
University of Rhode Island  
Narragansett RI 02882 United States  
Telephone: 401-874-6103  
Email: [elintorell@uri.edu](mailto:elintorell@uri.edu)

### **Chief of Party**

#### **Khady Sané DIOUF**

USAID/COMFISH Plus Chief of Party  
Cité Djily Mbaye – Yoff  
Telephone: (221) 77 654 77 17  
Email: [dykha272@gmail.com](mailto:dykha272@gmail.com)

## TABLE DES MATIERES

ACRONYMES .....	4
I. RÉSUMÉ.....	5
II. INTRODUCTION .....	9
III. CONTEXTE.....	9
IV. BUT, OBJECTIFS ET RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES.....	11
4.1 THÉORIE DU CHANGEMENT (HYPOTHÈSE DE DÉVELOPPEMENT).....	12
V. RÉSULTATS DU PROJET .....	13
5.1 VUE D'ENSEMBLE AU NIVEAU DES OBJECTIFS DU PROJET .....	13
5.2 RÉALISATIONS AU NIVEAU DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES.....	23
5.2.1 RI1 : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour une approche écosystémique de la cogestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques.....	23
5.2.2 RI2 : Les stratégies, les politiques et les bonnes pratiques en matière de gouvernance sont identifiées, testées, évaluées et appliquées pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux menaces sur la conservation de la biodiversité et aux risques climatiques.....	52
5.2.3 RI3 : L'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans, encourage la poursuite des efforts en faveur d'une pêche durable .....	61
VI. ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	69
VII. RECOMMANDATIONS.....	76
7.1 POUR LES CLPA ET LES RÉSEAUX CLPA.....	76
7.2 POUR LE MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME.....	77
7.3 POUR USAID .....	78
VIII. RAPPORT FINANCIER .....	80
ANNEXE 1. CADRE DES RÉSULTATS DU PROJET USAID/COMFISH PLUS.....	81
ANNEXE 2. PERFORMANCE DU PROJET .....	82
ANNEXE 3. EXEMPLES DE RÉUSSITE .....	90
ANNEXE 4. PUBLICATIONS DU PROJET .....	95
ANNEXE 5. PLAN DE SUIVI ET MITIGATION ENVIRONNEMENTAL .....	100
ANNEXE 6. RAPPORT FINAL DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL (EMMR).....	104

**NB : Ce document est une traduction de la version originale anglaise.**

## Sigles at Acronymes

<b>ADUPES</b>	Projet d'aménagement durable des pêcheries du Sénégal
<b>ANACIM</b>	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
<b>CINSERE</b>	Projet services d'information climatique pour accroître la résilience et la productivité au Sénégal, USAID/Sénégal
<b>CL</b>	Convention locale
<b>CGPP</b>	Comité de gestion des petits pélagiques
<b>CLPA</b>	Conseils locaux de pêche artisanale
<b>CNAAP</b>	Comité national pour l'appui à l'aménagement des pêches
<b>CNGPP</b>	Comité national de gestion des petits pélagiques
<b>COMNACC</b>	Comité national sur les changements climatiques
<b>CRC</b>	Centre de ressources côtières
<b>CRODT</b>	Centre de recherche océanographiques de Dakar-Thiaroye
<b>CSE</b>	Centre de suivi écologique
<b>CSRP</b>	Commission sous-régionale des pêches
<b>DALN</b>	Direction de l'alphabétisation et des langues nationales
<b>DAMCP</b>	Direction des aires marines communautaires protégées
<b>DEEC</b>	Direction de l'environnement et des établissements classés
<b>DGID</b>	Direction Générale des Impôts et Domaines
<b>DITP</b>	Direction des industries de transformation des pêches
<b>DPC</b>	Direction de la pêche continentale
<b>DPM</b>	Direction des pêches maritimes
<b>FtF</b>	Feed the Future
<b>PGP</b>	Plan de gestion participative des pêches
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>ICC</b>	Instance de coordination et de conseil des CLPA
<b>RI</b>	Résultat intermédiaire
<b>IRD/IFAN</b>	Institut de recherche pour le développement/Institut fondamental d'Afrique noire
<b>IUPA/UCAD</b>	Institut universitaire de pêche et d'aquaculture-Université Cheikh Anta Diop
<b>INN</b>	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>LPSD-PA</b>	Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture
<b>MEDD</b>	Ministère de l'environnement et du développement durable
<b>MEF</b>	Ministère de l'économie et des finances
<b>MPEM</b>	Ministère de la pêche et de l'économie maritime
<b>PNA</b>	Plan national d'adaptation
<b>NOAA</b>	National Oceanic and Atmospheric Administration
<b>ECO</b>	Évaluations des capacités organisationnelles
<b>PNPCC</b>	Plateforme nationale pêche changement climatique
<b>AMEP</b>	Accord sur les mesures du ressort de l'État du port
<b>REFEPAS</b>	Réseau des femmes de la pêche artisanale du Sénégal
<b>CSRP</b>	Commission sous-régionale des pêches
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
<b>URI</b>	Université de Rhode Island
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>USCG</b>	United States Coast Guard ( <i>Garde côtière des États-Unis</i> )
<b>USG</b>	United States Government ( <i>Gouvernement des États-Unis</i> )

## I. RÉSUMÉ

Avec un budget de 4,5 millions de dollars et pour une durée de deux ans (2017-2018), le projet USAID / COMFISH Plus a appuyé les différents acteurs du secteur de la pêche à consolider, à mettre en œuvre, étendre et institutionnaliser de nouvelles outils transformer pour une cogestion basée sur une approche écosystémique des pêches. Ces outils et approches innovants sont initiés par le projet USAID COMFISH mis en œuvre au cours des cinq années précédentes (2011-2016). Le projet COMFISH Plus a ainsi appuyé les efforts du Gouvernement du Sénégal à réformer le secteur de la pêche et à augmenter la résilience des communautés de pêcheurs et leurs moyens d'existence, comme indiqué dans la Lettre de Politique Sectorielle pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2016-2023) (LSPD-PA). Le projet USAID / COMFISH Plus a été mis en œuvre par l'Université de Rhode Island en partenariat avec le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et d'autres structures gouvernementales, d'associations professionnelles de la pêche, d'universités et d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales (ONG) intervenant sur le littoral et dans le secteur de la pêche.

Les résultats réalisés par le projet COMFISH Plus couvrent l'étendue de la côte maritime sénégalaise (et des 7 régions maritimes) : de la région de Saint-Louis, au nord à la région de Ziguinchor, au sud, faisant partie intégrante de la zone du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME), caractérisée par son importance biologique écorégionale. C'est ainsi que la surface totale marine et estuarienne d'importance biologique sous gestion améliorée au cours des deux années couvertes par le projet USAID / COMFISH Plus, a augmenté passant de 1 404 565 hectares en 2016 à 1 484 206 hectares, grâce à l'intégration de la zone estuarienne du Sine Saloum.

Sept nouveaux conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA) ont été officiellement installés au Sine Saloum à travers l'élaboration et la mise en œuvre de sept conventions locales validées et approuvées par l'Etat du Sénégal pour la gestion et la gouvernance locales des ressources halieutiques. La mise en œuvre d'un Plan de Gestion Participatif (PGP) de la pêche de l'ethmalose couvrant cette zone, approuvé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, a démarré. La recherche scientifique appuyée par le projet a abouti à des résultats soutenus, acceptés et validés par les acteurs et les décideurs en ce qui concerne l'augmentation du maillage des filets de cette pêcherie. Ces résultats vont également être intégrés dans le Plan gestion de l'ethmalose qui a été finalisé et prêt pour approbation dans la région de Ziguinchor. Ces résultats qui sont déjà acceptés au niveau local par l'ensemble des acteurs concernés, seront éventuellement adoptés au niveau du Plan national d'Aménagement de l'éthamalose.

Avec l'extension des activités du projet au Sine Saloum, 8 886 pêcheurs supplémentaires se sont ajoutés aux 20 952 acteurs bénéficiaires des anciennes zones cibles, faisant ainsi un total de 29 838 acteurs ayant appliqué des technologies ou des pratiques de gestion améliorées grâce à l'aide du Gouvernement américain. Au total, 3 535 nouveaux ménages se sont ajoutés aux 16 533 anciens ménages bénéficiant directement des interventions du projet : ce qui fait un total de 19 558 ménages couverts par le projet COMFISH Plus. Ces résultats ont largement dépassé les objectifs visés par le projet avec respectivement 128% et 115%, en raison de l'augmentation de la population dans certaines communautés de pêcheurs et de la réaction du projet à une demande accrue de renforcement des capacités, exprimées par les acteurs à tous les niveaux.

La gestion des ressources halieutiques a été améliorée le long du littoral marin avec le renforcement de la gouvernance du CLPA et la mise en œuvre des dix premières Conventions

Locales pour la gestion de la pêche locale, des cinq Plans de Gestion Participatifs (PGP) pour la sardinelle et des six plans locaux d'adaptation au changement climatique. Une Plateforme nationale (multi-acteurs), chargée d'encadrer la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation du secteur de la pêche aux changements climatiques, a été mise en place par Arrêté interministériel en novembre 2016 (Environnement et Pêche).

Le nombre de CLPA impliqué dans la surveillance participative est passé de 8 à 12 CLPA et le processus d'officialisation du statut du surveillant-pêcheur est en cours au niveau du ministère de la pêche sous la supervision de la Direction de la Surveillance et de la Protection de la Pêche (DPSP). Un débat national télévisé sur la pêche Illégale, Non réglementée et Non déclarée (INN) et un voyage d'étude du MPEM aux États-Unis sur la pêche INN, ont accru la visibilité et permis de tirer des enseignements pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la pêche INN du Sénégal. Les campagnes de sensibilisation pour l'application du Code de la pêche : notamment sur l'obligation du paiement des licences de pêche, le respect des tailles de première capture de la sardinelle, les zones de pêche etc., ont touché plus de 5 000 personnes et ont incité plus de 2 557 acteurs à acheter des licences de pêche dans 7 CLPA. L'appui apportée à la Direction des Pêches maritimes, a permis de combler un gap de 1 594 plaques d'immatriculation (en contribution à la mise en œuvre d'un projet de la Banque mondiale qui visait à mettre en œuvre le gel sur l'immatriculation de nouvelles pirogues artisanales), une étape importante dans la gestion de l'effort de pêche. La mise en place et la fonctionnalité des réseaux des CLPA grâce à l'appui du projet USAID COMFISH Plus, ont abouti à une meilleure concertation et coordination des acteurs à la base, sur la mise en place de règles harmonisées à tous les niveaux (local et national) pour une gestion plus efficace des ressources halieutiques. On peut citer comme exemple : la concertation encadrée par le Réseau national des CLPA et la Direction des pêches maritimes sur la détermination de la période et la durée de fermeture de la pêche nocturne des petits pélagiques, la tournée nationale du Réseau national au niveau de l'ensemble des CLPA pour les sensibiliser sur leurs rôles et responsabilités sur la gestion des ressources halieutiques, etc. Cela a également abouti à un plaidoyer fort en direction des autorités nationales pour la mise en place des mécanismes juridiques et institutionnels favorisant le versement 60% des redevances des licences artisanales aux CLPA. C'est ainsi qu'un Décret a été pris par le Président de la République du Sénégal, à cet effet, en novembre 2018 et la mise en œuvre de ce dernier, facilitera considérablement le fonctionnement durable des CLPA et encouragera les acteurs à acheter régulièrement les licences des pêches.

L'appui du projet au secteur de la transformation artisanale, visant à autonomiser les femmes et à valoriser les produits issus de ce secteur d'activité en collaboration avec les CLPA et les transformatrices du secteur, a permis de renforcer 19 organisations de femmes transformatrices dans 12 CLPA et plus de 1 464 personnes bénéficiant de meilleurs conditions et avantages socio-économiques. Les retours sur investissements du projet dans l'octroi de fonds pour des crédits « revolving » ont été évalués, en moyenne, à 160% sur trois nouveaux sites. Le projet a appuyé les différents acteurs à mettre à l'échelle les approches innovantes initiées dans le cadre du projet USAID / COMFISH, tout en poursuivant le développement et la mise en place d'innovations pilotes et de plans d'affaires, notamment avec l'unité de transformation moderne Adja Ndoumbé Seck du GIE Mantoulaye Guène de Cayar, qui a servi de modèle dans le processus de mise aux normes du secteur de la transformation artisanale du poisson par les femmes au Sénégal et dans la Sous-région. À la demande du ministère de la Pêche, le projet a renforcé les capacités organisationnelles, de gestion administratives et financières des femmes transformatrices de 4 sites supplémentaires bénéficiant d'unités modernes de transformation artisanale mises en place par le ministère de la pêche à l'image du modèle de Cayar. Aux vues

des résultats encourageants des crédits « revolving » facilités par le projet, le MPEM a octroyé de nouveaux crédits à plus de 30 GIE et associations de femmes dans le secteur de la pêche.

Au niveau biologique, les tendances biophysiques des stocks de sardinelles (*Sardinella aurita* et de *Sardinella maderensis*) (qui sont les principales espèces ciblées par les activités du projet dans le cadre de la mise en place des plans de gestion participatifs), du poulpe (*Octopus vulgaris*) et de certaines Aires Marines Protégées (AMP) ont été analysées à la fin du projet. Pour les sardinelles, les tendances des captures par unité d'effort (CPUE) montrent des améliorations avec un renversement de la baisse durant la première phase du projet USAID-COMFISH suivie d'une stabilisation au cours de la période du projet l'USAID / COMFISH Plus. Cependant, des analyses approfondies indiquent que les stocks de sardinelles sont actuellement surexploités et que la surpêche est modérée (en comparant les tendances sur le long terme (1990-2017)). Les facteurs environnementaux ont une grande influence sur les conditions biophysiques des petits pélagiques dans la zone du CCLME sous l'influence de l'upwelling et d'autres facteurs, rendant difficile pour le moment, l'analyse des tendances et la part à attribuer à chaque projet intervenant dans ce domaine. En outre, l'augmentation de l'effort de pêche artisanale reste un problème majeur pour la durabilité du stock. Pour le poulpe et les AMP, l'analyse corrobore la conclusion selon laquelle, les conditions biophysiques se sont considérablement améliorées pendant la durée du projet USAID COMFISH Plus et que les activités de ce dernier en coordination avec les efforts d'autres partenaires, ont probablement contribué à ce résultat.

Plus important encore, une stratégie de sortie du projet reposant sur l'engagement accru des autorités administratives et des services techniques locaux du gouvernement du Sénégal à l'égard des activités appuyées par le projet, a été efficacement mise en place grâce au renforcement des capacités à tous les niveaux (approche de gouvernance imbriquée). L'engagement des autorités administratives et des services techniques locaux en faveur de la participation active et croissante des parties prenantes aux discussions et aux processus de réforme des politiques, est le résultat de l'approche de gouvernance participative et inclusive, adoptée par les projets USAID / COMFISH et USAID / COMFISH Plus en matière de renforcement des capacités sur sept ans.

Le programme de renforcement des capacités des institutions de gestion des pêches et des parties prenantes à tous les niveaux de la gouvernance des pêches, a contribué à un processus de transformation et de changement de comportement de l'ensemble des acteurs (communautés, autorités et institutions), en proposant des approches intégrées et des outils appropriés pour une meilleure mise en œuvre de la cogestion des pêches, fondée sur la prise en compte des écosystèmes. Cela a également permis à l'administration centrale et aux structures déconcentrées du ministère des pêches, de transférer efficacement une partie de leur pouvoir de décision aux communautés locales. Les stratégies et les politiques conçues au niveau local avec le soutien des services techniques de la pêche, ont été validées et approuvées à tous les niveaux par les autorités compétentes. Les trente-neuf CLPA reconnus au Sénégal sont engagés dans une certaine mesure, dans ce processus. Vingt-huit de ces CLPA ont été soutenus de manière effective par le projet pour le développement de leurs capacités à jouer un rôle de gouvernance plus soutenu. Dix-sept d'entre eux ont eu leurs propres conventions locales, développées et mises en œuvre avec l'appui du projet COMFISH Plus, reconnaissant ainsi légalement les règles de gestion de la pêche qu'ils ont instaurées dans leurs zones.

Le projet USAID / COMFISH Plus a permis des progrès substantiels dans la consolidation des conditions essentielles propices à l'atteinte des objectifs à long terme en matière de productivité des pêches, d'amélioration des avantages économiques et de la sécurité alimentaire, devant

garantir des résultats durables en collaboration avec les institutions partenaires, les parties prenantes, identifiés dans la théorie du changement du projet. Les leçons tirées, y compris les défis restants, ainsi que les recommandations relatives au cadre de gouvernance du CLPA, au MPEM et à l'USAID sont présentés dans les dernières sections du présent rapport.

Des documents de capitalisation et des vidéos en ligne, en anglais et en français sur chacune thématiques clés : développement des capacités CLPA, cogestion de la pêche, changement climatique et la pêche, l'amélioration de la transformation artisanale du poisson et de l'autonomisation des femmes, sont énumérés dans les sections correspondantes du présent rapport et à l'annexe 4.

## II. INTRODUCTION

Le projet USAID/COMFISH Plus de l'Initiative Alimentaire pour l'Avenir (Feed the Future) et la conservation de la biodiversité était une initiative de 4 523 583 \$ sur deux (02) ans (1er octobre 2016 – 30 septembre 2018) financée par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). USAID/COMFISH Plus était une phase d'extension du Projet USAID/COMFISH (14 février 2011 - 30 septembre 2016) mise en œuvre à travers un Accord de Coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI). Les principaux partenaires étaient : des structures gouvernementales, des associations professionnelles de la pêche, des universités et instituts de recherche, des organisations non-gouvernementales (ONG) intervenant dans le secteur de la pêche sur le littoral du Sénégal, etc. La phase d'extension COMFISH Plus a mis l'accent sur les priorités déjà identifiées par le projet USAID/COMFISH. Elle a gardé également l'approche intégrée du projet USAID/COMFISH dans la prise en compte de thématiques transversales telles que le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance, l'autonomisation et l'équité en faveur des femmes et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Ce rapport final du projet décrit les réalisations du projet et les mesures prises pendant la mise en œuvre du projet pour renforcer l'appropriation locale, la propriété et la durabilité des réalisations. Il reflète les réalisations des deux projets COMFISH sur sept ans, mais se concentre sur les résultats de USAID / COMFISH Plus au cours des deux dernières années.

## III. CONTEXTE

Les pêches de capture sauvages contribuent de manière importante au développement socio-économique du Sénégal. Le secteur de la pêche génère beaucoup d'emplois, d'activité économique nationale, de recettes d'exportation et renforce la résistance à l'insécurité alimentaire. Au Sénégal, environ 30 % des ménages ruraux sont confrontés à l'insécurité alimentaire, et les ressources halieutiques constituent une source protéinique et nutritionnelle indispensable, en fournissant 43 % de l'apport de protéines animales selon les estimations. Cependant, la surexploitation et la mauvaise gestion, le manque de surveillance et l'application insuffisante des mesures menacent la viabilité à long terme du secteur de la pêche marine et réduisent la résilience des communautés de pêcheurs.

Selon les conclusions d'une étude de la sous-comité scientifique de FAO-CECAF basé sur les données 2016, la sardinelle et l'ethmalose, espèces consommées localement et importantes pour la sécurité alimentaire, sont surexploitées.<sup>1</sup> La principale raison de cette surexploitation est l'augmentation constante de l'effort de pêche. Le nombre de bateaux de pêche recensés fait partie des indicateurs de l'effort de pêche ; il est passé de 13 000 à 19 000 pirogues immatriculées entre 2009 et 2015 (soit une augmentation de 31,2 %). Un accès libre et non géré à la pêche artisanale contribue à l'augmentation rapide de l'effort et, par conséquent, à l'épuisement de ces deux stocks. Non seulement l'exploitation des ressources marines est ouverte à tous, mais en plus la population côtière a augmenté, en partie à cause des difficultés que rencontre le secteur agricole. Tous ces facteurs contribuent à la migration vers les côtes et à l'augmentation rapide de l'effort de pêche artisanale. Compte tenu de cette situation, le Ministère de la pêche a mis en place un moratoire sur l'enregistrement de nouveaux bateaux de

---

<sup>1</sup> FAO (2018), Report of the Working Group on the Assessment of Small Pelagic Fish off Northwest Africa, May, 2017. <http://www.fao.org/3/i8896b/i8896B.pdf>

pêche artisanale en 2012 ([Arrêté ministériel n° 6397, août 2012](#)). En 2016, au début de la projet USAID/COMFISH Plus, cette mesure n'était pas encore appliquée de manière effective.

Ces dix dernières années, malgré la surpêche des principales espèces et la diminution de la taille et de l'abondance des poissons, le total des débarquements moyen est resté assez stable, soit 327 124 tonnes par an, dont 94 % proviennent de la pêche artisanale. Cette stabilité des débarquements combinée avec l'augmentation croissante de l'effort de pêche finira par entraîner une chute brutale des quantités de sardinelles débarquées, comme cela est déjà le cas dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest tels que le Ghana. Les stocks halieutiques surexploités ont poussé les pêcheurs sénégalais à pêcher plus au large et dans les pays voisins. Obligés de parcourir de longues distances à la recherche de zones de pêche plus productives, leurs coûts augmentent à cause des engins de pêche supplémentaires et du carburant qu'exigent des zones de pêche plus étendues, ainsi que les risques d'accidents en mer, tandis que les retours sur le temps investi et les dépenses d'équipement diminuent.

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) épuise également la base de ressources naturelles et amoindrit la productivité naturelle, ce qui a des incidences négatives sur les moyens d'existence des pêcheurs et la richesse nationale. Selon les estimations du volume de la pêche industrielle INN publiées dans une étude menée par les projets USAID/COMFISH et *the Sea Around Us* en 2013 à l'aide de la méthode appelée « reconstruction de l'historique des prises », entre 2000 et 2011, les prises de poissons par des flotilles de pêche étrangères illégales ont augmenté, passant d'environ 50 000 tonnes/an à 350 000 tonnes/an, et les débarquements artisanaux ont chuté, passant d'environ 450 000 tonnes/an à environ 375 000 tonnes/an.<sup>2</sup> Cette diminution d'environ 75 000 tonnes/an serait due en partie à la concurrence des flotilles de pêche INN. Au Sénégal, la pêche INN représente chaque année une perte estimée à 300 millions USD.

Face à de tels enjeux, la gestion durable des pêches de capture sauvages est une priorité pour le gouvernement sénégalais. Le Plan Sénégal Émergent (PSE), la nouvelle Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSD-PA) 2016-2023 et le code de la pêche mis à jour en 2015 reconnaissent l'importance de la pêche pour l'économie du Sénégal, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Ces cadres politiques de haut niveau reconnaissent également qu'il est important de renforcer la participation locale et la cogestion des pêcheries, et ont été élaborés avec la participation des parties prenantes et les enseignements tirés des initiatives des donateurs passés et en cours à l'appui de la réforme du secteur de la pêche au Sénégal, notamment de la Banque mondiale, de la JICA et de l'UE, ainsi que de l'USAID. Cependant, pour tirer parti des avantages escomptés de ces politiques, il était toujours nécessaire de poursuivre et de renforcer le plaidoyer pour améliorer la gestion collaborative aux niveaux local et national, alors que la fin du projet USAID / COMFISH approche en 2016.

La pêche maritime est également confrontée aux effets des changements climatiques et de la variabilité climatique. Ces effets sont l'érosion côtière, l'élévation de la température et du niveau de la mer, les tempêtes en mer de plus en plus fréquentes et violentes, la pénétration d'eau salée dans les couches aquifères côtières et l'acidification des océans. Ces types de changements climatiques représentent des menaces pour les communautés côtières et doivent être pris en compte dans la gouvernance et la gestion des pêcheries. Il est désormais établi que les changements climatiques ont également des effets directs sur la productivité des écosystèmes, les stocks et les débarquements de poissons, en agissant sur la croissance, la

---

<sup>2</sup> <http://www.seaaroundus.org/doc/publications/wp/2013/Belhabib-et-al-2013-Senegal.pdf> (en anglais)

reproduction, le recrutement, le lieu et la période de frai, et la migration et la survie des stocks. Les effets des changements climatiques sur les débarquements et l'approvisionnement en poisson ont également un impact sur les acteurs de la transformation, de la commercialisation et de la distribution des produits halieutiques, de la fourniture de matériel aux industries de transformation de la pêche, ainsi que sur les autres activités connexes des pêcheries. À cause du réchauffement des océans, les espèces de poissons tropicaux migrent vers le nord (dans les eaux mauritaniennes et marocaines), réduisant l'accès direct pour les pêcheries sénégalaises. Les études montrent que les pêcheurs sénégalais suivent les stocks et migrent vers d'autres zones de pêche depuis 1995. Cette migration, souvent imputée à l'augmentation de l'effort de pêche au Sénégal, peut être attribuée aux effets des changements climatiques, mais également à la surpêche.

Le projet USAID/COMFISH a réussi à favoriser l'élaboration participative de réglementations des pêcheries, en encourageant la collaboration et les relations entre les organismes publics et les organisations de gestion des pêcheries, en faisant progresser la surveillance des pêches et les études menées pour améliorer leur gestion, et en renforçant les capacités des institutions et des parties prenantes. Des étapes importantes ont été franchies en créant les conditions favorables à une gestion durable des ressources halieutiques afin de maintenir la productivité. Ces résultats sont présentés dans le Rapport d'exécution final USAID/COMFISH (2011-2016)<sup>3</sup> et sont mis en évidence dans les sections correspondantes du présent rapport. À la fin du projet USAID/COMFISH, les institutions de pêche maritime aux niveaux national et local en étaient à l'étape critique de la mise en oeuvre et de l'extension des systèmes de cogestion de la pêche nouveaux et de transformation qui ont été expérimentés avec succès.

L'objectif du projet USAID/COMFISH Plus était de consolider et d'étendre géographiquement (dans le Sine Saloum) ces conditions favorables améliorées pour un secteur de la pêche durable et mieux gouverné, et de veiller à ce que la mise en oeuvre des résultats soit pérennisée avec les institutions partenaires. Les parties prenantes ont donc bénéficié d'un appui permanent pour le suivi et le renforcement de la gouvernance et de la cogestion par les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA), le suivi et la mise en oeuvre de cinq plans de gestion participative des pêcheries de sardinelle, la finalisation des plans de gestion participative de l'ethmalose en synergie et de manière coordonnée avec d'autres initiatives de donateurs, la mise en oeuvre de six plans locaux d'adaptation aux changements climatiques et du Plan national d'adaptation de la pêche et de l'aquaculture, et l'amélioration de la transformation artisanale des produits halieutiques, entre autres activités.

#### **IV. BUT, OBJECTIFS ET RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES**

Le projet USAID/COMFISH Plus a été conçu pour poursuivre et étendre les réalisations du projet USAID/COMFISH, avec les mêmes but et objectifs :

**But :** Prévenir la surpêche et veiller à ce que les pêcheries marines au Sénégal fournissent : (1) une source durable de protéines de haute qualité pour le pays ; (2) contribuer à améliorer la qualité de vie dans les communautés de pêcheurs artisanaux ; et (3) maintenir la capacité de production des écosystèmes marins et côtiers pour le bien-être de la population sénégalaise.

**Objectifs :** Appuyer les efforts du Gouvernement du Sénégal visant à réformer le secteur de la pêche comme indiqué dans la Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et

---

<sup>3</sup> [https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PA00TGJT.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TGJT.pdf) (en anglais)

de l'aquaculture (2016-2023) (LSPD-PA) afin de procurer des revenus à une population croissante et d'assurer sa sécurité alimentaire. Promouvoir les efforts en faveur de la réalisation des objectifs de conservation de la biodiversité, en prenant en compte les thématiques transversales du renforcement des capacités, de l'équité entre les sexes et de l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Ce projet visait à obtenir ces résultats en continuant de renforcer les conditions préalables nécessaires à l'amélioration de la gouvernance et de l'accès à la science pour appuyer les processus de prise de décision, ainsi qu'en recensant et en adoptant les mesures qui augmentent la résilience aux changements climatiques grâce aux trois principaux résultats intermédiaires suivants :

**RI1** : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour une approche écosystémique de la cogestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques ;

**RI2** : Les stratégies, les politiques et les bonnes pratiques en matière de gouvernance sont identifiées, testées, évaluées et appliquées pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux menaces sur la conservation de la biodiversité et aux risques climatiques ;

**RI3** : L'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans, encourage la poursuite des efforts en faveur d'une pêche durable.

#### 4.1 Théorie du changement (hypothèse de développement)

Dans la continuité du projet USAID/COMFISH, le projet USAID/COMFISH Plus reconnaît que le changement en faveur d'une transformation de la gestion des pêcheries, ainsi que de l'abondance et de la productivité dans les pêcheries est une entreprise à long terme et que certaines conditions préalables essentielles sont la base d'améliorations à long terme de la situation des pêcheries et de la biodiversité marine (par ex. des capacités institutionnelles, l'appropriation par les communautés locales et l'appui des parties intéressées, des plans et des politiques inclusifs et approuvés de manière formelle, et des financements). Le projet USAID/COMFISH Plus s'est déroulé dans un contexte où les conditions préalables devaient être renforcées et démontrées pour produire des effets observables et durables sur la productivité des pêcheries, les chaînes de valeur, la richesse, le commerce et l'état nutritionnel. Pour parvenir à une viabilité à long terme, le projet visait à réunir les conditions préalables essentielles suivantes :

- Des groupes puissants et diversifiés pour la mise en œuvre des réformes nécessaires pour lutter contre la surpêche, la capacité excédentaire et la pêche INN ;
- Capacités institutionnelles suffisantes pour mettre en œuvre, surveiller, appliquer et adapter au fil du temps des plans de gestion participative de la pêche ;
- Financement CLPA durable ;

##### Stratégies du projet

- Augmenter la résilience des communautés de pêche au changement climatique en développant des capacités de gestion, des plans et des mesures, en protégeant l'environnement et en augmentant les avantages sociaux et économiques.
- Mettre l'accent sur la gestion durable des stocks clés.
- Promouvoir une gestion collaborative participative impliquant les pêcheurs, le gouvernement et d'autres acteurs clés dans la prise de décision aux niveaux local et national.
- Une approche écosystémique qui englobe non seulement le poisson, mais également la protection des habitats critiques et la réduction des impacts de la pêche sur les espèces marines menacées
- Intégrer les questions de genre et garantir des avantages pour les hommes comme pour les femmes et leur permettre de participer au processus de prise de décision.

- Engagement et volonté politique des autorités nationales et locales de mettre en œuvre les réformes des politiques et de la gestion et engagement de renforcement sectoriel par la délégation des pouvoirs nécessaires et l'allocation de ressources financières pour la gestion, la surveillance et la recherche des pêches ;
- Des objectifs clairs qui traitent de questions sociétales, environnementales et climatiques clairement définies.

La théorie du changement suit cette logique : si le projet USAID/COMFISH Plus réussit à créer et étendre ces conditions favorables, et s'il applique efficacement les principes de la gestion des ressources marines à l'échelle d'un écosystème, notamment en utilisant des données scientifiques éprouvées pour la gestion, en mettant en œuvre un accès réglementé, en adoptant des méthodes de pêche non destructrices et durables, et en luttant contre la pêche INN et la surpêche, alors l'objectif à long terme de relancer la pêche artisanale (15 à 20 ans) sera atteint.

### **Principaux postulats**

1. L'augmentation de la richesse et un approvisionnement alimentaire durable des pêcheries marines exigent une amélioration de la gouvernance des pêcheries marines.
2. Ce qui précède nécessite des systèmes de cogestion résilients dans lesquels les parties prenantes du secteur de la pêche, hommes et femmes, partagent le pouvoir décisionnel avec le gouvernement.
3. Les mesures de gestion qui sont négociées doivent être motivées par des incitations sociales et économiques pour les pêcheurs, bénéficier d'un large soutien des parties prenantes et prendre en compte le maintien des habitats essentiels du poisson ainsi que de la structure et du fonctionnement de l'écosystème.

## **V. RÉSULTATS DU PROJET**

### **5.1 Vue d'ensemble au niveau des objectifs du projet**

Le projet USAID/COMFISH Plus a atteint les indicateurs de résultats fixés en matière de biodiversité à l'échelle nationale, couvrant la zone côtière de la région de Saint-Louis au nord à la région de Ziguinchor au sud, c'est-à-dire une partie du Grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME, Canary Current Large Marine Ecosystem) et une zone d'importance biologique sous-régionale. Ces réalisations traduisent une avancée tout en soulignant les problèmes qui subsistent pour atteindre l'objectif à long terme, à savoir empêcher la surpêche en soutenant le gouvernement du Sénégal dans ses efforts de réforme du secteur de la pêche, réforme visant d'une part à procurer des revenus et à assurer la sécurité alimentaire d'une population croissante, et d'autre part à promouvoir la conservation de la biodiversité.

1 484 206 hectares d'aires marines et estuariennes d'importance biologique bénéficiant d'une meilleure gestion grâce à l'aide apportée par le gouvernement des États-Unis (EG.10.2-2)

1 404 565 hectares d'aires d'importance biologique présentant de meilleures conditions biophysiques grâce à l'aide apportée par le gouvernement des États-Unis (EG.10.2-1)

**Meilleure gestion des aires d'importance biologique.** Le nombre d'hectares d'aires marines et estuariennes d'importance biologique bénéficiant d'une meilleure gestion a augmenté, passant de 1 404 565 en 2016 à 1 484 206 au cours des deux années du projet USAID/COMFISH Plus, en raison de l'ajout de la zone estuarienne du Sine Saloum. Cette région a vu la création de sept nouveaux CLPAs qui, grâce à l'appui du projet, ont pu élaborer et mettre en œuvre des conventions locales (CL) approuvées par le gouvernement du Sénégal pour la gestion locale des ressources halieutiques. Un plan de gestion participative (PGP) des pêcheries de l'ethmalose couvrant cette zone a également été finalisé et approuvé par le gouvernement du Sénégal, et la mise en œuvre commencée pendant la durée du projet. En conséquence, 8 886 pêcheurs supplémentaires ont été ajoutés aux 20 952 des autres zones qui ont appliqué des technologies ou des pratiques de gestion améliorées avec l'aide du gouvernement américain, pour un total de 29 838 personnes.

Les 1 404 565 hectares d'aires précédemment couvertes par le projet USAID/COMFISH représentent une zone côtière s'étendant jusqu'à 20 milles nautiques, c'est-à-dire la zone exploitée par les pêcheurs artisanaux de petits pélagiques. La gestion dans cette zone a été encore améliorée avec USAID/COMFISH Plus, grâce au renforcement de la gouvernance des CLPA et à la mise en œuvre de plans de travail annuels pour les conventions locales. Cinq PGP pour les sardinelles et six plans locaux d'adaptation aux changements climatiques ont également été mis en œuvre de Saint-Louis dans le nord à Zinguinchor dans le sud. Le tableau 1, ci-dessous, présente les améliorations dans la gouvernance et la gestion de la pêche, ainsi que les transformations accomplies dans le secteur avec l'appui du projet dans ses zones cibles marines et estuariennes (Figure 1).

**Amélioration des conditions biophysiques.** Les données probantes issues de la pêcherie de sardinelles témoignent de l'amélioration des conditions biophysiques dans 1 404 565 hectares d'aires d'importance biologique. La gamme des stocks de *Sardinella maderensis* et de *Sardinella aurita* ciblés par le projet comprend cette zone du Sénégal et s'étend aux eaux des pays voisins. Les améliorations biophysiques rapportées se fondent également sur la pêcherie de poulpes et sur certaines AMP (Cayar, Joal, Saint-Louis, Bamboung et Abéné) représentant des sous-ensembles de cette même zone. La pêcherie de l'ethmalose n'est pas incluse dans l'analyse des améliorations biophysiques, car les plans de gestion sont récents et leur mise en œuvre n'était pas censée avoir eu des incidences sur l'état des stocks au moment de la clôture du projet.

**Les améliorations des conditions biophysiques<sup>4</sup>** L'analyse de l'amélioration des conditions biophysiques dans 1 404 565 hectares de zones d'importance biologique est basé sur la pêcherie de sardinelle. L'aire de répartition des stocks de *Sardinella maderensis* et de *Sardinella aurita* visés par le projet inclut cette zone au Sénégal, tout en reconnaissant que ces stocks sont transfrontaliers et s'étendent jusqu'aux eaux des pays voisins. Les améliorations biophysiques rapportées sont également basées sur la pêcherie de poulpe et sur certaines AMP (Cayar, Joal, Saint-Louis, Bamboung et Abene) représentant des sous-ensembles de cette zone. La pêcherie d'ethmalosa n'a pas été incluse dans l'analyse des améliorations biophysiques, car des plans de gestion ont été mis en œuvre au cours de la dernière année du projet et leur impact sur l'état du stock ne serait pas attendu avant la fin du projet.

---

<sup>4</sup> Lazar, N. 2018. Biophysical impact assessment and resilience of marine resources in Senegal under fisheries resource management of USAID-COMFISH and COMFISH Plus (2011-2018).

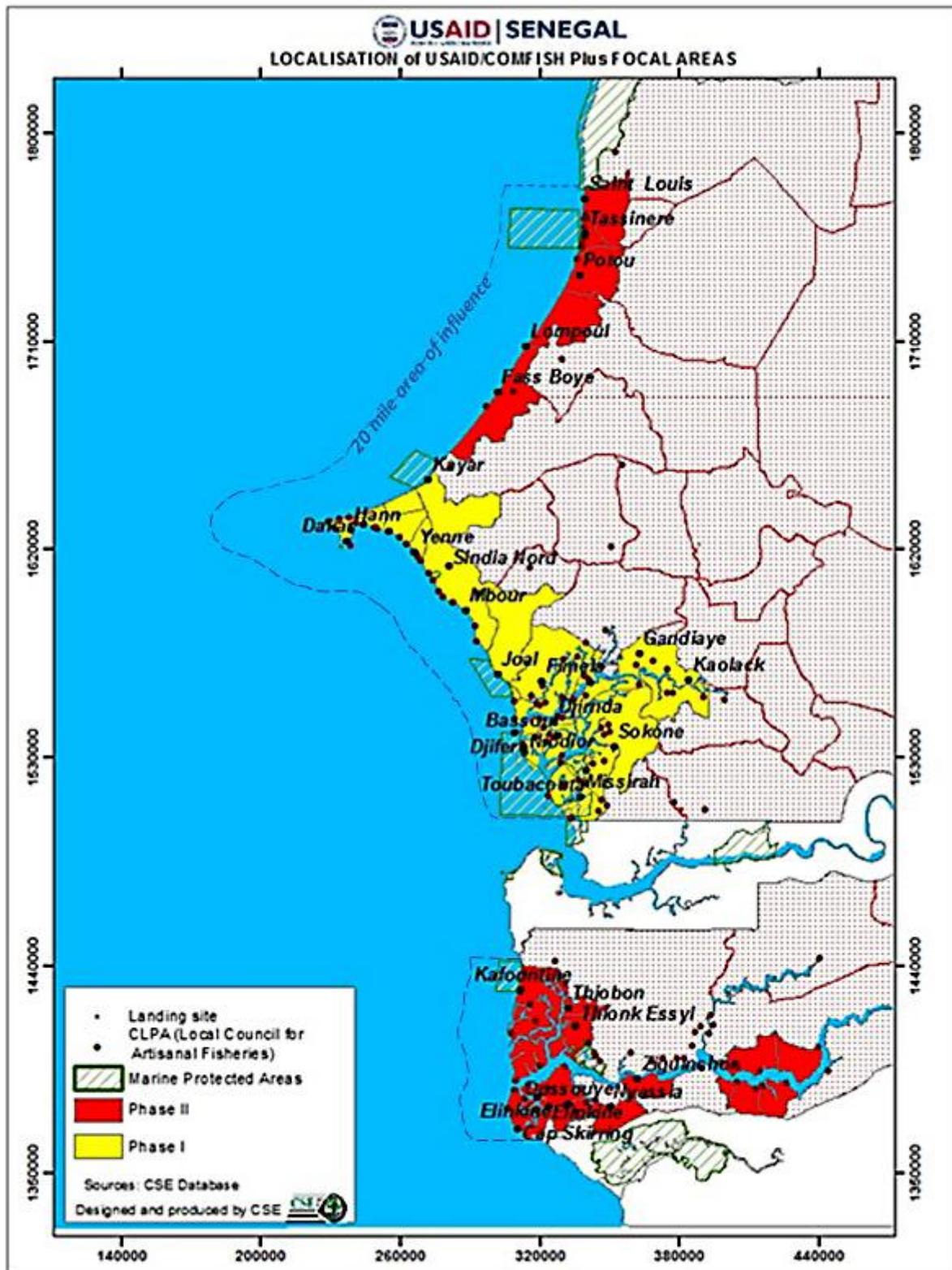
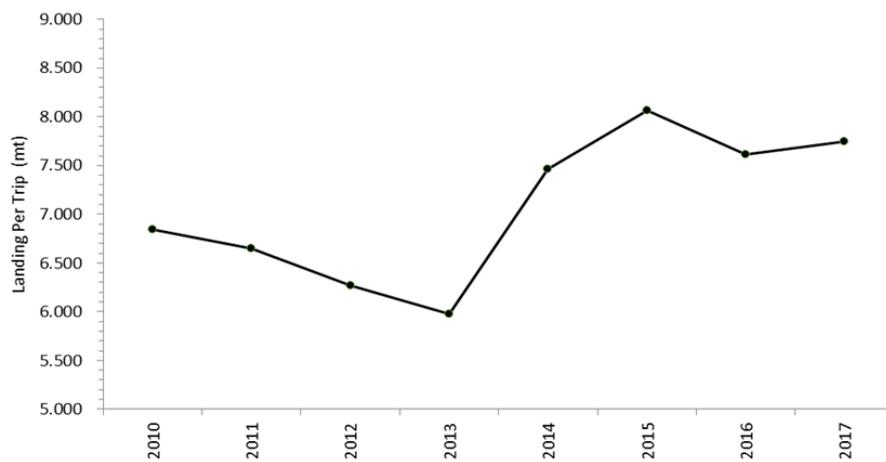
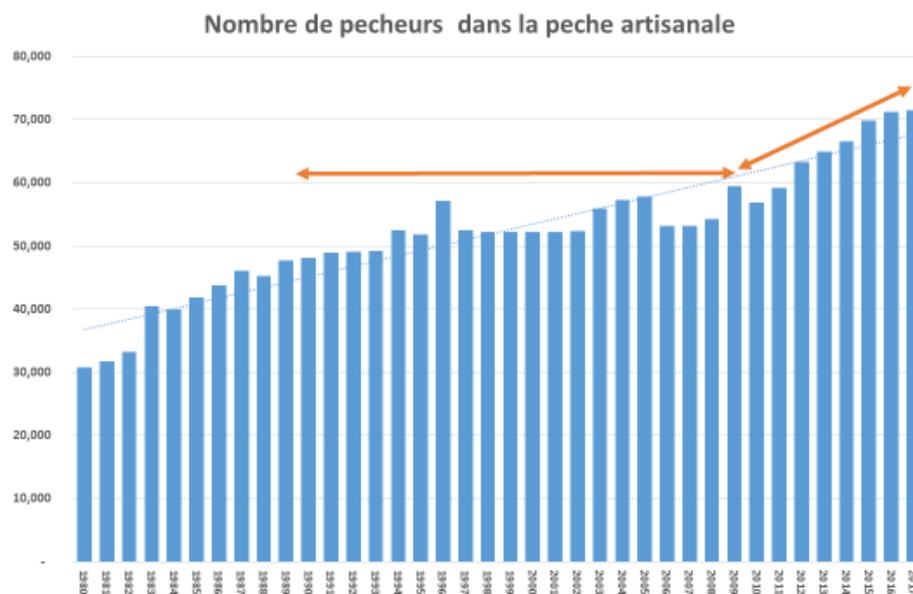


Figure 1. Zones d'intervention du projet USAID/COMFISH Plus (source : CSE)

Sur la base de la définition de l'indicateur biophysique du projet AMELP, les captures par unité d'effort (CPUE) représentées par les débarquements de sardinelles (mt) de pirogues artisanales équipées de sennes tournantes par sortie ont été analysées pour la période du projet. Les tendances de cet indicateur montrent que les baisses annuelles observées de 2010 à 2013 se sont inversées en 2014 et sont restées relativement stables de 2014 à 2017 (Figure 2). Cette tendance correspond à la mise en œuvre d'améliorations de la gestion liées aux interventions du projet (voir tableau 1 ci-dessous). Cependant, les facteurs environnementaux ont une grande influence sur les conditions biophysiques des stocks de petits pélagiques dans l'upwelling du CCLME, ce qui complique l'analyse des tendances et l'attribution des projets. En outre, l'intensification de l'effort de pêche artisanale demeure un problème crucial pour la durabilité du stock, comme le montre la Figure 3.

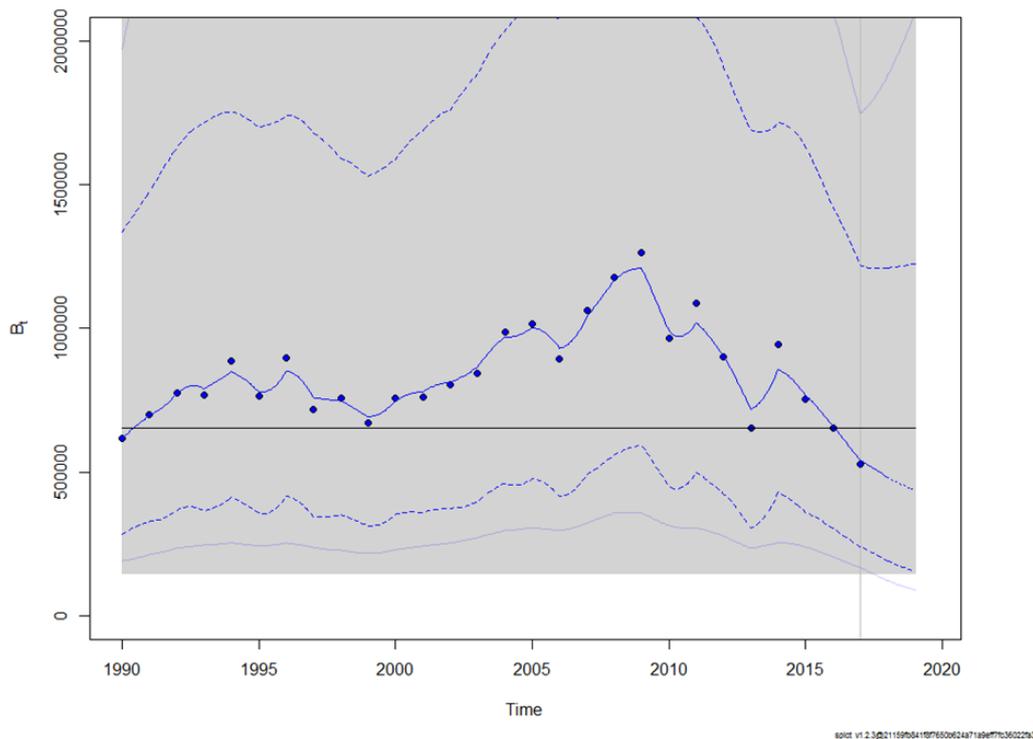


**Figure 2. Tendances des CPUE exprimées en débarquements par sortie des pêcheries artisanales de senneurs au Sénégal. (Source : CRODT 2018)**



**Figure 3. Augmentation de 22 % du nombre de pêcheurs artisanaux entre 2009 et 2017 (Source : DPM)**

Une analyse plus approfondie de l'état des stocks permet de mieux comprendre les tendances à long terme que l'analyse de la CPUE<sup>5</sup> ci-dessus. Les séries chronologiques des données relatives aux captures et efforts de pêche de sardinelles communiquées par le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) ont été analysées au moyen d'un modèle de production excédentaire (SpictT). Le modèle utilise la CPUE comme indicateur de l'abondance relative sur la période 1990-2017. Le modèle est mieux utilisé pendant de plus longues périodes pour fournir des estimations plus précises et plus fiables de la biomasse et de la mortalité par pêche. C'est également l'occasion de projeter dans l'avenir les résultats de ces deux paramètres dans le cadre de diverses options de gestion. La moyenne des débarquements annuels entre 1990 et 2017 s'établissait à 268 356 tonnes, les débarquements le plus important et le moins important ayant eu lieu en 2015 et en 1990, avec respectivement 389 657 tonnes et 170 887 tonnes. Le RMD a été estimé à 271 489 tonnes et la mortalité par pêche de la dernière année à  $F_{2017}=0,64$ , soit 34 % au-dessus de la mortalité requise pour maintenir une exploitation durable au niveau du RMD ( $FRMD=0,42$ ). Les débarquements ont fluctué au cours des années au gré des instabilités de l'abondance et du recrutement des stocks de petits pélagiques, mais les tendances générales montrent une augmentation des débarquements au-delà du RMD depuis 2004. Le nombre moyen de captures au cours des six dernières années (2011-2017) a dépassé le RMD d'environ 65 %, avec une augmentation annuelle moyenne de 14 %. La biomasse était supérieure au niveau durable pendant 23 ans, avant de descendre en dessous de la  $B_{RMD}$  en 2017. La biomasse relative estimée en 2017 était inférieure de 17 % au niveau durable et le ratio  $B_{actuelle}/B_{RMD}=0,83$  reste inférieur au niveau biologique de référence  $B_{actuelle}/B_{RMD}=1$ .



**Figure 4 : Tendances de la biomasse exploitable de sardinelles ( $B_t$  in tonnes) et limites d'erreurs (ligne en pointillés)**

<sup>5</sup> CPUE or LPUE is the Landings Per Trip of Purse Seine Artisanal Canoes in Senegal (Source: CRODT, 2018)

Le stock de sardinelles au Sénégal est donc considéré comme surexploité et subit encore une surexploitation modérée. Dans les situations actuelles, les prévisions de biomasse et de mortalité par pêche suggèrent que l'effort de pêche et la mortalité par pêche continueront à augmenter tandis que la biomasse continuera à diminuer. Les projets USAID / COMFISH et USAID / COMFISH Plus ont grandement amélioré la gouvernance, mais l'absence de mise en œuvre de mesures de contrôle de l'effort demeure un facteur majeur menaçant de détériorer davantage la pêche. Il convient de noter que l'utilité de la CPUE en tant qu'indicateur de la biomasse pourrait être biaisée en raison de l'efficacité accrue de l'effort de pêche, du fait que les pirogues, les filets, les moteurs et d'autres technologies améliorent dans l'avenir.

Quant aux pêcheries artisanales de poulpes, si la production totale ne représente qu'environ 1 % des débarquements totaux, elles constituent plus de 8 % de la valeur totale, grâce à leur forte valeur sur le marché de l'exportation. Ces pêcheries figurent parmi les rares à bénéficier actuellement d'un plan de gestion complet depuis 2010, principalement axé sur une fermeture annuelle pendant la saison de frai (octobre-novembre) et sur des projets d'amélioration du recrutement (par la création de récifs artificiels formés de pots en argile). Suite à l'évaluation réalisée par le projet d'aménagement durable des pêcheries du Sénégal (GT-ADUPES), les stocks de poulpes au Sénégal sont considérés comme pleinement exploités depuis 2016. La biomasse s'est améliorée ces dernières années (2011-2017), et pour atteindre en 2017 son niveau le plus haut depuis 2001. Les projections modélisées attestent qu'en 2018 la biomasse atteindra la  $B_{RMD}$  nécessaire pour produire un niveau d'exploitation durable en termes de RMD, estimé à 9 449 tonnes. L'effort de pêche, composé essentiellement de pots artisanaux et de lignes et hameçons (turlottes<sup>6</sup>), a augmenté ces dernières années, entraînant une hausse d'environ 20 % de la mortalité par pêche entre 2011 et 2016. Cependant, l'effort actuel reste au niveau souhaitable (soit inférieur ou égal au  $F_{RMD}=0,22$ ). Les stocks de poulpes se sont améliorés au cours de la période des projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus, tandis que le rendement d'exploitation a fortement augmenté, apportant ainsi des bénéfices tangibles aux communautés de la Petite côte. Le recrutement des stocks a augmenté et l'indice de l'habitat essentiel s'est amélioré, grâce aux engagements pris par les CLPA d'établir des récifs artificiels et d'observer une interdiction de pêcher le poulpe pendant la période de frai. Ainsi, les stocks de poulpes au Sénégal ne sont pas surexploités et aucune surpêche n'est constatée. D'importants progrès en termes de biomasse et de recrutement ont été réalisés, grâce à la mise en œuvre efficace de plusieurs mesures de gestion associant les CLPA et les autres acteurs au sein d'une démarche participative. Les projets COMFISH et ceux d'autres partenaires ont contribué aux efforts de gestion en soutenant la fabrication et le déploiement de plus de 40 000 pots confectionnés par des femmes pour améliorer l'habitat des poulpes.

Une amélioration de la biomasse et de la biodiversité des poissons a également été enregistrée dans cinq AMPs (Cayar, Joal, Saint-Louis, Bamboung et Abéné). Plusieurs rapports ont été publiés par le CRODT et l'IUPA pour évaluer l'impact des AMP sélectionnées. Les tendances générales d'amélioration de la biodiversité et de l'abondance étaient positives, avec une prédominance de petites espèces à affinité estuarienne et côtière. La structure trophique de chacune des principales AMP a atteint l'équilibre biologique souhaité des espèces, avec la présence de grands prédateurs. Ainsi, 67 espèces au total ont été signalées dans l'AMP de Joal-Fadiouth en 2017 par rapport aux 56 espèces signalées en 2009. Des résultats semblables ont été observés dans l'AMP de Cayar avec 38 espèces en 2017 contre seulement 26 en 2014. CRODT a signalé des densités plus importantes de poissons dans l'AMP de Bamboung par rapport à l'extérieur de la zone et a confirmé que l'établissement d'une AMP dans le Sine

---

<sup>6</sup> <https://www.alamy.com/stock-photo-turlutte-a-modified-jig-used-by-artisanal-fishermen-in-senegal-to-176191273.html>

Saloum constitue un outil efficace pour restaurer la biodiversité marine et la structure trophique des assemblages de poissons. Les retombées ont été observées dans toutes les AMP, à l'exception de celle de Bamboung où l'abondance en dehors de l'AMP a fortement diminué dans le temps, probablement en raison d'une surexploitation. Les principales conséquences de l'amélioration des conditions biophysiques au sein de l'AMP et des eaux voisines étaient directement liées à une meilleure gouvernance, élément qui reste le principal facteur stratégique de réussite et de stabilité des AMP. Les projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus ont contribué à renforcer tant la gouvernance que la mise en œuvre des mesures de gestion des AMP, comme il ressort du tableau 1 et des sections suivantes du présent rapport.

Comme le résume le tableau 1, le projet USAID/COMFISH Plus a permis de renforcer et d'étendre géographiquement les acquis des cinq années précédentes pour l'établissement de conditions préalables à une pêche durable et mieux gérée. Des progrès avérés ont également été accomplis pour garantir la mise en œuvre des réalisations des projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus avec l'appui des institutions et acteurs partenaires. La section suivante décrit, pour chaque résultat intermédiaire, les activités et réalisations du projet, et leur importance pour le programme de réforme du secteur de la pêche engagée par le gouvernement du Sénégal (qui constitue l'objectif du projet)

**Tableau 1 : Transformations facilitées par les projets USAID/COMFISH en appui à la réforme du secteur de la pêche au Sénégal**

Avant	USAID/COMFISH 5 ans (2/2011 –9/2016)	USAID/COMFISH Plus 2 ans (10/2016 -9/2018)
<i>Faiblesse des conditions favorables</i>	<i>Renforcement des conditions favorables et de la cogestion des pêcheries</i>	<i>Consolidation, mise en œuvre, extension et institutionnalisation des réalisations pour l'appropriation et la pérennisation au niveau local</i>
<b>Cadre de gouvernance des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) opérationnel</b>		
CLPA inactifs	21/39 CLPA engagés, 10 CLPA installés	39/39 CLPA engagés, 28 installés (ajout du Sine Saloum / Ziguinchor)
Femmes non représentées dans la gouvernance des pêcheries locales	Représentation dans les organes directeurs de la CLPA pour les transformateurs de poisson et autres métiers féminins Déclaration sur les femmes dans la pêche.	La représentation des femmes dans la direction du CLPA est en moyenne de 25%. REFEPAS représente régulièrement les femmes dans le secteur de la pêche lors de réunions, conférences et salons professionnels nationaux et internationaux
Aucun financement des CLPA	Levée de fonds interne initiée dans 4 CLPA. GOS FAF créé, mais non implémenté.	Levée de fonds interne de plus de \$43 000 sur 2 ans dans 10 CLPA. Obstacle juridique à la mise en œuvre du FAF supprimé pour la restitution de 60% des droits de licence de pirogue aux CLPA pour leurs opérations
Aucune mise en réseau des CLPA	Le site Web du CLPA a été créé à l'adresse <a href="http://www.clpa.sn">www.clpa.sn</a> pour documenter les progrès et le partage.	Réseaux CLPA départementaux et régionaux établis dans 4 régions. Réseau national CLPA établi et fonctionnel.
<b>Cogestion des pêcheries mise en œuvre</b>		
Aucun mécanisme au niveau des CLPA pour la mise en œuvre du code de la pêche	10 Conventions locales CLPA (CL) approuvées par le GOS légalisant les mesures de gestion de la pêche locale en vue de l'application du Code de la pêche Mise en œuvre initiée.	17 CLPA mettant en œuvre des CL approuvées légalisant les mesures de gestion de la pêche locale. 29 838 pêcheurs ont appliqué des pratiques de gestion améliorées. Extension géographique au Sine Saloum, ce qui représente 8 886 pêcheurs
Aucun PGP local de la sardinelle ou ethmalose	5 FMP de sardinelle finalisés (3 approuvés). Unités de mise en œuvre établies. La révision du code de la pêche en 2015 augmente la taille minimale du poisson pour la sardinelle à 18 cm. Ethmalosa FMP participatif en cours de développement.	5 FMP de sardinelle approuvés. Mise en œuvre en cours. Sine Saloum ethmalosa FMP approuvé. Mise en œuvre initiée. Ziguinchor ethmalosa FMP final. Consensus sur l'augmentation du maillage minimal pour l'ethmalosa de 30 à 32 mm à 36 à 40 mm inclus dans les PGF, proposé pour les plans nationaux et sous-régionaux.
Lacunes dans la PGP du poulpe	28 000 pots déployés pour améliorer l'habitat.	12 000 pots déployés pour améliorer l'habitat.
Lacunes dans la gestion des AMP	Stratégie nationale sur les AMP approuvée par le MEDD (2013). Démarcation des AMP Cayar et Joal avec bouées.	4 comités de gestion des AMP renforcés. 51 missions de surveillance de la mangrove dans 4 AMP. Synergie de la surveillance participative CLPA avec les AMP renforcée dans 3 AMP. Amélioration de la science pour la prise de décision avec des enquêtes de base biologiques dans 3 nouvelles AMP. Surveillance dans 2 AMP.

Aucune surveillance participative	Participatory surveillance piloted in 8 CLPAs.	Surveillance participative active dans 12 CLPA. 342 missions, 4 788 pirogues artisanales inspectées et 575 embarquements. Ordonnance reconnaissant légalement le statut de pêcheur participant au processus.
Aucune collecte de données conjointe		4 unités communes de collecte de données (CLPA, CRODT, DPM) opérationnelles. 7 mois de données collectées et analysées. 2 unités installées par CRODT / IRD.
Faiblesse du contrôle de l'effort et de l'accès réglementé	Enregistrement de canoë et permis en cours. Le moratoire sur l'enregistrement de nouveaux canoës codifié (2012) n'a pas été mis en œuvre de manière efficace.	Statut de 1594 plaques d'immatriculation en suspens adressées. Licence Canoë incitée à légaliser le retour des droits de licence de 60% aux CLPA. 2 557 licences achetées dans 7 CLPA après la campagne de sensibilisation. Interdiction annuelle de 4 mois de pêche nocturne sur les petits pélagiques harmonisée à l'échelle nationale.
Insuffisances en termes de vision et de capacités pour lutter contre la pêche INN	Research shows \$300 million/yr. loss to IUU fishing in Senegal, informs National IUU Fishing Strategy (2013) and Action Plan (2014). Fisheries Code revision 2015 integrates PSMA alignment.	La conférence ministérielle du CSRP élimine les obstacles au bon fonctionnement du CSRP. Le Sénégal ratifie la LMFP, mars 2017. Le voyage d'étude organisé par MPEM US sur la pêche INN, modélisant l'approche du Groupe de travail inter-agences, renforce la mise en réseau des agences américaines. Surveillance participative renforcée.
<b>Amélioration et généralisation de la résilience aux changements climatiques dans les pêcheries</b>		
Aucun plan CLPA d'adaptation aux CC	6 plans locaux d'adaptation au changement climatique approuvés.	6 plans d'adaptation locaux mis en œuvre.
Aucun système d'alerte précoce pour la sécurité en mer	Le système d'alerte rapide (SAP) sur la sécurité en mer présenté dans 4 CLPA. 44 430 alertes diffusées.	109 000 personnes sur l'ensemble de la côte bénéficient des services d'information climat, Sécurité en mer / SAP 71 662 alertes diffusées, y compris des alertes vocales
PANA incluant l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, mais pas les pêcheries	Plan d'action 2035 du PAN sur les pêches et l'aquaculture approuvé par les ministres de l'Environnement et des Pêches (octobre 2016) Premier PAN du secteur sénégalais.	PAN sur les pêches présentées à la COP-22 de la CCNUCC. Reconnu comme modèle national, ouest africain et global. Stratégie NAP approuvée. Création d'une plate-forme nationale multi-agences (PN-PCC) mettant en œuvre des plans d'action annuels, y compris le renforcement des capacités en matière de financement climatique.
<b>Amélioration et intensification de la transformation artisanale des produits de la pêche par les femmes</b>		
Manque d'hygiène sur les sites de transformation	15 chartes d'hygiène établies. Mise en œuvre initiée. Sites sélectionnés améliorés.	19 Mise en œuvre continue des chartes d'hygiène. Sites améliorés. 4 nouvelles unités modernes construites (MPEM). Dynamique organisationnelle
Résilience aux impacts de la CC non intégrés	Les transformateurs remportent le Prix du changement climatique de la Francophonie et le Prix de la conservation du PRCM (2016)	Modèle de fours de séchage solaire installés à Cayar. 20 stages de transformateurs

Aucune viabilité financière	Crédit renouvelable et activités génératrices de revenus démontrés. Programme d'alphabétisation fonctionnelle piloté.	1 464 femmes transformatrices ont tiré des avantages économiques directs du crédit renouvelable ou d'activités génératrices de revenus. Certains reviennent à 50-160% sur les intrants du projet. Le MPEM a fourni des crédits renouvelables à 30 GIE sur la base du modèle. 420 femmes alphabétisées dans les langues nationales.
Aucun modèle de transformation artisanale	Mantoulaye Guène GIE modern processing unit at Cayar granted EU Export Agreement. First and only artisanal sector processor in Senegal meeting this standard.	Mantoulaye Guène GIE realized, diversification of production, improved market access and revenue of more than \$80,000 in 2018. Obtained U.S. FDA certification. Catalyzed scale up and MPEM investment in modernizing the sector. Rules for an artisanal processing professional category and status for processors under review.

## 5.2 Réalisations au niveau des activités et des résultats intermédiaires

### 5.2.1 RI1 : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour une approche écosystémique de la cogestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques

Le programme USAID/COMFISH Plus de renforcement des capacités pour les institutions et autres parties prenantes dans la gouvernance des pêcheries a touché plus de 173 institutions et 9 746 acteurs directs des secteurs de la pêche et de l'environnement, contribuant à un processus de changement des comportements à tous les échelons.

**Composante de résultat 1 : Appui permanent au renforcement de la capacité institutionnelle des CLPA en vue de parvenir à un fonctionnement efficace, comprenant des formations sur la gestion organisationnelle, administrative et financière, les évaluations des capacités organisationnelles (ECO) et l'autofinancement.**

Résultats attendus	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité opérationnelle et durabilité à long terme de la cogestion participative de la pêche sur 19 sites CLPA (7 nouveaux sites CLPA et 12 sites existants cibles USAID / COMFISH).</li> <li>• Expérience et enseignements partagés entre les CLPA et un réseau inter-CLPA mis en place.</li> <li>• Les comités du CLPA supervisant la mise en œuvre de l'accord local (CL) (y compris le comité de surveillance) fonctionnent correctement, et contrôlent et supervisent l'application du CL.</li> <li>• Les CLPA ont mobilisé des fonds en interne pour financer la surveillance de la CL.</li> <li>• Les CLPA sont équipés d'équipement, de mobilier et de matériel leur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité opérationnelle et conditions favorables à une cogestion durable à long terme de la pêche dans 17 CLPA (après l'ajout de sept CLPA du Sine Saloum aux dix structures existantes) ayant élaboré et mis en œuvre des conventions locales.<sup>8</sup></li> <li>• Extension de 21 à 39 CLPA sur 39 impliqués dans le cadre de gouvernance des CLPA du Sénégal.</li> <li>• Renforcement des capacités démontré par l'amélioration des notes obtenues aux évaluations des capacités organisationnelles (ECO) mises en œuvre par l'USAID dans quatre CLPA.</li> <li>• Renforcement de la mobilisation interne de fonds par les CLPA. Lors de l'exercice 2017, huit CLPA ont collecté 12 000 USD. Lors de l'exercice 2018, dix CLPA ont collecté 31 000 USD.</li> <li>• Confirmation de l'engagement du gouvernement à promulguer des lois instituant une contribution financière durable au fonctionnement des CLPA par le reversement de 60 % des redevances sur les permis de pêche (décret présidentiel n° 2018-1967 du 14 novembre 2018).</li> <li>• Campagne de sensibilisation pour le paiement de permis de pêche et de cartes de mareyeur diffusée auprès de plus de 5 000 personnes, se traduisant par l'achat de 2 557 permis et 175 cartes de mareyeur dans sept CLPA.</li> <li>• Vulgarisation de la LPSD-PA et du code de la pêche révisée auprès de 4 740 personnes.</li> <li>• Création et fonctionnement de réseaux de CLPA départementaux et régionaux dans quatre régions. Mise en place du réseau national des CLPA et réalisation des principaux objectifs.</li> <li>• Production, à l'issue d'une évaluation des résultats du renforcement des capacités des CLPA<sup>9</sup>, de conclusions statistiquement</li> </ul>

<sup>8</sup> USAID / COMFISH a soutenu le développement et l'approbation des CLs dans 10 CLPAs (Saint-Louis, Cayar, Yene-Dialaw, Rufisque-Bragny, Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Joal, Kafountine, Zinguinchor). USAID / COMFISH Plus a ajouté Toubacouta, Missirah, Niodior, Ndjirnda, Foundiougne, Bassoul et Sakone dans la zone du Sine Saloum.

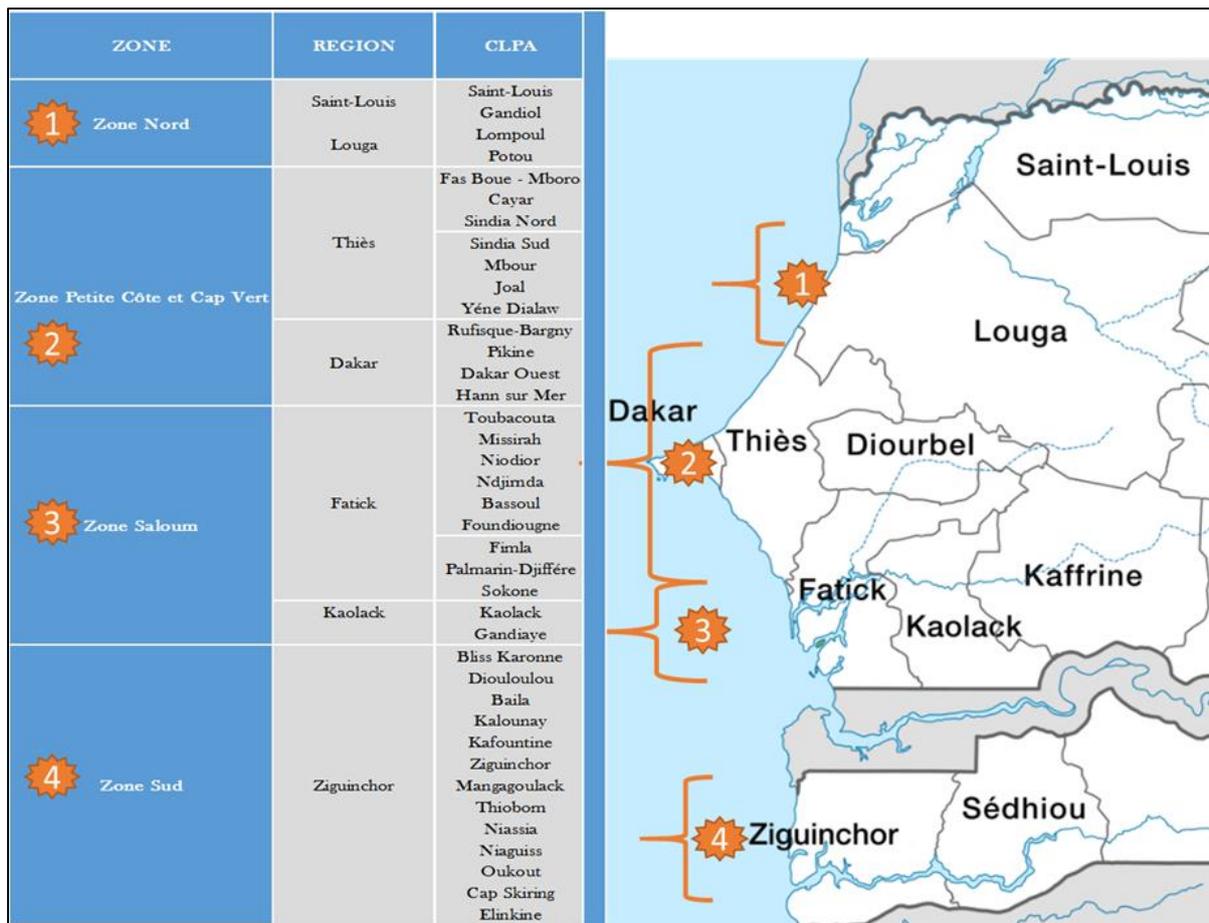
<sup>9</sup> Mbaye, A. 2018. Etude du renforcement institutionnel des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA).

<p>permettant de fonctionner efficacement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'efficacité de la gestion de la CLPA a augmenté de 20% par rapport au score de référence de référence documenté par COMFISH en 2016.<sup>7</sup></li> </ul>	<p>significatives faisant ressortir qu'entre 2014 et 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La perception selon laquelle les mesures de gestion de la pêche ont un impact sur l'amélioration de l'abondance des principales espèces s'est accentuée suite à la participation et à l'implication plus importantes des partenaires des CLPA dans la cogestion ;</li> <li>○ Le niveau perçu d'application des bonnes pratiques a augmenté suite au renforcement des capacités des CLPA en matière de mécanismes de financement.</li> </ul>
---	--

L'administration du secteur de la pêche au Sénégal n'est pas décentralisée, mais les conditions préalables nécessaires à une gestion de plus en plus déconcentrée se sont considérablement renforcées au cours des dix dernières années. Le code de la pêche de 1998 et ses mises à jour (article 23, 2015) comportent des dispositions visant à mettre en place des cadres juridiques et institutionnels pour une cogestion de la pêche au Sénégal au travers de conseils locaux de pêche artisanale (CLPA). Les CLPA sont des organisations professionnelles apolitiques et à but non lucratif qui rassemblent des pêcheurs artisanaux et d'autres acteurs du secteur de la pêche. Ils sont habilités à jouer un rôle de gouvernance locale, à définir et à appliquer des règles, ainsi qu'à organiser la collaboration de toutes les parties prenantes à une gestion participative des ressources halieutiques. Ces CLPA étaient en grande partie inopérants (par manque de ressources techniques, institutionnelles et financières) avant le projet USAID/COMFISH (2011-2016). Ce n'est qu'en 2010 qu'un arrêté ministériel a défini la direction et la structure organisationnelle des CLPA.

Le projet USAID/COMFISH Plus a joué un rôle indispensable pour continuer à redynamiser, à renforcer, et en particulier à étendre et à pérenniser le cadre de gouvernance des CLPA au Sénégal. Il s'est appuyé sur les réalisations du projet USAID/COMFISH et des autres partenaires de développement du gouvernement sénégalais pour concrétiser ce pilier essentiel dans sa stratégie de réforme du secteur de la pêche.

<sup>7</sup> L'indice d'efficacité de la gestion du CLPA n'a pas été retenu dans les indicateurs du projet AMELP. D'autres preuves de progrès sur la capacité du CLPA sont présentées dans les résultats réels soulignés ci-dessus et tout au long de cette section



**Figure 5. Extension du cadre de gouvernance des CLPA au Sénégal avec l'implication de 39 CLPAs à l'échelle nationale**

**Mise en place des organes directeurs de 18 CLPAs dans le Sine Saloum et à Ziguinchor.** Les organes directeurs de sept CLPA dans la zone du Sine Saloum et de onze CLPA dans la région de Ziguinchor ont été créés avec l'aide du projet USAID/COMFISH Plus. Ces créations ont eu pour effet d'étendre la couverture géographique des CLPA mis en place dans le cadre de gouvernance, permettant à ce dernier de toucher un plus grand nombre de communautés, notamment isolées. Conformément à la législation régissant la composition et le fonctionnement des CLPA, chaque organe directeur est structuré comme indiqué à la figure 6. Le processus a suivi l'approche en trois étapes utilisée dans d'autres CLPA : 1. sensibilisation au processus ; 2. désignation ou élection des membres de l'organe directeur, et formation aux rôles et responsabilités des nouveaux membres de l'instance de coordination et de conseil (ICC) ; et 3. cérémonie officielle d'installation en présence des préfets, sous-préfets et représentants des autorités locales et des services techniques déconcentrés des pêches et de surveillance pour les zones concernées. L'installation du CLPA constitue une première étape. Le processus de développement et d'approbation d'une convention locale (CL) est le mécanisme présidant à l'entrée en fonction du CLPA. Le projet a aidé les sept nouveaux CLPA installés dans le Sine Saloum à rédiger leur CL (détails à la section Composante des résultats 2).

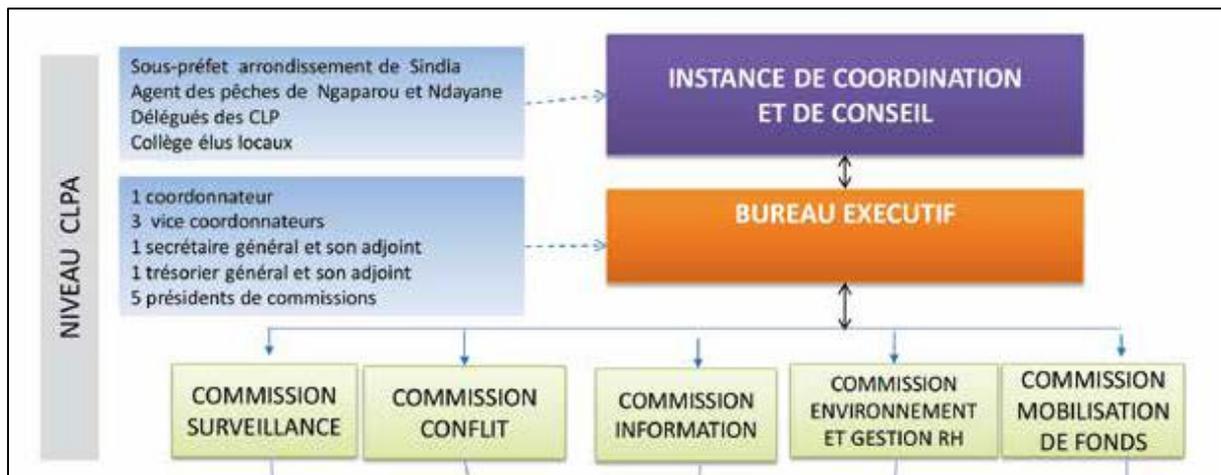


Figure 6. Structure de l'organe directeur d'un CLPA

**Renouvellement des organes directeurs de neuf CLPA existants.** Le renouvellement des organes directeurs est un élément essentiel du fonctionnement et de la gestion d'un CLPA. Conformément à la législation régissant la composition et le fonctionnement des CLPA, chaque CLPA doit renouveler ses organes de coordination tous les deux ans. Les projets ont contribué à l'application de cette obligation légale par la mise en œuvre des CL, lorsque ces derniers ont été élaborés. C'était le cas pour les CLPA de Saint-Louis, Cayar, Ziguinchor, Kafountine, Joal et Mbour, dont les organes directeurs ont été renouvelés avec le soutien d'USAID/COMFISH Plus. Le projet a également aidé les CLPA de Lompoul, Potou et Palmarin/Djiffère, qui n'ont pas encore établi de CL, à renouveler leurs ICC. Le projet a renforcé la capacité du réseau national des CLPA à promouvoir ce processus à l'avenir.

**Formation à la gestion administrative et financière.** L'une des premières actions nécessaires à la mise en œuvre de CL est de renforcer la capacité de gestion financière des CLPA en place, de sorte qu'ils disposent des outils appropriés pour gérer efficacement les fonds internes ou externes qui leur sont confiés. Des séances de formation en gestion administrative et financière ont été organisées du 9 au 12 mai 2018 à l'intention des responsables des sept CLPA du Sine Saloum dans les CLPA de Toubacouta et Foundiougne. Les points abordés étaient les suivants : cadre réglementaire et juridique des CLPA ; vision et missions ; techniques et méthodologies utilisées pour développer des plans d'action ; préparation et gestion des réunions ; définition et utilité de la gestion financière et des outils afférents. Une formation en gestion administrative et financière a également été dispensée aux CLPA de Saint-Louis, Mbour, Rufisque, Cayar, Sindia Nord, Kafountine et Ziguinchor.

**Systèmes d'archivage électronique des données.** En 2017, le projet a organisé une série de formations pour douze CLPA, sur la mise en place et la gestion de systèmes d'archivage électronique des données, en collaboration avec la DPM. Ces formations avaient pour but de sensibiliser les CLPA à l'importance de l'archivage électronique, et de les aider à sauvegarder, sécuriser et rendre facilement accessibles leurs données électroniques au moyen des ordinateurs mis à leur disposition par le projet. Elles ont permis aux CLPA de désigner un point focal, de créer des répertoires/dossiers par rubrique, d'y héberger leurs différentes données (gestion administrative et financière, lois et règlements, rapports, correspondance, planification, etc.) et de mettre en place un dispositif de suivi de l'archivage. Ces formations ont été aussi l'occasion d'initier les participants à l'utilisation de moteurs de recherche tels que Google et Bing pour rechercher sur Internet des informations sur la pêche artisanale au Sénégal.

**Évaluations des capacités organisationnelles (ECO).** En soutien à la revitalisation des CLPA, la mission de l'USAID a aidé le projet à évaluer et à développer les capacités organisationnelles de quatre d'entre eux (Cayar, Sindia Nord, Saint-Louis et Kafountine). Les ECO sont un outil utilisé pour identifier les dysfonctionnements organisationnels des CLPA et les risques associés. Elles constituent également une approche de responsabilisation pour l'auto-évaluation des membres des CLPA. Les évaluateurs ont examiné les performances des CLPA en matière de gouvernance, de leadership, de dynamique communautaire, de gestion administrative et financière, de gestion des ressources humaines, de gestion des programmes et des rendements. Après une évaluation initiale et l'élaboration de plans d'action, des séances de suivi sur la mise en œuvre des activités planifiées ont eu lieu. Pilotés par la mission de l'USAID/Sénégal et présidés par les autorités administratives de la localité, ces réunions et ateliers s'adressaient au personnel du projet et aux membres des ICC des CLPA, avec la participation de représentants des communautés locales et des services techniques des pêches et de surveillance.

Les points à améliorer ont été identifiés comme suit : renforcement du fonctionnement des commissions des CLPA, définition de la vision, des missions et des valeurs des CLPA, planification stratégique, formation au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre d'un plan de suivi et d'évaluation, formation à la gestion financière et à la mise en œuvre d'un système financier efficace, élaboration d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière, mise en place d'un plan de communication, et renforcement de la promotion de femmes à des postes de responsabilité. Les ECO réalisées à Sindia Nord ont fait ressortir le besoin et l'urgence de doter le CLPA d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables. Une première version du manuel a été rédigée, fournissant aux responsables du CLPA un outil de référence opérationnel et pédagogique pour la conduite de leurs activités, en décrivant l'organisation et les procédures de gestion administrative, financière et comptable de l'ICC du CLPA.

Les notes obtenues par les CLPA de Cayar et Sindia Nord aux ECO ont augmenté, passant respectivement de 1,69/4 à 2,19/4 (soit une hausse de 29 %) et de 1,65/4 à 2,30/4 (hausse de 39 %). Des progrès ont été observés en particulier dans les domaines suivants : élaboration d'organigrammes fonctionnels des CLPA ; lancement de procédures de renouvellement des CLPA ; validation d'un manuel de procédures ; description d'un système financier adapté ; formation au nouveau code de la pêche ; mise en œuvre de CL et de PGP pour les sardinelles ; mise en œuvre de plans d'action par zone pour chaque relais, dont une campagne de sensibilisation et de partage d'informations ; communication des rapports aux parties prenantes.

**Mobilisation interne de fonds et viabilité financière.** Il est essentiel d'assurer un financement durable des CLPA pour leur permettre de fonctionner comme institutions de gouvernance des pêcheries. À cet effet, le code de la pêche et ses décrets de mise en œuvre comprennent des dispositions prévoyant la création d'un fonds d'appui au fonctionnement des CLPA (FAF) et le reversement aux CLPA de 60 % des redevances sur les permis de pêche artisanale. Ces dispositions, codifiées depuis 2011, n'ont pas été mises en œuvre, en raison d'une part d'obstacles juridiques et administratifs, et d'autre part du manque de compétences au niveau des CLPA pour recevoir et gérer ces fonds. Les projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus ont aidé les parties prenantes à surmonter les difficultés dans tous les domaines, en mettant notamment l'accent sur le développement des capacités d'organisation et de gouvernance des CLPA. Ils ont également fortement contribué à encourager les CLPA à prendre en main leur propre viabilité financière en élaborant des stratégies locales et en entreprenant de développer un portefeuille diversifié de sources de revenus. Les CLPA ont ainsi pu accroître leurs compétences en gestion financière, convaincre un plus grand nombre

d'électeurs et collectivités locales de soutenir un programme de gestion durable de la pêche et améliorer leur capacité à dialoguer avec le MPEM pour promouvoir la mise en œuvre de mécanismes légaux de financement.

Le projet USAID/COMFISH Plus a travaillé avec les dix CLPA ayant approuvé des CL au début du projet, afin d'appliquer, d'évaluer et de renforcer leurs stratégies de mobilisation interne de fonds et leurs plans d'action annuels. Le tableau 2 met en évidence la capacité accrue de ces CLPA à diversifier leurs sources de revenus, montrant que le nombre de stratégies différentes utilisées est passé de six en 2017 à seize en 2018. La vente de cartes de membre était la stratégie la plus répandue, pratiquée dans sept des dix CLPA. Le partage entre CLPA des enseignements tirés s'était avéré une approche intéressante pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies.

**Tableau 2. Mobilisation interne de fonds par les CLPA (FCFA)**

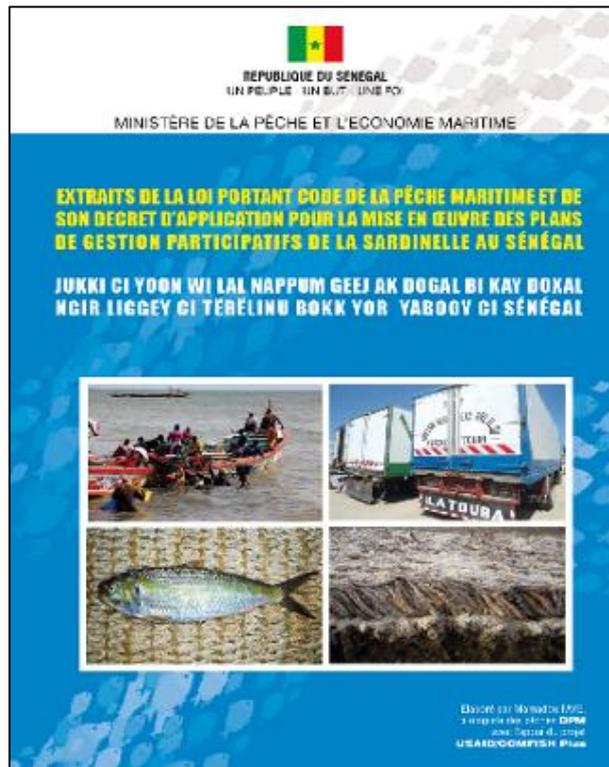
Stratégies	2017	2018	CLPA	Total 2018
1. La vente de cartes de membre	X	X	St. Louis	4 000 000
2. La location de matériel, salles de réunion	X	X	Cayar	
3. 5% de quai du GIE	X	X	Rufisque/Bargny	
4. ADUPES contribution à AWP	X	X	Sindia Nord	660 000
5. La contribution CLP	X	X	Sindia Sud	674 000
6. La contribution CLPA		X	Yene/Dialow	950 000
7. La location de sonorisation		X	Mbour	1 257 000
8. Retour de logement		X	Joal	4 593 000
9. Retour de per diem		X	Kafountine	3 433 295
10. La donation de la commission départementale pour les pots de poulpes		X	Ziguinchor	1 918 500
11. Le don de la DPM		X	<b>TOTAL</b>	<b>17 485 795</b>
12. La location d'entrepôt		X		
13. La contribution des GIE interprofessionnels		X		
14. Le don de carburant (+ 25 l / mois)		X		
15. La contribution des entreprises locales (gaz, glace)		X		
16. La parcelle pour le siège de Sindia Nord de la municipalité de Saly	X			

La situation financière des CLPA n'est plus dans le rouge comme elle l'était au début du processus. Des montants importants ont été collectés et servent à financer les réunions, la surveillance participative, le plan de travail annuel (PTA), les déplacements des responsables des CLPA, etc. Les dépenses sont effectuées de façon transparente à l'aide des outils de gestion financière mis à disposition par le projet (reçus, journal de caisse, appels de fonds, etc.). En raison de problèmes internes aux CLPA de Cayar et de Rufisque, la mobilisation de fonds n'y a pas été aussi efficace. Les CLPA nécessitent un appui constant au renforcement et à la mise en œuvre de leurs stratégies internes de mobilisation de fonds, en particulier ceux dont les résultats sont restés faibles en 2018, et ceux du Sine Saloum, plus récents.

À la clôture du projet USAID/COMFISH Plus, les obstacles juridiques s'opposant encore au reversement aux CLPA de 60 % des redevances payées sur les permis de pêche artisanale ont été levés, grâce à la signature le 14 novembre 2018 du décret présidentiel n° 2018-1967, approuvé par les ministères de la Pêche et des Finances. Ce décret marque l'engagement de l'administration en faveur d'un cadre de gouvernance des CLPA en voie d'aboutissement, et son intention de mettre en œuvre cette contribution importante à la viabilité financière des CLPA.

**Formations relatives au nouveau code de la pêche maritime et à la LPSD-PA.** Pour remédier à la méconnaissance généralisée de la loi régissant l'exploitation des ressources halieutiques au Sénégal et dans le cadre de l'aide apportée par l'USAID/COMFISH Plus aux PTA des CLPA et la mise en œuvre des PAPs sardinelle, le projet a piloté et facilité l'organisation par le réseau national des CLPA de formations sur la LPSD-PA actualisée, ainsi que sur la loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime et son décret d'application n° 2016-1804 du 22 novembre 2016. Une formation de formateurs a été organisée dans 15 CLPA. Au total, 228 personnes, dont 34 femmes, ont reçu une formation de formateurs. La formation avait trait aux articles pertinents du code (sur la pêche artisanale) et identifiait des stratégies de vulgarisation en vue d'une diffusion plus large.

32 séances ont été organisées en divers lieux (villages, aires de repos, collèges) dans le but de vulgariser le code. Au total, 4 740 personnes, dont 30% femmes, ont participé aux réunions et vu leurs connaissances renforcées sur des notions telles que l'identification des espèces de poissons, les plans d'aménagement, les redevances, les permis de pêche, les tailles de maturité sexuelle, les dimensions des engins, etc. Parallèlement à ces réunions, des émissions radio ont été réalisées et diffusées sur les ondes des onze radios locales partenaires d'USAID/COMFISH Plus dans tout le pays, sur des thèmes liés à des articles du code de la pêche relative aux redevances, aux interdictions, à la sécurité en mer, etc. Par ailleurs, des extraits du code de la pêche ont été imprimés et distribués aux différents acteurs en guise de support de vulgarisation et de sensibilisation à une gestion durable de la ressource. Les parties concernant la pêche artisanale ont été extraites et associées à des images. Certains passages ont été surlignés et traduits en langues locales. Les 3 500 exemplaires imprimés ont été distribués aux acteurs, chacun des 35 CLPA en recevant 100.



**Figure 7. Extrait du code de la pêche** ( disponible à [www.clpa.sn](http://www.clpa.sn) et USAID/DEC)

En parallèle des efforts de vulgarisation du code de la pêche, une campagne massive de sensibilisation pour le paiement de permis de pêche et de cartes de mareyeur a été menée. La stratégie faisait intervenir des émissions radio, des rencontres dans des abris informels appelés « mbaar » et parfois des crieurs publics. Plus de 5 000 personnes ont été touchées au total. Au cours de ces séances, 2 557 permis de pêche et 175 cartes de mareyeur ont été achetés dans sept CLPA. Cette activité fait également partie de la mise en œuvre des conventions locales.

**Partenariats avec des radios locales.** En appui au renforcement des capacités des CLPA, à la mise en œuvre des CL et des PGP et à la sensibilisation des communautés de pêcheurs, le projet a élaboré une stratégie de communication participative en partenariat avec les CLPA et onze stations de radio locales<sup>10</sup>. Plus de 600 émissions ont été diffusées pendant deux ans sur les thèmes suivants, entre autres : le code de la pêche, l'immatriculation des pirogues et les redevances, le CLPA et son fonctionnement, les organes directeurs et les rôles des différents responsables, la prévention des conflits, le paiement des redevances sur les permis, la pêche INN et la sécurité en mer. Les thèmes ont été choisis de manière participative par le biais de comités de sélection mis en place dans chaque CLPA et regroupant des représentants des CLPA, de l'administration locale des pêches, de la radio partenaire concernée et du projet. Selon les acteurs interrogés à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours dans les différents CLPA partenaires et les participants à l'atelier de clôture du projet, les émissions radiophoniques contribuent de manière significative à sensibiliser les acteurs de la pêche et à modifier leur comportement pour une gestion durable de la pêche au Sénégal. Les radios communautaires ont indiqué que les contenus élaborés en collaboration avec le projet et les

<sup>10</sup> Les radios partenaires du projet étaient : La Côtière (Joal), Dunia et Lux FM (Mbour), SEN FM (Sindia Nord), Jokko FM (Rufisque), Cayar FM (Cayar), Teranga FM, Sud FM - Ziguinchor, Kaf FM (Kafountine), Foundiougne FM et Betenty Niokok (îles du Saloum).

différents acteurs sont parfaitement adaptés à leur audience et qu'elles prévoient de continuer à les utiliser dans de futures émissions. Elles relèvent également que, grâce au partenariat avec le projet, elles disposent désormais d'un vaste réseau d'acteurs locaux du secteur de la pêche avec lesquels elles resteront en contact pour alimenter leur programmation.

**Site Web des CLPA.** Dans l'optique de mieux faire connaître les CLPA tant au plan national qu'international, de les aider à partager leurs expériences, ainsi que de renforcer leur mise en réseau et leur communication interne et externe, le projet USAID/COMFISH Plus a travaillé aux côtés de la DPM à la mise en place, au lancement et à l'animation d'un site Web dédié : [www.clpa.sn](http://www.clpa.sn). Ce site, conçu et validé avec la participation directe des acteurs de la pêche (CLPA, DPM) renseigne sur la mission et la structure des CLPA, leur nombre dans chaque région, leurs activités (initiatives, réunions, formations, actualités) et les publications utiles. Le lancement du site Web des CLPA a fait l'objet non seulement d'une vidéo disponible sur [YouTube](#), mais aussi d'un article sur le [site lui-même](#) et dans le n° 27 de *Tallar Infos* (bulletin d'information de Cayar FM sur la pêche artisanale au Sénégal et dans la sous-région). Le lien vers YouTube ainsi que l'article sur le site Web ont été partagés avec les principaux partenaires du projet (administration des pêches, CLPA, instituts de recherche et de formation sur la pêche et l'environnement, groupe de bailleurs sur la pêche, projets/ONG travaillant dans le domaine de la pêche). Par ailleurs, dans le but de renforcer son appropriation et sa pérennité, des sessions de formation ont été organisées à l'intention des acteurs dans quatre CLPA : Mbour, Saint-Louis, Ziguinchor et Cayar. Ces formations ont permis l'identification consensuelle de points focaux au niveau de chaque CLPA pour contribuer à l'animation et à l'actualisation du site Web avec une forte implication des secrétaires de CLPA. Le site Web est hébergé par la DPM.

**Mise en place et fonctionnement de réseaux de CLPA.** Le projet USAID/COMFISH Plus a aidé le MPEM à finaliser et à mettre en œuvre sa politique de création et de fonctionnement d'un réseau national des CLPA, cadre important de concertation des acteurs pour une cogestion durable des ressources halieutiques. Dans le même temps, l'arrêté n° 06811 du 3 mai 2016 portant « création, organisation et fonctionnement du réseau des CLPA » a été porté à leur connaissance. Le processus de création de réseaux de CLPA aux niveaux départemental, régional et national a commencé au début de l'année 2017. Les CLPA ont alors choisi leurs représentants à chaque niveau, lors de séances animées par un facilitateur et d'activités de sensibilisation qui ont permis aux acteurs de mieux comprendre la notion de « réseau » et l'opportunité d'une telle initiative. Par ailleurs, les rôles et responsabilités des futurs membres des réseaux, ainsi que les modalités de désignation des délégués, ont été passés en revue.

Il s'en est suivi la création des bureaux départementaux et régionaux de Saint-Louis, Louga, Fatick et Ziguinchor qui (à l'image des CLPA) comportent un coordonnateur, un premier vice-coordonnateur, un second vice-coordonnateur et cinq commissions techniques composées comme suit : un chargé des finances ; un chargé de l'information, de la sensibilisation et de la communication ; un chargé de la gestion et de la prévention des conflits ; un chargé de la gestion des ressources halieutiques et de l'environnement ; et un chargé des relations extérieures et des partenariats. Le poste de chargé des affaires administratives revient à l'administration locale des pêches.

Le projet a appuyé, les 14 et 15 juin 2017, le processus d'installation du réseau national des CLPA. En effet, après une première journée consacrée au choix des délégués, l'installation de ces derniers a été faite par le ministre de la Pêche et de l'économie maritime, en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers, dont le représentant de l'USAID Sénégal. Le projet, en collaboration avec la cellule communication du MPEM, a invité plus de vingt

représentants des médias (cinq chaînes de télévision, cinq radios, huit représentants de la presse en ligne et cinq de la presse écrite), afin de faire connaître le réseau à l'échelle nationale.



**Figure 8. Bureau exécutif du réseau national des CLPA**

USAID/COMFISH Plus a fourni une assistance technique et financière pour permettre au réseau national des CLPA d'élaborer une feuille de route et un plan d'action annuel, et de mettre en œuvre certaines de ses activités prioritaires. Cette intervention comprenait une campagne nationale de partage d'informations et de sensibilisation dans toutes les régions maritimes du Sénégal avec pour double objectif de faire connaître la mission du réseau aux différents acteurs, et de recueillir des témoignages sur les contraintes liées à la gestion durable de la pêche et au fonctionnement des CLPA. Il s'agissait également de fournir des équipements de base pour le fonctionnement du réseau, d'élaborer un manuel de procédures de gestion financière et administrative, de renouveler les CLPA de Saint-Louis, Lompoul, Potou et Palmarin/Djiffère et d'organiser du 3 au 12 juin 2018 une campagne d'information commune au réseau national et à la DPM portant sur l'ordonnance du juin 2018 réglementant et harmonisant les périodes d'autorisation de la pêche nocturne.

En 2018, le réseau national des CLPA a fait la preuve de l'efficacité croissante de sa capacité opérationnelle et de la plus-value qu'il apporte, en réalisant ses objectifs dans les domaines suivants :

- Agir en tant qu'interlocuteur auprès des autorités publiques et des différents partenaires techniques et financiers de la zone concernée pour tout ce qui concerne le développement de la pêche artisanale et la gestion des ressources halieutiques exploitées ;
- Donner un avis sur toute question transversale qui lui aurait été soumise par le Ministre chargé de la pêche ;
- Promouvoir le dialogue et la consultation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources communes, membres des CLPA constituant le réseau ;
- Collaborer avec des réseaux du même niveau (départemental ou régional) et partager les mêmes ressources halieutiques ;

- Assurer la cohérence des mesures de gestion recommandées dans les différents plans de gestion et de gestion de la pêche mis en œuvre dans la zone concernée ;
- Servir de pont entre le niveau supérieur et le niveau inférieur pour tout ce qui concerne le développement et la gestion de la pêche maritime à petite échelle.

Le rôle joué par le réseau national des CLPA dans la coordination et la communication d'un consensus entre les CLPA et auprès des décideurs au niveau national pour l'harmonisation des interdictions annuelles de la pêche nocturne n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette capacité nouvelle. Ce point est développé dans l'un des exemples de réussite en annexe 3. Il s'agit d'un exemple particulièrement parlant, car il illustre concrètement la transformation d'un processus de prise de décisions non plus du sommet vers la base mais de la base vers le sommet dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal. Il met également en lumière la capacité d'adaptation du cadre de gouvernance des CLPA pour répondre aux problèmes qui se posent lorsque la prise de décisions est déconcentrée. Un deuxième exemple, tout aussi probant, du rôle émergent du réseau est l'activité de plaidoyer qu'il déploie en coulisse et dans les médias pour obtenir l'approbation de l'arrêté interministériel (finances et pêcheries) portant application du reversement aux CLPA de 60 % des redevances sur les permis de pêche artisanale pour leur fonctionnement. Comme expliqué ci-dessus, cet arrêté signé en novembre 2018 établit un objectif commun aux CLPA et à l'administration, puisqu'il encourage à percevoir des redevances annuelles sur les pirogues.

Le réseau des CLPA donne à l'autorité politique chargée de la gestion des pêches la possibilité de communiquer efficacement avec les acteurs du secteur de la pêche artisanale qui sont nombreux et géographiquement dispersés, ainsi que de réformer et vulgariser les textes législatifs avec une participation élargie, bien organisée et représentative du secteur. C'est une opportunité pour les CLPA en ce sens qu'elle leur permet de partager en leur sein les informations relatives à la gestion durable des ressources halieutiques, de prendre en charge les initiatives locales de gestion durable des pêcheries et de partager, entre acteurs, les problèmes et contraintes liés à la pêche sénégalaise ainsi que les solutions envisagées. À mesure que les capacités du cadre de gouvernance des CLPA continuent d'être renforcées, et que le pouvoir de prendre et d'appliquer des décisions de gestion des pêcheries est de plus en plus exercé au niveau des CLPA, il est évident qu'une plateforme de mise en réseau entre les CLPA, mais aussi du sommet vers la base et de la base vers le sommet au niveau national, est également nécessaire pour améliorer l'adéquation entre la structure CLPA et la politique nationale, et inversement. À terme, le réseau des CLPA permettra de pérenniser les impacts des deux projets COMFISH.

*Durant la cérémonie d'installation des délégués du réseau national des CLPA, les parties prenantes ont rendu un vibrant hommage aux projets USAID/COMFISH et COMFISH Plus pour avoir choisi les CLPA comme « porte d'entrée institutionnelle » menant à la cogestion des pêches maritimes, mais également pour leur engagement dans le processus de mise en réseau des CLPA du Sénégal. Cette approche communautaire et locale d'une gestion déconcentrée de la pêche constituait la contribution principale, et la plus innovante, des projets COMFISH, en se basant sur un modèle existant, mais obsolète, pour l'accompagner vers la réussite.*

**Composante de résultat 2 : Adoption de CL constituant le principal instrument de mise en œuvre des Plans de gestion des pêcheries**

Résultats attendus	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rôles des groupes dans la mise en œuvre de toutes les CL pour Sardinella sont officiellement attribués et leurs opérations sont prises en charge.</li> <li>• Les parties prenantes sont informées et éduquées sur les mesures de gestion et les règles énoncées dans les CL; les règles des CL des sept nouveaux CLPA sont diffusées et distribuées aux parties prenantes internes et externes</li> <li>• 9 CLPA ciblés par USAID / COMFISH avec des CL existants ont démontré une fonctionnalité opérationnelle</li> <li>• Des réunions pour évaluer les CL existants sont organisées</li> <li>• Les groupes de femmes sont formés pour suivre les règles et les mesures de la CL</li> <li>• Un protocole d'accord est signé et approuvé, définissant les rôles et responsabilités des CLPA et le calendrier de développement des CL dans le Sine Saloum.</li> <li>• Un examen de la gestion des ressources halieutiques est effectué aux CLPA concernés.</li> <li>• Des mesures et règles formelles sont adoptées au niveau local pour une gestion rationalisée de la pêche sur les sites concernés.</li> <li>• 7 CL pour Ethmalosa dans le Sine Saloum approuvés par les organes consultatifs et de coordination du CLPA et signés par les autorités divisionnaires et sous-divisionnaires</li> <li>• 5 comités CLPA dans chaque localité sont mis en place et formés pour surveiller et contrôler l'application de la CL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement du processus d'élaboration de CL en 13 étapes pour 7 CLPA du Sine Saloum.</li> <li>• Sélection et formation de 21 relais communautaires à l'appui du processus d'élaboration de CL dans le Sine Saloum.</li> <li>• Collecte et analyse de données sur l'état de la gestion des ressources marines dans 7 CLPA du Sine Saloum.</li> <li>• Appui au processus d'élaboration de CL fourni par un partenariat de recherche scientifique sous la forme d'un processus de cartographie participative et d'élaboration de cartes inclus dans les CL.</li> <li>• Élaboration et approbation de 7 CL dans le Sine Saloum, ayant pour effet d'accroître la couverture géographique du cadre de gouvernance fonctionnelle des CLPA et de fournir un mécanisme d'application du code de la pêche au niveau de ces CLPA.</li> <li>• Exécution d'interventions de vulgarisation des CL auprès de 345 femmes et formation des comités CLPA à leurs rôles.</li> <li>• Appui aux processus d'évaluation, de mise à jour et de renouvellement des CL existants dans 10 CLPA ciblés par l'USAID/COMFISH, apportant la preuve de leur fonctionnalité opérationnelle.</li> </ul>

La convention locale (CL) est un accord formel sur les règles de gestion des ressources naturelles conclu entre les utilisateurs de ressources dans le respect des dispositions légales et législatives. Elle doit être adoptée officiellement par l'Instance de coordination et de conseil (ICC) du CLPA et signée par le préfet et le sous-préfet qui sont les représentants de l'État. L'élaboration d'une CL débute par une requête des utilisateurs de ressources désireux de modifier leurs méthodes et d'éviter de mauvaises pratiques de pêche dans leurs zones. Une fois cette requête formulée, les utilisateurs reçoivent une formation (dispensée par les pouvoirs publics, des ONG et/ou un projet) à la mise en place et l'application de règles de gestion durable d'une ou plusieurs ressources marines. Le processus d'élaboration de CL est une innovation

majeure introduite et mise en œuvre par l'USAID/COMFISH. Il se décompose en treize étapes. Les acteurs peuvent commencer à appliquer les règles de gestion énoncées dans la CL après approbation de celle-ci par l'autorité locale.

#### **Objectifs de la convention locale**

- Réguler l'accès aux ressources halieutiques de manière consensuelle ;
- Impliquer les individus dans la définition et la mise en œuvre de règles consensuelles de gestion des ressources halieutiques ;
- Encourager les individus à respecter volontairement les règles d'exploitation durable adoptées ;
- Amener chaque acteur, de manière équitable, à limiter son accès aux ressources halieutiques à la satisfaction de ses besoins vitaux sans compromettre les intérêts d'autres acteurs ni mettre en danger le potentiel existant ;
- Renforcer les mécanismes de consultation entre les différents acteurs et mettre en place une gestion préventive des conflits d'intérêt et des professions en particulier.

Les étapes clés du processus d'élaboration sont la mise en place des ICC et de cinq autres comités de gouvernance des CLPA comme le prévoyait l'arrêté ministériel de 2010. Des amendes et pénalités peuvent être imposées conformément aux dispositions du code de la pêche. La CL comprend une autre activité importante, à savoir l'organisation par l'ICC de rencontres annuelles d'évaluation (technique et organisationnelle) avec des personnes ressources et des partenaires.

**Élaboration et approbation de nouvelles conventions locales dans le Sine Saloum.** Sept nouvelles CL ont été mises en place dans la région du Sine Saloum avec l'assistance de l'USAID/COMFISH Plus: Niodior, Bassoul, Djirnda, Foundiougne, Sokone, Toubacouta et Missirah. Dans ce cas, le processus en 13 étapes élaboré à l'initiative de l'USAID/COMFISH et institutionnalisé par les acteurs du secteur du fait de son application répétée a été mené comme suit :

**1). Installation de nouveaux facilitateurs.** Deux nouveaux facilitateurs ont été affectés à Foundiougne et à Toubacouta pour appuyer le processus d'élaboration de la convention locale dans les CLPA du Sine Saloum. Pour faciliter leur immersion, des bureaux ont été aménagés dans les locaux du service des pêches pour une meilleure collaboration avec les agents des pêches ainsi que les professionnels de la zone. Ainsi, diverses rencontres ont été organisées pour présenter les facilitateurs aux autorités locales et acteurs de la pêche dans les zones concernées. Cette activité a revêtu une double importance dans la mesure où elle leur a permis d'identifier les acteurs clés qui interviennent dans la gestion des ressources halieutiques mais surtout de prendre connaissance de certaines réalités liées à la pêche dans les localités.

**2). Information et sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des conventions locales dans les CLPA du Sine Saloum.** Des rencontres communautaires d'information sur l'élaboration de la convention locale dans les sept CLPA ont été organisées au cours du second trimestre 2017. Elles ont ainsi permis d'informer les autorités administratives et locales (Préfets, Sous-préfets, administration des pêches et collectivités locales), du démarrage des activités, en vue de leur collaboration dans le processus d'élaboration de la convention locale. Sept (07) rencontres ont ainsi été organisées avec les membres des Instances de Conseil et de Coordination (ICC) avec les CLPA du Sine Saloum. Ces ateliers ont permis de présenter les objectifs de la convention locale, ses domaines d'application, la démarche d'élaboration (étape par étape) ainsi que les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le processus. Au total, près de 201 acteurs ont été informés et parmi lesquelles, on peut noter entre

autres : les chefs de poste et de contrôle des pêches, les membres des ICC des CLPA et les autorités administratives qui ont d'ailleurs présidé la plupart de ces rencontres.

**3). Signature de protocole d'accord avec les sept (07) CLPA.** Un protocole d'accord entre le Projet et les CLPA du Sine Saloum a été proposé. Ce protocole constitue un engagement des deux parties et définit les rôles et les responsabilités de chacune des parties. Au final, les sept (07) CLPA par l'intermédiaire de leurs ICC, ont validé le document de partenariat avec le Projet. Les documents ont aussi fait l'objet d'approbation par les Préfets et Sous-préfets, par ailleurs présidents des CLPA.

**4). Choix et formation des relais communautaires.** Lors des rencontres d'information, des relais communautaires chargés d'appuyer le processus d'élaboration de la convention locale ont été choisis par les ICC des sept (07) CLPA concernés. Les critères de choix suivants ont été retenus : être volontaire ; habiter la communauté locale ; évoluer dans le secteur de la pêche ; savoir lire et écrire en français ; savoir s'exprimer dans une des langues locales et en français ; être âgé entre 18 et 50 ans ; être de bonne moralité. Au total, 21 relais ont été désignés à raison de trois (03) relais par CLPA. Leur formation a été organisée les 13 et 14 janvier 2017 dans la salle de réunion du CLP à Foundiougne. Ainsi, durant ces deux jours, ils ont été capacités sur la réalisation des étapes clés du processus de la convention locale, telles que : l'établissement de l'état des lieux de la pêche dans chaque CLPA et l'identification des contraintes de la pêche et des règles de gestion des conventions locales. Ils ont été aussi renforcés sur certaines techniques : animation de réunion, faire un compte rendu d'activités technique, mener des enquêtes, etc.

**5). Situation de référence (acteurs, engins de pêche, infrastructures de pêche).** Après le choix des relais communautaires dans les différents CLPA, un renforcement de capacité s'en est suivi afin que ces derniers puissent appuyer le Projet dans la mise en place d'une situation de référence de l'exploitation des ressources halieutiques. Les principales informations collectées sont relatives au nombre de pêcheurs, leur profil, le matériel utilisé par les différents corps de métier qui s'activent dans l'exploitation des ressources halieutiques de même que les infrastructures d'appui à la pêche. Au total, 1 340 pirogues actives ont été enregistrées avec des tailles variant de 4 à 20 m de long et des moteurs hors-bord de 8 à 40 chevaux. Les pêcheurs sont les principaux acteurs de la pêche, sauf à Niodior et Missirah, où les cueilleurs et les transformateurs de mollusques sont majoritaires (moules, huîtres, murex et cymbium). La récolte des mollusques et crustacés est une activité à prédominance féminine. Dans le secteur de la transformation artisanale (principalement du tabac ethmalosa), il existe 8 zones de transformation équipées et 15% des acteurs sont des étrangers, principalement guinéens. Pour valider les résultats de l'évaluation de la situation de base des pêcheries, les secrétaires du CLPA, les services techniques impliqués dans la gestion durable des pêcheries (Département des pêches, Commission de l'eau et des forêts et responsables des AMP) et l'équipe de projet ont participé à des ateliers de restitution.

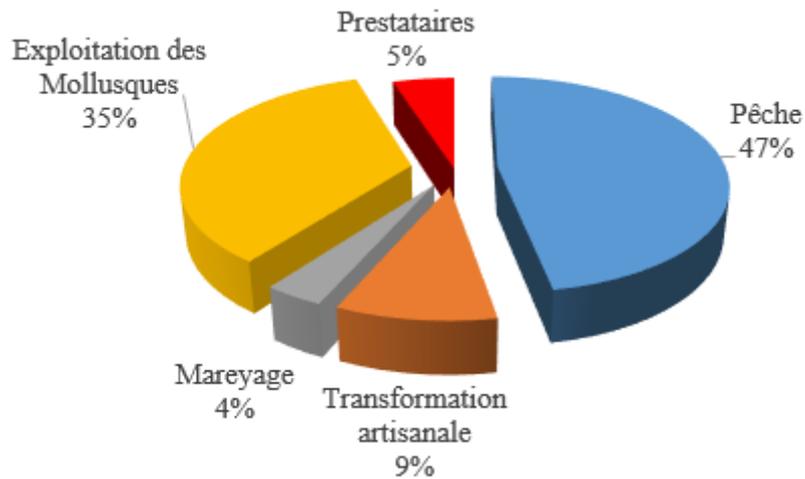


Figure 9. Catégories socio-professionnelles du secteur de la pêche dans le Sine Saloum (Enquête USAID/COMFISH Plus, mai 2017)

6). *Cartographie participative.* Le CSE a réalisé un exercice de cartographie intégrant les données de terrain dans les produits de cartographie finaux. Plus de 15 produits ont été fabriqués et mis à la disposition de l'équipe USAID / COMFISH Plus et des parties prenantes dans le but de développer des CL dans ces CLPA.

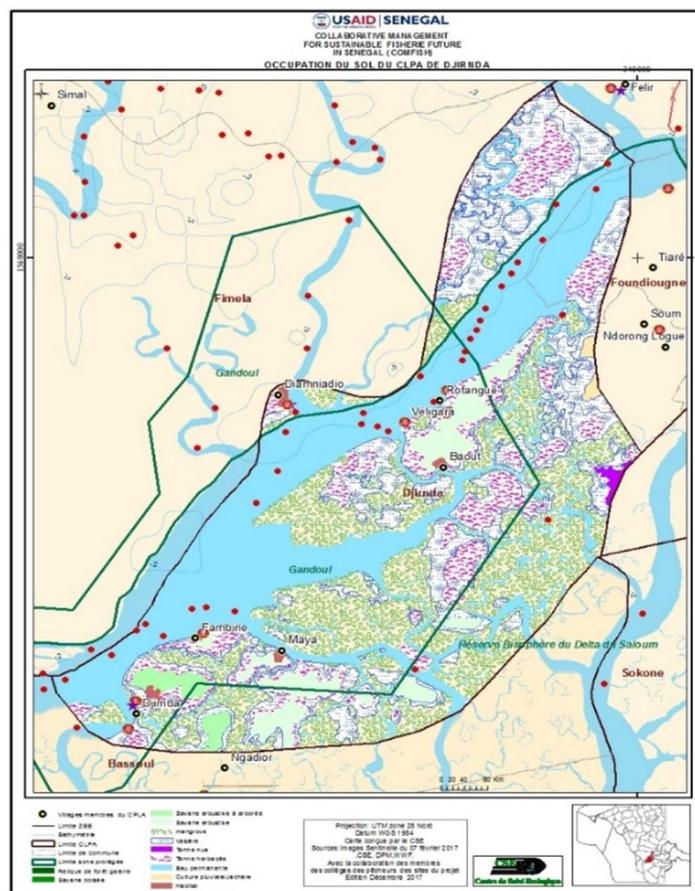


Figure 10. Affectation des terres dans le CLPA de Djirnda

**7). Focus group avec les acteurs.** Afin d'identifier les contraintes qui jalonnent la pêche et ses activités connexes dans le Sine Saloum, un guide d'entretien a été administré aux acteurs sous forme de focus group par collèges (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, exploitants de mollusque des CLPA...). Cent soixante-sept (167) focus groupe ont été organisés ayant touché deux mille quatre cent quarante-neuf (2 449) acteurs.

**8). Restitution et validation technique des résultats de l'état des lieux.** Pour la validation des résultats de l'état des lieux de la gestion de ressources halieutiques, les secrétaires des CLPA, les services techniques et l'équipe du projet ont participé à un atelier de restitution. Etaient présents pour chaque CLPA, les représentants de l'ICC dont le Secrétaire de CLPA, l'équipe technique du Projet et les facilitateurs de la zone. Au sortir de ces rencontres les acteurs se sont montrés satisfaits des règles proposées qui répondent clairement aux attentes de gestion durable des ressources halieutiques de la zone.

**9) Rédaction du document CL** intégrant les informations de base, les cartes et les règles de gestion de la pêche proposées par les parties prenantes dans chaque CLPA.

**10) et 11) Révision et validation du nouveau CL.** Entre décembre 2017 et février 2018, des ateliers ont été organisés pour commenter et valider les nouveaux CL des 7 CLPA du Sine Saloum. Tous les membres de la CPI, du préfet de secteur ou du sous-préfet et des services de la pêche déconcentrée ont assisté à ces réunions et ont validé les CL. Cela comprend une étape de validation technique par l'administration des pêches.

**12). Approbation et signature des autorités.**

**13). Vulgarisation.** Pour vulgariser les nouvelles règles de ces CL, le projet en a imprimé des copies (40 pour chaque CLPA) et les a distribuées aux acteurs. Les relais communautaires, sous la supervision des responsables des stations de pêche et du facilitateur du projet, ont effectué des visites au niveau des villages pour expliquer le contenu du document et son utilité en tant qu'outil de gestion des ressources halieutiques. Dix-sept villages ont été couverts par ces visites avec un total de 645 participants, dont 345 femmes.

**Mise en œuvre d'une nouvelle CL.** L'appui au projet de mise en œuvre de la CL a débuté par le renforcement des capacités du CLPA, des membres de l'ICC et des cinq commissions. Il comporte aussi un volet de surveillance participative permettant l'application effective des règles énoncées dans la CL. 28 membres des comités de surveillance des sept CLPA ont bénéficié d'une intervention de renforcement des capacités de surveillance participative du 1er au 5 mai 2018, à Foundiougne, animée par un représentant de la DPSP. Cette formation a porté sur les points suivants : cadre juridique et institutionnel de la surveillance de la pêche au Sénégal ; modalité des missions de surveillance participative (approche stratégique, composition de l'équipe de mission, équipement, exécution de la mission, inspection et présentation de rapports) ; sécurité en mer ; rôle et responsabilité du surveillant-pêcheur ; code de la pêche. Le projet comportait également un appui à la préparation d'un plan de travail annuel pour l'application de chaque CL. Ces plans comprennent des activités de renforcement des capacités et sont communiqués à l'ensemble des partenaires du CLPA afin d'obtenir leur appui aux actions identifiées comme prioritaires. Le plan de travail annuel est un outil essentiel de suivi de l'application des règles énoncées dans la CL.

Chacun des sept CLPA s'est vu attribuer un bureau, un ordinateur, une imprimante et 50 chaises de réunion. Les membres du conseil d'administration ont été formés à la bonne gestion de l'équipement fourni.



**Figure 11. Réception d'équipement par le CLPA de Missirah en présence du sous-préfet**

**Évaluation, mise à jour et renouvellement des CL.** L'évaluation et la mise à jour des CL en cours d'exécution ont été réalisées dans dix CLPA, l'objectif de cette initiative étant d'actualiser les règles de gestion locales pour une gouvernance locale efficace des pêcheries. Au total, vingt (20) focus groupes ont été organisés dans les CLPA de Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Joal Fadiouth, Cayar, Saint Louis, Rufisque/Bargny, Yène/Dialaw, Ziguinchor et Kafountine. Ces consultations ont touché quatre cent soixante-quatre (464) acteurs composés de mareyeurs, pêcheurs, transmatrices/transmateurs et prestataires de services pour recueillir des informations relatives à la mise en œuvre des CL.

Les informations ont été communiquées aux ICC des CLPA dans le cadre d'ateliers de restitution et ont contribué à identifier les acquis, contraintes et recommandations dans le but de réajuster la démarche de mise en œuvre des CL. Pour certains CLPA, ces ateliers de restitution ont été présidés par les sous-préfets ou les préfets locaux. Dans d'autres CLPA, ce sont les secrétaires de CLPA (inspecteurs départementaux ou chefs de poste) qui ont été mandatés pour présider les rencontres. Globalement, les conclusions des ateliers ont montré la contribution efficace des CL à la gestion durable des ressources halieutiques. Les CL ont incité favorablement les acteurs à s'acquitter du paiement des redevances du permis de pêche, l'immatriculation des embarcations, le respect du maillage des filets, la réduction des conflits intra et interprofessionnels ainsi que le respect des normes d'hygiène et de qualité dans les centres de débarquement et de transformation des produits halieutiques.

Des actions ont été suggérées par les acteurs pour une mise en œuvre plus efficace des CL. Il s'agit du renforcement des moyens financiers des CLPA ; de la vulgarisation à travers les médias et la traduction de l'outil dans les langues locales ; de l'augmentation du nombre de sorties de surveillance ; du renforcement des capacités des acteurs et de l'organisation périodique de concertation entre les différents métiers. Ils ont également suggéré de nouvelles mesures à intégrer aux CL comme le statut juridique de l'« autosurveillance par les pêcheurs », qui devrait bientôt être approuvée par arrêté ministériel.

Les CL concernant les CLPA de Cayar, Mbour, Joal, Rufisque/Bargny, Yène/Dialaw, Ziguinchor, Kafountine et Saint-Louis ont fait l'objet d'une mise à jour formelle à l'issue de ce processus. Sindia Nord et Sud préparent une mise à jour formelle similaire pour l'an prochain.

Le projet a produit quarante (40) exemplaires des nouvelles règles constituant la mise à jour des CL de chaque CLPA pour les vulgariser.

**Représentations théâtrales à l'appui de la mise en œuvre des CL.** Au vu du succès des représentations théâtrales et des spectacles montés par le projet USAID/COMFISH et à la demande des acteurs, le projet a organisé des représentations théâtrales dans quatre CLPA (Mbour, Joal, Kafountine et Saint-Louis) à l'appui de la mise en œuvre de leurs CL, sur les sujets de la pêche aux juvéniles et de la sécurité en mer. Ces manifestations ont été très bien accueillies et le public a été nombreux.

### Produits de capitalisation

Capitalisation de la démarche du projet USAID COMFISH en matière d'élaboration et de mise en œuvre des outils de cogestion des ressources halieutiques au Sénégal

Vidéo : Conventions locales, outils de gouvernance locale pour la gestion durable des ressources halieutiques (septembre 2018) (français avec sous-titres anglais) <https://www.youtube.com/watch?v=5YOEo8X4h1M>

Vidéo : Les Conventions locales, outils de gouvernance locale des ressources halieutiques au Sénégal, (2018) <https://www.youtube.com/watch?v=wQqOLcbiWO8>

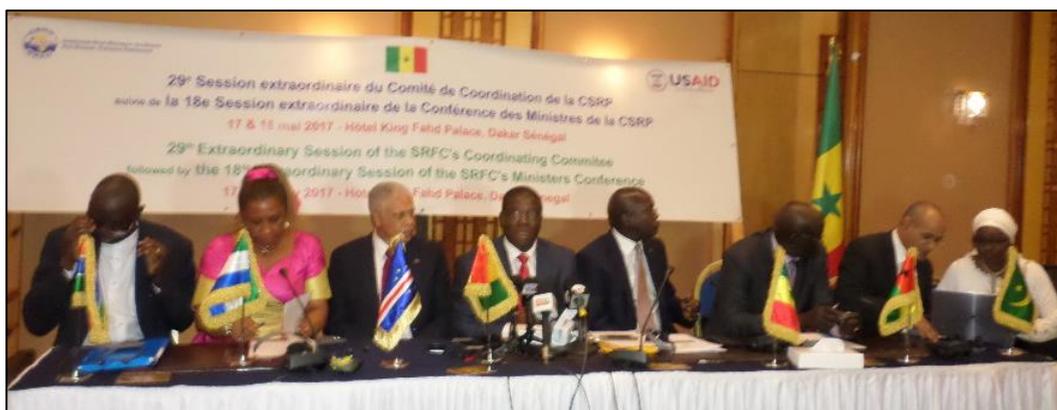
### Composante de résultat 3 : Renforcement de la capacité contre la pêche INN

Résultats attendus	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité politique de haut niveau et direction régional sénégalais dans la prévention et la lutte contre la pêche INN</li> <li>• L'appui continu à la surveillance participative du CLPA réduit l'apparition de mauvaises pratiques de pêche et renforce la mise en œuvre des CL et des PGP.</li> <li>• Mise en place d'un groupe de travail national sur la lutte contre la pêche INN et formulation d'un plan d'action, avec mise en œuvre des actions initiales</li> <li>• Renforcement des capacités juridiques, judiciaires et institutionnelles</li> <li>• Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de pêche INN, y compris une assistance à la CSRP afin d'analyser les possibilités de renforcer son rôle dans de tels efforts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Conférence des ministres de la Commission sous régionale des pêches (CSRP), réunie en mai 2017, a résolu une impasse institutionnelle de quatre ans et permis à la CSRP de progresser dans l'exécution de sa mission d'harmonisation des politiques des pays membres en matière de protection, de conservation et d'exploitation durable de leurs ressources halieutiques.</li> <li>• En mai 2018, une visite d'étude d'une délégation MPEM aux États-Unis sur le thème de la pêche INN a fait ressortir l'importance de l'approche des écosystèmes par une large coordination des institutions impliquées dans la gestion des problématiques maritimes et territoriales et a permis de renforcer les liens avec les agences américaines.</li> <li>• Une table ronde sur la pêche INN, retransmise à la télévision nationale, a été l'occasion de débattre des causes, des conséquences et des solutions, et de réaffirmer la volonté politique des institutions et acteurs clés de résoudre ce problème.</li> <li>• Des textes législatifs ont été examinés et des recommandations de mises à jour validées afin de renforcer les contrôles de qualité et la traçabilité après capture.</li> <li>• La couverture géographique et la fréquence des missions de surveillance participative des CLPA ont été étendues. Douze (12) CLPA ont exécuté 342 missions, 4 788 pirogues artisanales ont été inspectées et 575 arraisonnements en mer ont été effectués.</li> <li>• Introduction d'un arrêté reconnaissant le statut juridique des pêcheurs participant aux brigades de surveillance.</li> </ul>

Le projet USAID/COMFISH Plus a travaillé de manière ciblée et stratégique aux niveaux international, sous-régional, national et local afin de soutenir des approches innovantes et de renforcer les capacités de leadership, partenariat, formulation et application de politiques dans le cadre des efforts de lutte du Sénégal contre la pêche INN, tant artisanale qu'industrielle. L'intervention venait en appui à la Stratégie nationale de lutte contre la pêche INN au Sénégal (2013), au Plan national de lutte contre la pêche INN au Sénégal (2014), à la LPSD/PA révisée (2016-2023) et au code de la pêche révisé (2015).

**Conférence des ministres de la CSRP.** La CSRP est un organisme intergouvernemental créé en 1985 par voie de Convention regroupant sept États membres : le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. La CSRP a pour principal mandat : l'harmonisation des politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable de leurs ressources halieutiques et le renforcement de leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives. Le projet USAID/COMFISH Plus a fourni une assistance financière à l'organisation de la 29<sup>e</sup> session extraordinaire du comité de coordination de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP), suivie de la 18<sup>e</sup> session extraordinaire de la Conférence des ministres de la CSRP les 17 et 18 mai 2017, à Dakar. Cette réunion a été l'occasion pour la Conférence des ministres de la CSRP de prendre des résolutions visant à permettre à la CSRP de sortir de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle se trouvait depuis 2013 et qui nécessitait la révision de ses textes statutaires. Cette crise institutionnelle l'empêchait d'accomplir sa mission et de jouer son rôle d'harmonisation des politiques de pêche et de coordination des différentes interventions et initiatives de lutte contre la pêche INN et d'amélioration de la gestion des ressources partagées dans l'espace de la CSRP, notamment pour les petits pélagiques. Cette initiative a abouti à la nomination et à l'installation à compter du 31 juillet 2017 d'un nouveau Secrétaire permanent pour la CSRP, ce qui a permis à l'instance de progresser sur des problématiques clés.

En septembre 2017, CSRP a organisé un atelier sous-régional sur la « Validation de l'étude comparative sur l'harmonisation de la législation de la pêche dans la zone de la CSRP avec la Convention sur les conditions d'accès minimales (CMAC) ». Il s'agit d'une étape clé dans le processus d'harmonisation des conditions d'accès aux ressources halieutiques dans la zone de la CSRP et contribuera à un contrôle plus efficace de la pêche INN dans la zone de la CSRP. La CMAC, entrée en vigueur en 2012, contribue à l'harmonisation des principes généraux et des règles en matière de pêche durable, mais remplit également les conditions nécessaires à l'intégration sous-régionale des politiques de la pêche dans la zone de la CSRP. La validation de cette étude confère à la CSRP un instrument juridique sous-régional conforme aux règles internationales applicables en matière de pêche durable.



**Figure 12. Ministres de la CSRP à la cérémonie de clôture de la Conférence des ministres de mai 2017**

**Voyage d'études aux États-Unis sur le thème de la pêche INN** Un voyage d'études a été organisé par l'USAID/COMFISH Plus du 28 avril au 4 mai 2018 en collaboration avec USAID/Sénégal, USAID/Washington et d'autres organismes publics américains. La délégation ministérielle s'est rendue dans l'État de Rhode Island et à Washington DC et a partagé des expériences sur la gestion des ressources halieutiques, dont des stratégies de résolution de la pêche INN et d'identification d'axes de collaboration avec des institutions américaines œuvrant dans le même domaine. La délégation a notamment visité l'École supérieure d'océanographie de l'Université de Rhode Island, la Direction de la gestion de l'environnement de l'État de Rhode Island, rencontré Jim Langevin, représentant de l'État de Rhode Island au Congrès, un fabricant d'équipement de pêche, le Bureau Afrique de l'USAID/Washington, le Bureau E3 (Bureau pour la croissance économique, l'éducation et l'environnement) et le Bureau pour la sécurité alimentaire, ainsi que la NOAA (administration nationale responsable de l'étude de l'océan et de l'atmosphère), l'USCG (Garde côtière des États-Unis), le Département d'État et le Centre Henry L. Stimson. La délégation, menée par le Ministre de la pêche et de l'économie maritime (MPEM), comprenait le Directeur de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP), le Directeur des industries de transformation des pêches (DITP), le Coordinateur de la Cellule des études et de la planification (CEP) du MPEM et le Responsable de la Division des inspections et du contrôle de la DPSP. Le Responsable des activités de l'USAID/Sénégal COMFISH Plus a également participé au voyage.

Cette visite a permis de tirer un certain nombre de leçons essentielles liées à la problématique de la pêche INN :

- L'importance de la coordination et de l'échange d'informations entre institutions nationales et régionales ;
- La compréhension mutuelle du système de gestion et de surveillance afin d'améliorer l'appréhension des rôles et responsabilités des différentes structures impliquées ;
- La communauté de vision entre États-Unis et Sénégal sur de nombreuses questions relatives à la pêche INN ;
- L'importance de la recherche et de la contribution scientifique à la prise de décision ;
- L'importance de l'approche des écosystèmes par une large coordination des institutions impliquées dans la gestion des problématiques maritimes et territoriales ;
- L'importance des données statistiques (effort de pêche, captures) pour la politique de gestion des stocks et des pêches ;
- L'importance de la traçabilité des produits de la pêche ;
- La capacité de leadership régional du Sénégal en matière de pêche INN.



**Figure 13. La délégation du MPEM en voyage d'étude sur la pêche INN aux États-Unis lors de son premier arrêt à l'École supérieure d'océanographie de l'Université de Rhode Island**

Une réunion-bilan s'est tenue à l'USAID/Sénégal après le retour de la délégation. Le suivi des activités du plan d'action après le voyage d'étude est en cours entre les différents organismes impliqués.

*La participation du ministère aux efforts déployés pour comprendre et combattre la pêche INN, dans le cadre d'une collaboration internationale, place ce type de travail au niveau adéquat pour une action efficace.*

**Débat télévisé sur la pêche INN.** Ce débat télévisé réalisé avec la RTS qui a une couverture nationale vise à contribuer à renforcer les actions à l'encontre de la pêche INN au Sénégal. Cette publicité devrait aider à renforcer la gestion des pêcheries.

Pour sensibiliser le public aux effets dévastateurs de la pêche INN au Sénégal et contribuer à promouvoir des mesures énergiques contre ce problème, le projet USAID / COMFISH Plus, en collaboration avec le MPEM et son service technique chargé de la facilitation de la protection et de la surveillance de la pêche (DPSP), a facilité l'organisation d'une table ronde sur la pêche INN à la télévision nationale (RTS). La table ronde a réuni le directeur du DPSP, le capitaine de la marine Mamadou Lamine Ndiaye (représentant également son ministère), le chef de parti du projet USAID / COMFISH Plus, le Dr Khady Sane Diouf, le coordinateur du réseau national CLPA, Abdoulaye Ndiaye, et un membre de FENAGIE Pêche, Mouhamadou Kandji. Les panélistes ont discuté des causes, des conséquences et des solutions au problème de la pêche INN qui compromettent gravement les efforts de promotion d'une pêche durable au Sénégal.

La pêche INN, qu'elle soit industrielle ou artisanale, a plusieurs causes : profits élevés, croissance des marchés des produits de la pêche, y compris les juvéniles, épuisement des ressources suite à une augmentation continue de l'effort de pêche, surcapacité du secteur de la pêche et surveillance insuffisante. Les conséquences sont économiques, sociales et environnementales. Plusieurs solutions ont été recommandées lors de ce débat. La volonté politique a été réaffirmée, notamment avec le nouveau Code de la pêche, le Plan national de lutte contre la pêche INN, le groupe de travail et les instances de gouvernance locales (réseaux

CLPA et CLPA). L'existence d'institutions habilitées à lutter contre la pêche INN aux niveaux régional (CSRP) et international (FAO, UE) a été réitérée avec force. Les participants au débat ont unanimement salué les efforts du projet USAID / COMFISH Plus pour une gestion concertée de la pêche au Sénégal.

**Atelier de mise à jour des textes législatifs sur les contrôles de qualité et la traçabilité après capture.** Le projet USAID/COMFISH Plus a aussi apporté un appui au MPEM à travers la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime pour la tenue d'un atelier de partage et de validation du projet de révision du décret 69-132 du 12 février 1969 relatif aux contrôles officiels des produits de la pêche et de l'aquaculture et sur le nouveau décret fixant les conditions d'exercice de la profession de « transformatrice artisanale » des produits de la pêche et de l'aquaculture. Cette initiative contribue également à la lutte contre la pêche INN dans la mesure où elle prend en charge la traçabilité des produits halieutiques transformés et/ou exportés.

**Surveillance participative.** La surveillance participative pour faire appliquer les règles de la CL dans les zones de pêche, sur les quais de pêche et sur les sites de transformation du poisson constitue un axe essentiel du renforcement du cadre de gouvernance des CLPA. Parallèlement à un niveau croissant d'application volontaire stimulé par la participation des parties prenantes à l'élaboration des règles de gestion des pêcheries, la surveillance participative vise à renforcer et étendre la capacité à faire appliquer les règles dans le secteur artisanal. Les activités de surveillance participative engagées dans le cadre du projet USAID/COMFISH ont été élargies avec l'appui du projet USAID/COMFISH Plus. À la demande de l'administration et des acteurs, le nombre de deux sorties financées par CLPA et par mois est passé à trois sorties par mois. En outre, dans le cadre de l'extension du processus de CL au Sine Saloum, de nouveaux comités de surveillance ont été installés dans sept CLPA de cette zone et ont bénéficié d'une formation de renforcement des capacités.

Les sorties maritimes et les inspections sur la plage ont été appuyées par le projet dans douze CLPA. Au total, 4 788 pirogues ont été inspectées, dont 575 arraisonnées en mer. Les infractions les plus couramment rencontrées sont : gilets de sauvetage en nombre insuffisant dans la pirogue ou défaut de port des gilets de sauvetage ; absence de permis de pêche et pirogues non immatriculées ; équipement de pêche non réglementaire ; utilisation de filets interdits (par ex. monofilament), capture et transformation de sardinelle juvéniles, pêche au harpon sur la Petite côte, non-respect des conditions d'hygiène sur les quais de pêche, transformation au sol et conditions de stockage médiocres. La nature des infractions montre bien qu'il reste nécessaire de vulgariser le code de la pêche en même temps qu'une surveillance participative est effectuée. Les agents de surveillance commencent par sensibiliser et alerter avant d'appliquer des sanctions, mais l'imposition d'amendes et la saisie d'équipement de pêche ou de produits ont également été nécessaires.

La fréquence des juvéniles dans les captures a été notée dans beaucoup de centres de pêche, occasionnant ainsi des saisies massives suivies de destruction. C'est ainsi que 94 tonnes de juvéniles ont été saisies et détruites à Rufisque et 47 tonnes à Kafountine en 2017. À Joal Fadiouth, ce sont environ 100 caisses de sardinelles juvéniles qui ont été saisies au cours d'une opération menée en 2018. Sur les sites de transformation, certaines personnes se sont vu infliger des peines d'amende d'un montant supérieur à 2 500 USD pour avoir procédé à la transformation de juvéniles. Dans le même temps, les données limitées en termes d'échelle et de portée et recueillies par les toutes récentes unités conjointes de collecte de données sur 4 sites entre novembre 2017 et juin 2018 indiquent une part substantielle de poissons de taille

réglementaire sur 3 des 4 sites (Cayar, Hann, Mbour). À Joal, 16 % seulement des poissons débarqués n'atteignaient pas la taille légale. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport aux années précédentes si l'on en croit les indications de la DPM (Direction des pêches maritimes) et du CRODT (Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye), mais il est impossible de confirmer les tendances en raison de la faible taille de cet échantillon.

Pour renforcer les capacités, promouvoir l'apprentissage et améliorer les systèmes, le projet USAID/COMFISH Plus a apporté son soutien aux rencontres d'échange entre commissions de surveillance des CLPA sur le thème des contraintes de la surveillance participative. Le diagnostic a révélé des contraintes organisationnelles et techniques et des solutions potentielles. Le tableau qui suit récapitule certaines des difficultés rencontrées lors des sorties de surveillance ainsi que les solutions proposées.

**Tableau 3 : Contraintes auxquelles sont confrontées les brigades de surveillance mixtes et solutions préconisées**

Contraintes	Solutions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans la planification des opérations de surveillance ;</li> <li>• Nombre insuffisant de voyages;</li> <li>• La morosité de certains membres de la commission ;</li> <li>• Mauvaise préparation des voyages;</li> <li>• Manque de formation en raison de la rotation du comité de surveillance ;</li> <li>• Trop de médiation en cas d'embarquement ;</li> <li>• Le rapport de patrouille n'est pas accessible aux acteurs ;</li> <li>• Non-respect des avertissements météorologiques ;</li> <li>• Pas de couverture en cas d'accident ;</li> <li>• Les informations figurant dans les rapports de mission de surveillance ne sont ni exhaustives ni harmonisées ;</li> <li>• Mauvaise maîtrise du code de la pêche par la plupart des responsables de stations côtières ;</li> <li>• Absence de couverture de sécurité pour les voyages terrestres ;</li> <li>• Pas de statut pour le pêcheur-surveillant ;</li> <li>• Moyens insuffisants (obsolescence des équipements, manque de surveillance canoë sur certains sites, tenue de travail, badge nominatif) ;</li> <li>• Limitation de la zone de pêche strictement réservée à la pêche artisanale (5 km de large) à Joal en raison de la contiguïté avec le ZPP de la Petite Côte et l'AMP de Joal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les équipes de surveillance au code de pêche et aux techniques de surveillance ;</li> <li>• Doter les brigades de surveillance en équipement (canoë motorisée, vêtements de travail, badges nominatifs) ;</li> <li>• Etablir une assurance de la pêche qui tiendra compte de la partie terrestre ;</li> <li>• Proposer un modèle de rapport de patrouille ;</li> <li>• Partager les rapports de patrouille avec toutes les parties prenantes ;</li> <li>• Augmenter le nombre de voyages ;</li> <li>• Appliquer les sanctions prévues ;</li> <li>• Faites les voyages en temps opportun.</li> </ul>

Dans l'intérêt de l'institutionnalisation de la surveillance participative, le projet USAID/COMFISH a collaboré avec un assureur national, un prestataire informatique et des parties prenantes afin d'élaborer un produit d'assurance pouvant couvrir les pêcheurs participant à des missions de surveillance. Lors de ces missions conjointes, les pêcheurs sont les seules parties non assurées par un employeur et leur participation à ces sorties les expose à un risque individuel considérable. Dans le cadre du projet USAID/COMFISH Plus, après l'évaluation du programme et la restitution des parties prenantes, l'appel d'offres relatif à la reconduction du service a échoué en raison de la réponse insuffisante des prestataires aux attentes des bénéficiaires et du projet. L'identification d'un dispositif d'assurance commerciale adéquat et pérenne pour couvrir la surveillance participative et les pêcheurs artisanaux en général et relié aux systèmes d'alerte précoce de sécurité en mer reste problématique.

Bien que le statut des pêcheurs qui participent à la surveillance soit reconnu au plan administratif, ils ne jouissent d'aucun statut juridique. En septembre 2018, un arrêté a été pris afin de reconnaître officiellement le statut des pêcheurs participant à des missions de surveillance conjointes et la définition des modalités de leur sélection et des opérations. Cet arrêté prévoit la possibilité, sans que cela soit obligatoire, que l'administration fournisse une assurance dans ce cas, laquelle serait strictement limitée à la conduite de la mission de surveillance.

Le projet a également facilité des rencontres avec les équipes des aires marines protégées (AMP), afin d'établir comment les brigades de surveillance de la DPSP et les comités de gestion des AMP peuvent unir leurs efforts pour plus d'efficacité de la surveillance participative de la pêche. Les AMP sont mieux équipées que les brigades de surveillance mixte CLPA/DPSP. Des synergies en amont existent car les mêmes acteurs se retrouvent au sein des brigades de surveillance participative CLPA et des comités de gestion des AMP. L'exploitation des synergies a été particulièrement visible à Saint Louis, où l'AMP détache un agent auprès de la brigade de surveillance mixte CLPA/DPSP lors des sorties en mer. Dans les AMP de Joal Fadiouth et Cayar, les opérations conjointes étaient rares. Les échanges avec les équipes des AMP ont fait ressortir leur disposition et leur disponibilité à optimiser les synergies pour une surveillance participative plus efficace.

Au cours de l'année fiscale 2018, le projet a renforcé la capacité de 18 comités de surveillance CLPA par la fourniture d'équipement de sécurité en mer. Au total, 190 gilets de sauvetage, 7 GPS et 35 cirés ont été distribués.



**Figure 14. Formation à la surveillance participative à Foundiougne**

## Composante de résultat 4 : Déploiement du Plan national d'adaptation pêche changement climatique

Résultats attendus	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'alerte météo destiné aux pêcheurs, lancé initialement par USAID / COMFISH et couvrant la côte sénégalaise, parvient à tous les pêcheurs via un réseau des téléphones portables, de drapeaux dans les sites de débarquement et des stations de radio locales.</li> <li>• Réduction des pertes en bateaux de pêche et réduction du nombre de blessures et de décès chez les pêcheurs.</li> <li>• Fourniture et utilisation d'informations sur le climat élargi.</li> <li>• Efficacité des actions d'adaptation CLPA évaluées.</li> <li>• Examen des défis et des opportunités de l'assurance pêche artisanale.</li> <li>• Mesures prises pour soutenir et mettre en œuvre le plan de pêche national pour l'adaptation au changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation et signature du Plan national d'adaptation (PNA) de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2035, le 3 novembre 2016.</li> <li>• Participation de COMFISH Plus et du MPEM à la COP 33 à Marrakech, au Maroc, du 12 au 20 novembre 2016, pour annoncer et communiquer sur le PNA-Pêche au plan international.</li> <li>• Plateforme nationale sur la pêche et le changement climatique (PN-PCC) mise en place par arrêté interministériel en mai 2017, mise en œuvre opérationnelle et appui au PNA-Pêche, incluant le développement d'opportunités de financement climatique.</li> <li>• L'ANACIM a formé à l'informatique et à la modélisation marine pour plus de précision dans la transmission en temps réel des alertes météorologiques.</li> <li>• 3 047 acteurs, dont 2 021 femmes, ont été formés à l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de plus de 100 ateliers organisés sur toute la côte.</li> <li>• 109 000 acteurs du secteur de la pêche (dont 29 519 femmes) ont utilisé des informations sur le climat pour effectuer des alertes précoces/sécurité en mer par le biais de 71 662 alertes envoyées par le système national d'alerte par SMS lié à des drapelets sur le site de débarquement et des stations de radio locales.</li> <li>• Des plans de travail annuels ont été élaborés et mis en œuvre pour 6 plans d'adaptation locaux</li> <li>• Les capacités de plus de 115 institutions ont été renforcées dans les domaines du changement climatique et de l'échange d'informations sur le climat aux niveaux national, régional et local, dont 35 CLPA.</li> </ul>

**Le Plan national d'adaptation de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2035 a été signé et présenté à la COP-22 organisée par la CCNUCC.** Le PNA-Pêche a été signé conjointement par le Ministère de l'environnement et le MPEM le 3 novembre 2016, au Ministère de la pêche maritime. Il a été élaboré avec le soutien technique et financier du projet USAID/COMFISH. Cette ratification au niveau national a constitué un tournant dans l'intégration à la planification nationale de la dimension du changement climatique. Cet accord entre deux ministères contribue à intégrer le changement climatique comme « action stratégique » dans l'« Axe stratégique 3 » de l'« Objectif spécifique 1 » de la LPSD/PA 2016-2035. Le PNA-Pêche contribue ainsi à la mise en œuvre de la LPSD/PA et propose des mesures d'adaptation pour un financement de près de cent trente-neuf milliards (139 000 000 000) de FCFA d'ici à 2035. Les deux ministères ont participé activement à la COP-22 organisée par la CCNUCC à Marrakech, avec l'assistance technique du projet USAID/COMFISH Plus qui les a aidés à présenter le PNA-Pêche à un atelier animé par l'USAID. Le fait de partager l'expérience du Sénégal dans le domaine des changements climatiques et de la pêche à la COP a été l'occasion de susciter l'intérêt et d'obtenir de potentiels soutiens financiers d'organismes internationaux tels que la FAO et le PNUD. Pendant deux ans, le projet a continué à appuyer le partage à l'international de l'expérience du PNA-Pêche par le gouvernement du Sénégal sur d'autres fora, dont une assemblée du Réseau mondial de PNA – projet USAID/WaBiCC (Biodiversité et changement climatique en Afrique de l'Ouest) au Togo en octobre 2017 et un webinaire sur le projet PAS-PNA financé par l'Allemagne (GIZ) en juillet 2018.

**La Stratégie nationale d'opérationnalisation du PNA-Pêche a été validée.** Pour opérationnaliser le PNA-Pêche, une stratégie de mise en œuvre intégrant un plan d'action de 5 ans, a été élaborée. Des rencontres techniques de validation ont été organisées, en février 2017 pour la première (entre les techniciens du MEDD et du MPEM) et en juillet 2017 pour la seconde, avec l'ensemble des parties prenantes impliquées. Cette stratégie traduit les options d'adaptation déclinées dans le PNA-Pêche en plan d'actions opérationnel de cinq ans avec un budget de quatre-vingt milliards six cent millions (80 600 000 000) FCFA.

**Une plateforme nationale pour le suivi de la mise en œuvre du PNA-Pêche a été créée.** Des cadres de concertation entre les secteurs de la pêche et de l'environnement pour l'adaptation aux changements climatiques et la signature du PNA-Pêche ont également abouti à la signature de l'arrêté interministériel n° 07-980 du 12 mai 2017 entre le Ministère de la pêche et de l'économie maritime et celui de l'environnement et du développement durable portant « Création de la plateforme nationale pêche changement climatique (PNPCC) ». Aux niveaux institutionnel et réglementaire, ce cadre accompagne le processus d'opérationnalisation du PNA-Pêche et sera maintenu après la fin du projet USAID/COMFISH Plus. Pour son fonctionnement, des organes de gouvernance devant piloter ce cadre de réflexion scientifique ont été mis en place et sont composés de professionnels et des acteurs clés du secteur de la pêche, de structures étatiques tels que le Ministère des finances et celui de l'environnement, de parlementaires, du Conseil économique, social et environnemental, du Haut-conseil des collectivités locales, des organisations non gouvernementales (ONG), des partenaires techniques et financiers (FTF), des instituts de recherche et des universités, ainsi que du secteur privé. En outre, le bureau de la Plateforme, composé du Président, du Vice-président et du Secrétariat, a été installé officiellement le 27 septembre 2017. La présidence est assurée par le Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale (CONIPAS), la vice-présidence par le Haut-conseil des collectivités locales (HCCL) et le secrétariat est allé à la Direction des pêches maritimes (DPM).

Le projet USAID/COMFISH Plus a fourni une assistance technique à la plateforme sous la forme de l'élaboration de règles de procédure, d'un plan de communication et d'un plan de travail annuel. Cinq groupes thématiques ont été mis en place à l'appui de la mise en œuvre du plan opérationnel PN-PCC/SN : Relations extérieures, Renforcement des capacités, Communication, Surveillance et évaluation et Mobilisation de fonds. Ces groupes auront une fonction de plaidoyer comprenant une visite officielle à toutes les parties prenantes afin de consolider la participation et l'engagement responsable de la population dans la gestion des problématiques environnementales. Le fonctionnement de ces groupes thématiques, antennes techniques du bureau de coordination du PN-PCC/SN, est essentiel à la mise en œuvre des actions identifiées dans les documents de gestion de la plateforme. Pour une meilleure communication avec les autorités gouvernementales comme avec les communautés locales, un logo PN-PCC a été validé et un site Internet <http://pnpcc.sn/institutions-membres/> créé avec l'assistance du projet, afin que les parties prenantes soient assurées de l'égalité des chances face à l'information et qu'elles puissent mettre en œuvre des synergies et harmoniser leurs efforts et ressources en vue de la coordination et de l'efficacité des mesures d'atténuation des changements climatiques à tous les niveaux, pour le bénéfice des populations affectées.



**Figure 15. Logo de la plateforme nationale pêche changement climatique**

La première plateforme pêche changement climatique a été mise en place en juillet 2018 à Mbour avec l'assistance du projet. Les plateformes locales constitueront les antennes techniques de la PN-PCC/SN au niveau local, pour une meilleure prise en compte des besoins et particularités des acteurs communautaires et une contribution plus efficace à l'intégration aux politiques des pratiques exemplaires et connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques. Point de convergence de multiples parties prenantes et englobant l'ensemble du secteur, elles constitueront le cadre intégré de gouvernance commune des problématiques de changement climatique entre les niveaux local et national, mais aussi d'harmonisation des mesures d'adaptation en vue d'un financement plus durable.

**Renforcement des capacités de la PN-PCC : atelier sur le financement du changement climatique.** Le Plan de travail annuel PN-PCC/SN comprend d'importantes actions de renforcement des capacités, en particulier en lien avec le financement de la lutte contre les changements climatiques et l'accès au Fonds vert pour le climat de la CCNUCC, considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre du PNA-Pêche. Le projet USAID/COMFISH Plus a collaboré avec le projet USAID/CEADIR (Analyse économique du climat pour le développement, l'investissement et la résilience de l'USAID) à l'organisation d'un atelier sur ce thème du 19 au 21 juin 2018 à l'intention des partenaires de l'équipe de croissance économique de l'USAID/Sénégal dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. L'atelier a réuni tous les membres de la PN-PCC/SN et de la Plateforme nationale de dialogue Sciences-Politique sur l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire aux changements climatiques, dénommée « Plateforme CCASA/SÉNÉGAL ». L'atelier a aidé les participants à mieux comprendre le rôle du Fonds vert pour le climat de la CCNUCC en matière d'adaptation et leur a fourni des méthodes et des outils de développement de projets et programmes susceptibles d'être financés par le fonds.

*Le PNA-Pêche a été le premier PNA sectoriel mis en œuvre au Sénégal et l'un des premiers au monde dans le secteur de la pêche. Ce Plan, ainsi que la plateforme institutionnelle de facilitation de sa mise en œuvre, qui réunit de multiples agences et parties prenantes, a fait du Sénégal un pionnier de l'identification et de la réaction à l'influence du climat sur la gestion de la pêche.*

**Le système d'alerte précoce (SAP) pour la sécurité en mer a été renforcé, en partenariat avec l'ANACIM et le projet USAID/CINSERE.** Le projet a permis à plus de 109 302 acteurs, dont 29 519 femmes, d'accroître leur capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques en renforçant les synergies et partenariats afin d'améliorer la transmission et l'adoption des services d'information sur le climat fournis par l'initiative SAP mise en place dans le cadre du projet USAID/COMFISH en réponse aux priorités identifiées par les parties prenantes locales lors de l'élaboration de plans locaux d'adaptation. La poursuite du partenariat avec l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) et l'ouverture

d'un nouveau partenariat avec le projet USAID/CINCERE ont permis de former directement plus de 3 047 personnes, dont 2 021 femmes, dans le cadre de plus de 100 ateliers de formation et de lancer plus de 71 662 alertes en deux ans. Le système diffuse des alertes par SMS arrivant directement sur les téléphones des destinataires et utilisées par les comités des sites de débarquement pour hisser des drapelets verts (mer sûre), jaunes (attention) ou rouges (mer dangereuse, pas de sortie). La radio locale est également utilisée pour la diffusion des alertes.

Le projet USAID/COMFISH Plus a fourni un appui financier à la plateforme SMS et au renforcement des capacités des prévisionnistes de l'ANACIM en matière de modélisation de la météorologie marine sous la forme d'une formation internationale de deux semaines, en novembre 2016, afin de leur permettre d'améliorer la précision et la spécificité de la transmission des services d'information sur le climat à destination des acteurs de la pêche artisanale et ainsi d'améliorer la sécurité en mer. Dans un souci de pérennisation du système, les partenaires ont collaboré avec le DPSP à l'élaboration d'une feuille de route décrivant les actions phares à mener, dont la mise en place de cellules de veille et de comités de suivi au niveau local.

L'assistance au projet s'est fondée sur une revue du système effectué par les CLPA de Rufisque/Bargny, Yène/Dialaw, Mbour, Sindia Nord/Sindia Sud, Joal/Fadiouth, Saint Louis, la Casamance et le Sine Saloum. Celle-ci a été menée à deux niveaux : en collèges, au cours des réunions d'information et dans des « mbaars » (aires de repos des acteurs). Les conclusions de la revue ont été validées par les instances de coordination et de conseil des CLPA. Ainsi l'évaluation a permis aux principaux bénéficiaires d'identifier les contraintes et facteurs de blocage, d'évaluer les besoins en informations météorologiques et de proposer des pistes de solutions en vue d'améliorer et de pérenniser le système. Globalement, l'ensemble des acteurs a accueilli favorablement ce SAP et sa contribution à la sécurité des pêcheurs en mer. L'une des limitations qui a été signalée est le retard parfois constaté dans la réception des alertes par les acteurs locaux. Un autre besoin non satisfait : disposer d'alertes vocales accessibles aux personnes analphabètes. Le projet USAID/CINCERE travaille actuellement à résoudre cette contrainte. Les acteurs locaux considèrent toutefois que le SAP a permis de sauver des vies, même si le nombre d'accidents en mer mortels ne présente pas de tendance à la baisse ces dernières années. La section Enseignements tirés du présent rapport décrit ce problème de manière plus détaillée.

**Des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques ont été mis en œuvre.** La planification de l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal a commencé au niveau communautaire dans le cadre du projet USAID/COMFISH, par l'élaboration de 6 plans d'adaptation locaux à Rufisque/Bargny, Sindia Nord, Sindia Sud, Saint Louis, Ziguinchor et Kafountine. Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le projet USAID/COMFISH Plus a soutenu la mise en place par les CLPA de Ziguinchor, Kafountine et Saint Louis de comités de veille et de suivi jouissant d'une reconnaissance juridique au niveau de la préfecture, l'élaboration de plans de travail annuels comportant des activités et budgets concrets évalués et mis à jour régulièrement et l'élaboration, la validation par les autorités administratives locales et la mise en œuvre de plus de 10 termes de référence pour les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du plan d'adaptation. Les comités de suivi comprennent des services techniques déconcentrés, des représentants des CLPA et des représentants locaux élus, ce qui rend possible la coordination et la surveillance de l'application des mesures visées dans le plan d'adaptation, ainsi que la promotion d'un dialogue inclusif et concerté autour de la problématique, tenant compte des particularités locales et des besoins des différentes parties prenantes à la base.

Les éléments du plan d'adaptation locale pris en charge par le projet comprenaient: un EWS locaux portant sur les activités de sécurité en mer, des activités mises en œuvre par les transformatrices pour développer un carburant durable et des technologies de transformation du poisson économes en énergie (dont des séchoirs solaires), le renforcement de la fonctionnalité des comités de gestion des AMP à Joal, Cayar AMP de Saint-Louis, Gandioul, un appui des institutions aux AMP de Saint Louis, Kassabalanta Counda, Niamone Kalounaye et Abéné pour la surveillance des mangroves et autres zones à risque (51 missions), des missions de sensibilisation à l'extraction de sable à Saint Louis et et la mise en œuvre de plans de gestion de la sardinelle, de l'ethmalosa et du poulpe, entre autres.

*L'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans la gestion de la pêche a émergé comme une pratique exemplaire à valeur de norme au sein des communautés de pêcheurs du Sénégal. Les CLPA auxquels les projets USAID/COMFISH n'ont pas apporté leur assistance faute de temps et de ressources, dans le Sine Saloum notamment, sont très désireux de pouvoir procéder à une évaluation des vulnérabilités et à la planification de l'adaptation aux changements climatiques.*

#### Produits de capitalisation

[Changement climatique et Pêche : Expériences des projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus \(2018\) - French](#)

[Climate change and fisheries : The experience of USAID/COMFISH and USAID/COMFISH Plus projects \(2018\) -English](#)

Video : Changement climatique et Pêche : Expériences des projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus (2018) <https://www.youtube.com/watch?v=vuVoNy6Na-I>

**5.2.2 RI2 : Les stratégies, les politiques et les bonnes pratiques en matière de gouvernance sont identifiées, testées, évaluées et appliquées pour renforcer la résilience des écosystèmes face aux menaces sur la conservation de la biodiversité et aux risques climatiques**

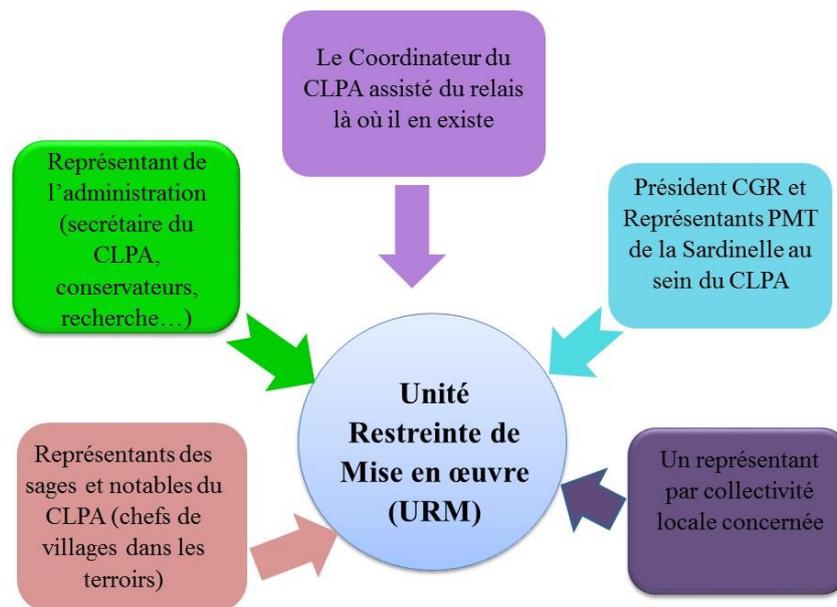
Résultats attendus <sup>11</sup>	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans de cogestion de Sardinella sont mis en œuvre efficacement.</li> <li>• Les plans de cogestion d'Ethmalosa sont examinés par le Conseil consultatif national des pêches maritimes (CNCMP) et les recommandations soumises au ministre des Pêches.</li> <li>• Les systèmes de gouvernance flexibles pour les pêcheries fournissent des mesures d'adaptation proactives aux incertitudes du changement climatique</li> <li>• La recherche et la science inter-institutions en collaboration soutiennent la mise en œuvre et la mise à jour de plans de gestion concertée des pêches.</li> <li>• Plateforme collaborative de recherche halieutique établie entre IUPA, CSE, CRODT et IRD / IFAN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre effective des PGP participatifs pour la sardinelle, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plans d'activités annuels validés par les ICC des CLPA</li> <li>○ Mise en œuvre suivie au niveau local par un CLPA</li> <li>○ Mise en œuvre suivie au niveau zonal en collaboration avec un organe de surveillance à vocation scientifique</li> <li>○ Accompagnement par des actions de renforcement des capacités (formations, matériel et support financier)</li> </ul> </li> <li>• Réactivation et validation de 3 plans d'actions annuels et élaboration des 8 plans par les CLPAs pour la mise en œuvre des plans de gestion de sardanelle et de l'ethmalose),</li> <li>• Réunion sous-régionale d'harmonisation des PGP pour l'ethmalose, menée avec la DPM, WAMER/PNUD, la CSRP et d'autres organes appuyant la gestion de cette pêche.</li> <li>• PGP participatifs pour l'ethmalose, élaborés pour le Sine Saloum et la région de Ziguinchor.</li> <li>• Début de la mise en œuvre du PGP pour l'ethmalose dans le Sine Saloum.</li> <li>• Élaboration du PGP national pour la sardinelle et l'ethmalose en cours, avec l'intégration des PGP participatifs zonaux ainsi que des études scientifiques et connaissances locales associées.</li> <li>• Les partenaires en matière de recherche scientifique (CRODT, IUPA, IFAN et CSE) appuient le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PGP avec des études sur les lacunes en matière de connaissances.</li> <li>• Expérimentation pilote de 6 cellules conjointes de collecte de données (CRODT, CLPA, DPM) générant des données pour la mise en œuvre du PGP pour la sardinelle et l'ethmalose ainsi que pour la prise de décisions.</li> <li>• Données collectées dans 5 AMP afin de surveiller les effets des AMP sur les populations de poissons.</li> <li>• Application Web SIG pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture transférée à la DPM.</li> <li>• Actualisation de la base de données du programme national d'enregistrement des pirogues avec les informations concernant 1 594 plaques d'immatriculation en attente pour une gestion plus efficace de l'effort de pêche.</li> <li>• Le rapport 2018 des performances du secteur de la pêche, produit par la cellule de recherche et de planification du MPEM avec l'appui du projet.</li> <li>• Renforcement du cadre de gestion de la LPSD-PA fondé sur les résultats, pour le suivi et l'évaluation.</li> </ul>

**Plans participatifs de gestion des pêcheries - pêche de la sardinelle.** La mise en œuvre du cinq (05) PGP sur la pêcherie de sardinelles ont démarré en 2017. Pour les plans de la Grand Côte Nord et de la Casamance, approbation par le ministre (uniquement en 2018), établissement des cadres de consultation (voir figures 15 et 16 ci-dessous), élaboration de plans d'action triennaux, formation et sensibilisation au code de la pêche et PMP était le centre. Les projets

<sup>11</sup> Un résultat attendu était une erreur. « Le sixième plan local de cogestion pour la sardinelle, plan final, a été examiné par le CNCMP et des recommandations ont été transmises au Ministre de la pêche ». Il y a 5 PGP (plans de gestion participative des pêches) locaux pour la sardinelle et 2 PGP pour l'ethmalose.

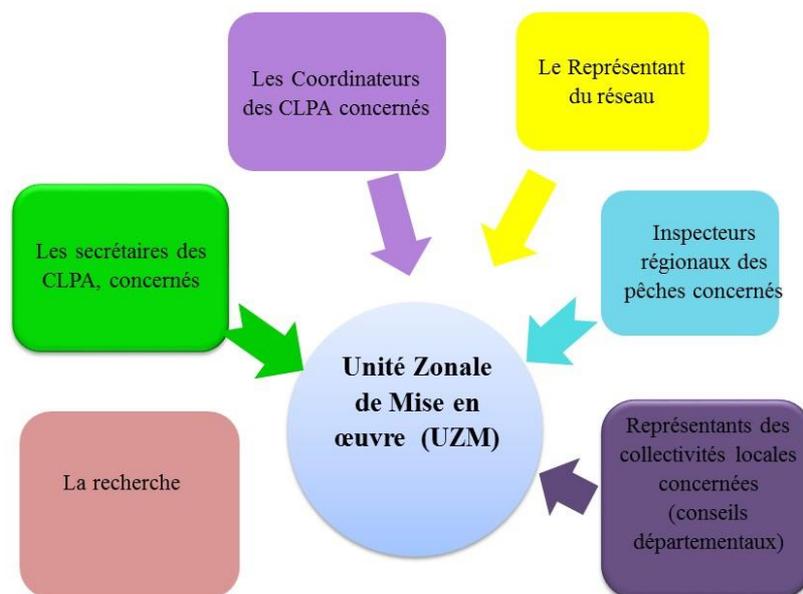
Grande Côte Sud, Cap Vert et Petite Côte étaient à un stade plus avancé. La première activité a consisté à l'élaboration participative d'une stratégie de mise en œuvre qui a été amendée par les coordonnateurs des CLPA et validée par l'équipe technique de travail (ETT) de la DPM. Cette stratégie définit les contours de la mise en œuvre en identifiant les intervenants clés ainsi que leurs tâches et le mode de suivi de la mise en œuvre des PGP. La mise en œuvre se résume ainsi à différents niveaux d'intervention :

- Dans un premier temps une planification annuelle des activités à mettre en œuvre est faite à travers l'élaboration d'un plan d'action extrait du plan d'action triennal contenu dans les documents de PGP. Ce plan d'action sera élaboré par l'unité restreinte de mise en œuvre et validé par l'ICC du CLPA.
- Le suivi de la mise en œuvre sera assuré au niveau local : par une unité restreinte de mise en œuvre ; à l'échelle zonale : par l'unité zonale de mise en œuvre et au plan scientifique : par un cadre de suivi scientifique.
- L'unité restreinte de mise en œuvre à l'échelle CLPA aura pour mission de planifier les activités, d'évaluer mensuellement le niveau d'application du plan d'action, d'identifier les contraintes liées à la mise en œuvre, de discuter des nouvelles initiatives de gestion identifiées au cours de la mise en œuvre et enfin, d'identifier les besoins en financement des différentes activités. Le schéma ci-dessous indique sa composition.



**Figure 16. Cellule locale pour la mise en œuvre du PGP pour la sardinelle**

- L'unité zonale de mise en œuvre contrairement à l'unité restreinte couvre l'ensemble des CLPA de la zone de mise en œuvre du PGP. Sa mission est beaucoup plus réduite et centrée sur des évaluations trimestrielles de la mise en œuvre du PGP au niveau des unités restreintes (renseigner les indicateurs et analyser les contraintes) et l'utilisation de l'information scientifique et des autres partenaires pour appuyer la mise en œuvre des PGP. Le schéma ci-dessous indique la composition de l'unité zonale.



**Figure 17. Cellule zonale de mise en œuvre du PGP**

- Le cadre de suivi scientifique va impliquer l'ensemble des institutions scientifiques partenaires du projet. Il s'agit du CRODT, de l'IUPA, de l'IFAN et du CSE, qui vont apporter une contribution scientifique dans l'analyse des résultats (impacts du plan de gestion au plan biologique, économique et social).

Le tableau ci-dessous indique les missions des différentes unités de mise en œuvre et du cadre de suivi scientifique.

**Tableau 4 : Mission des unités de mise en œuvre et du cadre scientifique**

Unité restreinte de mise en œuvre	Unité zonale de mise en œuvre	Cadre de suivi scientifique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier les activités annuelles et transmission pour validation</li> <li>• Evaluer mensuellement le niveau d'application du plan d'action annuel</li> <li>• Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du plan d'action</li> <li>• Renseigner sur les résultats obtenus sur la mise en œuvre du plan d'action</li> <li>• Discuter des nouvelles initiatives de gestion identifiées lors de la mise en œuvre des PGP</li> <li>• Identifier les besoins en financement des différentes activités au niveau des collèges impliqués dans la mise en œuvre du PGP sardinelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer de façon trimestrielle les rencontres mensuelles des URM et formuler des recommandations adressées aux URM</li> <li>• Renseigner les indicateurs de résultats au niveau zonal</li> <li>• Analyser les contraintes et formuler des solutions sur la mise en œuvre</li> <li>• Utiliser l'information scientifique issue des cellules conjointes de collecte de données et des autres partenaires pour orienter la mise en œuvre des PGP</li> <li>• Documenter toutes les rencontres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi scientifique de la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>• Apport d'appui technique et scientifique</li> <li>• Validation de toutes les informations scientifiques (collecte de données, études, etc.)</li> <li>• Analyse des indicateurs</li> </ul>

Afin d'obtenir les résultats et effets attendus, un programme de renforcement des capacités pour les acteurs et institutions impliqués a accompagné la mise en œuvre des PGP. Le renforcement des capacités comprenait le matériel, les formations et le support financier pour la réalisation des activités. Vingt-et-une réunions mensuelles d'évaluation ont été organisées dans les URM, au cours desquelles les plans d'actions ont été évalués et de nouveaux plans élaborés. Lors des réunions au niveau des UZM, des recommandations importantes ont été formulées afin de vulgariser le code de la pêche, d'actualiser l'immatriculation des embarcations dans tous les CLPA et d'organiser des consultations nationales sur la surveillance participative. Des réunions de l'ETT ont été tenues en février et juin 2018 dans le but d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du PGP pour la sardinelle et l'élaboration du PGP pour l'ethmalose.

**Plans participatifs de gestion des pêcheries - pêche de l'ethmalose.** Le projet USAID/COMFISH Plus a coordonné son appui à l'élaboration des PGP participatifs pour l'ethmalose avec la DPM, GO-WAMER/PNUD, la CSRP et d'autres organes contribuant à la planification de la gestion pour cette pêche dans la sous-région. Suite à une réunion d'harmonisation au niveau régional, le processus d'élaboration d'un plan de développement national (PDN) a été lancé pour l'ethmalose. Une étude participative (diagnostic) dans les régions administratives de Saint Louis, Fatick, Thiès, Ziguinchor et Dakar a été préparée par ces institutions, l'étude s'appuyant sur les méthodologies formulées par le projet USAID/COMFISH et tirant parti des informations sur la pêche de l'ethmalose développées par le projet USAID/COMFISH. En termes de résultats, ces diagnostics ont confirmé les résultats obtenus lors des groupes de réflexion organisés précédemment par le projet USAID/COMFISH. Les résultats ont également montré la prise de conscience et l'engagement des acteurs sur la nécessité d'une gestion durable de la pêche, tout en confirmant les menaces qui pèsent sur sa durabilité (par exemple, maillage illégal et utilisation du mono-filament). À partir des solutions proposées par les acteurs en rapport avec les conclusions du diagnostic, une ébauche préliminaire de PAN pour l'ethmalose a été préparée et révisée par les acteurs locaux. La prochaine étape sera une validation à l'échelle nationale et l'élaboration du plan sous régional par la CSRP.

Ces informations ont également été utilisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PGP participatifs locaux pour l'ethmalose dans le Sine Saloum et la région de Ziguinchor. Ceux-ci sont censés contribuer à la mise en œuvre du plan national au niveau local. Des sessions de restitution des résultats ont été organisées avec les acteurs sur les conclusions des études menées par l'IUPA concernant la sélectivité des filets maillants ciblant l'ethmalose. Ces sessions se sont révélées très efficaces en termes d'implication des pêcheurs, lesquels étaient en faveur d'une augmentation de la taille minimale des mailles pour la pêche, en accord avec les données scientifiques. Cette recommandation a été intégrée aux PGP pour l'ethmalose. Il a également été recommandé de l'inclure dans le code de la pêche (voir « Exemples de réussite » en Annexe).

Le cadre décrit ci-dessus pour la création des organes de mise en œuvre pour les PGP de la sardinelle a également été appliqué dans le cas de l'ethmalose et a été complété dans le Sine Saloum avec l'appui du projet USAID/COMFISH Plus. Les unités de concertation des UZM regroupent les CLPA de la zone couverte par le plan de gestion participative des pêches pour l'ethmalose (Toubacouta, Missirah, Foundiougne, Djirnda, Bassoul, Niodior, Fimela et Djiffère). Une démarche participative comportant des actions d'animation et de formation (information des acteurs et actrices à la base, choix des membres et institutions, et formation des membres) a été utilisée. Suite à l'établissement des organes de mise en œuvre des PGP, des ateliers de validation des PGP ont été organisés du 9 au 17 avril 2018 dans les CLPA, en

présence des autorités administratives des zones respectives. Tous les CLPA ont approuvé le PGP à l'unanimité. Ensuite, ce même PGP a été approuvé par arrêté de l'autorité administrative. Le document, validé et approuvé au niveau local, a été envoyé à la DPM, l'autorité hiérarchique censée le transmettre au Ministère de la pêche pour approbation finale, laquelle a été donnée en juillet 2018.

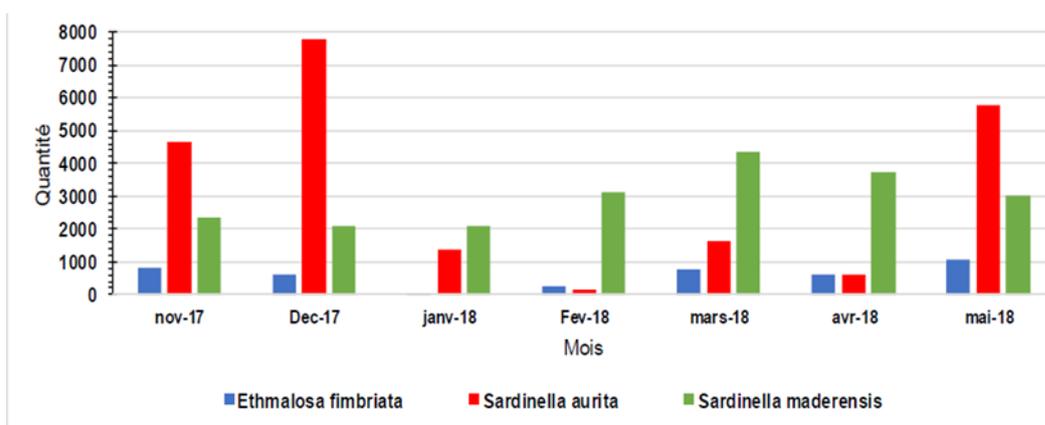
Sa mise en œuvre a débuté immédiatement après sa validation, avec l'élaboration d'un plan d'action mensuel, la formation des formateurs au code de la pêche et sa vulgarisation. Les capacités des membres de l'URM ont été renforcées suite à la mise en œuvre du PGP, plus particulièrement en ce qui concerne les modalités pratiques de l'organisation des réunions (préparation, communication d'informations et suivi des recommandations des réunions). La première réunion de l'UZM s'est tenue en juin 2018 à Foundiougne dans le cadre du suivi des activités. Pendant la réunion, la stratégie et les missions de l'UZM ont été présentées aux membres de l'UZM. Les CLPA ont examiné, de façon individuelle, les activités mises en œuvre afin de vulgariser le code de la pêche. Conformément à la mission de cette unité zonale, les concertations couvraient également le commerce de l'ethmalose. Compte tenu de la complexité du secteur, il a été convenu de poursuivre les débats à tous les niveaux du secteur en vue d'augmenter le prix de l'ethmalose dans le Sine Saloum.

En appui à la mise en œuvre du PGP, le projet a fourni une assistance technique et financière à la recherche scientifique en vue de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances sur la pêche de l'ethmalose et pour les réunions du comité scientifique afin de partager et d'appliquer les conclusions à la prise de décisions pour la gestion des pêcheries. Un atelier scientifique s'est tenu au CRODT les 27 et 28 juin 2018 dans le but de présenter les résultats de la recherche. Il réunissait des experts d'organismes scientifiques locaux (IUPA, IFAN, CSE, CSRP) travaillant sur la pêche, les responsables de la pêche au sein de la DPC (Direction de la pêche continentale), de la DPM et du ministère, des représentants des CLPA, des membres des médias, ainsi que des professeurs et étudiants des universités locales. Les rapports de recherche sont inclus dans la liste des publications du projet en Annexe 4. Un état du stock a été présenté par le CRODT au moyen d'un modèle aux données insuffisantes (Catch-MSY). Il a été déterminé que le stock est légèrement surexploité (environ 20 % au-delà du rendement maximal durable, ou RMD) et que la taille moyenne diminue alors que la mortalité par pêche augmente. De plus, la taille de maille moyenne utilisée par les pêcheurs (28 mm en moyenne) est plus petite que la taille de maille optimale (durable) de 36 mm, déterminée par l'étude de sélectivité réalisée par l'IUPA.

L'IFAN a présenté les résultats de ses travaux, à savoir l'exécution de 8 missions d'échantillonnage mensuel à Saint-Louis et à Joal entre novembre 2017 et juin 2018. Le but était d'estimer la structure des tailles de l'ethmalose débarquée et de sous-échantillonner une partie des individus afin d'en relever l'âge, la taille et la maturité sexuelle. L'étude montre une répartition des tailles plus étendue à Saint-Louis qu'à Joal. Les tailles les plus importantes ont été observées à Saint-Louis, où une taille moyenne supérieure à celle de Joal a été considérée comme significative d'un point de vue statistique. Les deux populations de *E. fimbriata* semblent présenter des périodes de reproduction différentes et la taille de première maturité est supérieure à Saint-Louis. Les fécondités absolues et relatives sont similaires pour les deux sites. L'âge maximum observé entre les deux populations est comparable et la croissance est plus rapide à Joal. Au cours de ce processus, l'IFAN a créé une base de données reprenant les images de ses échantillons d'otoolithes pour référence. Cette activité s'inscrivait dans une procédure de concertation pour le diagnostic de la pêche de l'ethmalose au Sénégal, en collaboration avec les différents acteurs en appui au PGP.

**Mise en place de cellules conjointes de collecte de données sur la pêche de la sardinelle et de l'ethmalose.** Un programme pilote de collecte de données de façon conjointe a été mis en place, lequel a permis de recueillir des données sur l'effort de pêche et les débarquements au niveau de quatre sites (Mbour, Joal, Cayar et Hann) sur une période de 7 mois à compter de novembre 2017, avec la participation des CLPA (Voir les publications du projet en annexe 4). L'objectif principal de ce programme pilote était d'améliorer la collaboration les organismes de recherche et les acteurs de terrain, afin de parvenir à une participation plus éclairée et plus efficace à tous les niveaux pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des PGP. Ces recherches collaboratives, qui ont réuni le CRODT, la DPM ainsi que des représentants des acteurs au niveau des CLPA, ont aidé à :

- Renforcer les capacités des acteurs ;
- Améliorer le processus de collecte d'informations sur l'effort de pêche, les embarcations, les débarquements, la taille des espèces au débarquement et le prix des poissons au débarquement, ainsi que maîtriser la saisie et le traitement des données et analyser les résultats obtenus ;
- Vulgariser les résultats de la recherche par l'intermédiaire de facilitateurs de projet et de relais communautaires ;
- Éliminer la duplication de certaines tâches entre la DMP et le CRODT et améliorer la qualité de l'échantillonnage grâce à la collaboration entre les deux organismes.



**Figure 18. Capture mensuelle totale (en tonnes) par espèce d'intérêt dans les 4 sites de l'unité de collecte de données commune**

Le programme pilote de collecte conjointe de données a démontré comment les données sur l'effort de pêche et les débarquements pouvaient être regroupées dans une seule base de données que le CRODT et la DPM peuvent se partager pour améliorer la qualité des données et d'économiser à la fois du temps et de l'argent dans le fonctionnement quotidien des deux organismes. Les deux organismes collectent généralement les mêmes informations au moyen de méthodologies d'échantillonnage différentes, ce qui produit des chiffres divergents concernant les débarquements et l'effort de pêche. Cette divergence dans les chiffres a des incidences négatives importantes sur l'évaluation des stocks et les décisions relatives à la gestion. La collecte et l'analyse des données scientifiques, réalisées par les cellules conjointes de collecte des données de façon collégiale, ont déjà permis de recueillir des informations pour le suivi de l'état des stocks de sardinelle et d'ethmalose. Elles continueront de le faire à long terme avec la mise en œuvre des PGP locaux. Par exemple, les relevés de captures issus des cellules conjointes pilotes de collecte des données indiquent que les débarquements illégaux de poissons immatures semblent avoir baissé par rapport à l'année précédente. Une mise en œuvre

cohérente et permanente de cette approche est nécessaire pour surveiller et confirmer de telles tendances dans le temps. L'extension du programme pilote à 2 cellules supplémentaires a bénéficié de l'appui d'IRD par l'intermédiaire du CRODT, ce qui indique le potentiel de réplification et d'appropriation de cette approche.

**Étude de l'impact bioécologique des AMP sur les populations de petits pélagiques.** Le projet a contribué à comprendre les effets des AMP sur la gestion des pêches et la conservation de la biodiversité en soutenant IUPA, son partenaire de recherche, pour mener des enquêtes de base sur les AMP de Niamone-Kalounayes, Gandoul et Casa Balantacounda, ainsi que des enquêtes de suivi dans les AMP de St. Louis et Joal (voir Publications du projet dans l'annexe 4). Un grand nombre de stations, à l'intérieur comme à l'extérieur des AMP, ont fait l'objet d'échantillonnages à compter de septembre 2017. À chaque station d'échantillonnage, les poissons capturés ont été comptés et pesés dans le but d'estimer les rendements. Un sous-échantillon d'individus a été pesé, mesuré et disséqué afin d'en déterminer le sexe et le stade de maturité sexuelle. Sur chaque site, la salinité, la teneur en oxygène dissous, la conductivité, la température et le pH ont également fait l'objet de mesures. Les résultats des enquêtes de référence constitueront une référence essentielle pour le ministère de l'Environnement afin de suivre l'effet des AMP sur la gestion de la sardinelle et de l'éthmalose.

**Plans de gestion participative des pêches – pêche du poulpe.** Le projet USAID/COMFISH Plus a également apporté son appui aux CLPA pour la mise en œuvre locale d'un plan national de gestion de la pêche du poulpe, élaboré avec l'aide du Japon et d'autres donateurs, prolongeant ainsi une collaboration entamée dans le cadre du projet USAID/COMFISH. Avec l'appui du projet et des autres partenaires, 12 000 pots à poulpe ont été immergés en septembre 2017, dans le département de Mbour. La cérémonie a été présidée par le Ministre de la pêche et de l'économie maritime (MPEM) sur le quai de pêche de Joal Fadiouth, en présence de l'ambassadeur du Japon. Le président du CLPA de Joal Fadiouth a rappelé aux participants les résultats positifs des mesures de gestion mises en place pour améliorer l'habitat du poulpe, grâce à l'immersion des pots à poulpe et à la période de repos biologique, entre autres mesures appuyées dans ce CLPA par les partenaires. Les succès en matière de gestion des pêcheries, comme le cas du poulpe au Sénégal, sont importants pour démontrer leur effet pour les utilisateurs des ressources et l'administration, afin d'appliquer les mêmes principes fondamentaux de gestion durable des pêcheries au contexte plus difficile des petits pélagiques.

**Développement de l'application Web SIG (système d'information géographique) pour le secteur Pêche et aquaculture et transfert à la DPM.** Le développement d'une application Web SIG pour le secteur de la pêche a commencé avec le projet USAID/COMFISH et s'est poursuivi, dans le cadre du projet USAID/COMFISH Plus, par la mise en œuvre de la base de données et la configuration des différentes fonctionnalités de la plateforme SIG, avec l'appui du projet USAID/COMFISH Plus par l'intermédiaire du CSE (Centre de suivi écologique). Sur les recommandations formulées lors d'un atelier de partage des connaissances sur l'avancement de la mise en œuvre en février 2018, des sessions de formation ont été organisées pour les représentants des différentes institutions impliquées. Le transfert officiel du système à la DPM a eu lieu fin juillet 2018. Le nom de domaine est le suivant : [www.sig-peche.sn](http://www.sig-peche.sn). Étant donné que la Banque Mondiale et d'autres donateurs appuient également le MPEM et la DPM pour le renforcement des capacités en matière de gestion de la base de données et de système SIG dans le secteur de la pêche, il sera important que la DPM coordonne les efforts afin de garantir la qualité et l'efficacité de cette plateforme tout en évitant la duplication des tâches.

**Immatriculation des pirogues : installation des plaques d'immatriculation en attente et évaluation du niveau d'exécution du programme national d'immatriculation (PNI).** En 2006, le gouvernement sénégalais a mis en place un système informatisé d'immatriculation des embarcations, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, tels que la Banque Mondiale (PRAO-SN). Le gouvernement sénégalais doit veiller à la durabilité du PNI pour un contrôle efficace de l'effort de pêche dans le contexte des politiques de gestion des pêcheries et afin de consolider les progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne les immatriculations. En raison de la mise en œuvre des conventions locales et des PGP prévue dans le cadre du projet, 7 postes de contrôle des pêcheries connaissaient de manière détaillée, dès juin 2018, leur situation concernant leurs plaques d'immatriculation, suite à des audits et à la sensibilisation au retrait des plaques dont la duplication était établie, ou lorsqu'une embarcation n'était plus opérationnelle ou avait été temporairement transférée sur un autre site. Face aux difficultés posées par l'immatriculation et l'installation des plaques et des badges, la DPM a demandé au projet USAID/COMFISH Plus d'organiser une mission dans les régions maritimes dans le but d'aider les services déconcentrés à actualiser la base de données nationale avec les dernières informations. Cette mission a été réalisée en juillet et août 2018 et a abouti les recommandations suivantes : supprimer de la base de données de 1 594 400 licences non réclamées si elles ne sont pas revendiquées dans un délai de 3 mois et toutes les pirogues pour lesquelles un permis n'a jamais été payé depuis 2015.

*«En ce qui concerne les permis de pêche, le taux de récupération est l'un des plus élevés du pays [61%]. Il convient de noter que USAID / COMFISH Plus a soutenu plusieurs postes de contrôle dans la région de Fatick en matière de suivi participatif avec les parties prenantes au CLPA, ce qui expliquerait ce taux élevé de permis. »* Rapport de mission de la DPM

**Revue sectorielle 2018 du Ministère de la pêche et de l'économie maritime.** Le gouvernement du Sénégal effectue, dans le cadre du suivi de sa Politique économique et sociale, une revue annuelle conjointe (RAC). La RAC a pour objet de rendre compte des performances enregistrées dans l'exécution des projets et programmes et de formuler des conclusions et recommandations pour une mise en œuvre plus efficace des politiques publiques.

Pour un suivi participatif de la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE), l'État du Sénégal a mis en place, en 2015, le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE). Ce cadre harmonisé consacre les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR) pour une gestion efficace des ressources publiques (Décret n°2015-679 du 26 mai 2015). Ensuite, des dispositifs de révision ont été mis en place au niveau des ministères pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques sectorielles et en informer toutes les parties prenantes. Les différents rapports de révisions sectorielles sont synthétisés et consolidés pour élaborer le document national de RAC de la politique économique et sociale qui est validé dans le cadre d'un conseil présidentiel.

Le Projet USAID/COMFISH Plus a appuyé la Cellule d'études et de planification (CEP) du MPEM dans le processus d'élaboration et de partage du rapport 2018 de la revue sectorielle annuelle des pêcheries. Conformément aux orientations du CASE, le document de revue sectorielle a été produit dans le cadre d'un processus impliquant toutes les parties prenantes avec des phases de validation techniques et politiques. L'objectif était de conduire, par un processus participatif et inclusif, le processus d'élaboration du rapport de revue sectorielle 2018 du MPEM, lequel a été partagé par le Ministre, le 17 mars 2018, au King Fahd Palace. Ce rapport de revue sectorielle a rendu compte des progrès réalisés, des performances enregistrées au titre de l'année 2017, ainsi que des activités programmées pour 2018.

**Cadre de mesure des résultats de la Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture (LPSD/PA).** En vue d'atteindre les objectifs fixés par la LPSD/PA, les projets et programmes doivent être exécutés avec diligence et clarté au niveau des attentes, en tenant compte des impératifs de résultats et des exigences en matière de reddition des comptes. Les directives de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) adoptées le 26 juin 2009, relatives à la gestion des finances publiques, et celles du CASE consacrent le principe de Gestion axée sur les résultats (GAR). Pour cette raison, la LPSD/PA met un accent particulier sur la nécessité de mettre en place un système fonctionnel de suivi et d'évaluation des interventions dans le secteur avec des indicateurs fiables et pertinents. Cette option favorise également la culture de la GAR et renforce la transparence et la bonne gouvernance des projets et programmes.

Auparavant, le projet USAID/COMFISH Plus a appuyé la CEP dans le processus d'actualisation du Cadre de mesure des résultats de la LPSD/PA. Des experts ont été mobilisés en 2017 pour soutenir le développement d'un système de suivi-évaluation (S&E) et de partage des résultats pour faciliter, en temps opportun, l'identification et la mise en œuvre des ajustements et corrections nécessaires aux programmes. Les résultats obtenus suite à ce processus sont les suivants :

- Le diagnostic de l'état actuel du système de suivi-évaluation de la LPSD/PA, ainsi que des programmes et projets du secteur a été réalisé.
- Les indicateurs et objectifs du cadre de mesure des résultats de la LPSD/PA ont été actualisés et validés.
- Un guide de suivi-évaluation de la LPSD/PA ainsi que de ses projets et programmes a été rédigé.
- Les besoins en renforcement des capacités techniques et en équipement (matériel informatique, logistique et roulant du projet) pour les services centraux et déconcentrés ont été évalués et proposés.
- Des rencontres ont été organisées pour partager et analyser le diagnostic et le cadre opérationnel de suivi-évaluation proposé.

Lors de l'exercice fiscal 2018, le projet a financé un atelier technique résidentiel de trois jours au cours duquel les propositions de l'équipe d'experts ont été présentées à un groupe d'experts du secteur pour examen et validation. Ceci a permis de partager avec les parties prenantes le cadre de mesure des résultats, les indicateurs et les objectifs actualisés.

### 5.2.3 RI3 : L'augmentation des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs artisans, encourage la poursuite des efforts en faveur d'une pêche durable

Résultats attendus	Résultats réels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes améliorées du traitement artisanal du poisson, assainissement et qualité des produits.</li> <li>• Autonomisation des organisations de femmes engagées dans la pêche bénéficiant de la mise en œuvre efficace des CL et des PGP participatifs.</li> <li>• L'épargne et les prêts communautaires destinés aux femmes dans au moins cinq nouvelles zones de débarquement fonctionnent efficacement, procurent des avantages, se développent et sont durables.</li> <li>• Le financement local à petite échelle améliore la chaîne de valeur de la pêche et le bien-être des communautés de pêcheurs et de leurs familles.</li> <li>• L'évaluation de l'impact socioéconomique des interventions du projet auprès des groupes de femmes transformatrices de poisson montre que les bénéficiaires perçoivent de nombreux avantages.</li> <li>• Les voix des femmes, ainsi que leur contribution au secteur, sont entendues, reconnues et prises en compte de manière institutionnalisée dans le processus de prise de décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans 15 comités de salubrité de la transformation du poisson par les femmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre et suivi de chartes de salubrité</li> <li>○ Alphabétisation fonctionnelle de 420 femmes grâce à des partenariats de formation avec la Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN)</li> <li>○ Élaboration de plans d'actions</li> <li>○ Renforcement des capacités de gestion financière</li> <li>○ Réalisation de visites d'échanges entre pairs</li> </ul> </li> <li>• Amélioration de la dynamique organisationnelle des femmes transformatrices sur 4 sites pour accompagner les investissements du MPEM dans des unités modernes basées sur le modèle de Cayar.</li> <li>• Crédit renouvelable totalisant 1 500 000 FCFA sur 3 nouveaux sites (Sendou, Yène, Ndayane) bénéficiant à 1 043 femmes transformatrices, avec une valeur estimée à 3 898 000 FCFA à la fin du projet (croissance de 160 %).</li> <li>• Investissement dans diverses activités génératrices de revenus à hauteur de 750 000 FCFA sur 2 nouveaux sites (Guéréo, Saly) bénéficiant à plus de 145 femmes, avec pour résultat un revenu de 1 122 000 FCFA à la fin du projet, grâce à la location de bâches et autres équipements achetés avec les fonds (croissance de 50 %). Extension à 4 sites supplémentaires (Mbao, Fass Boye, Pencum Sénégal et Popenguine) bénéficiant à 1 000 femmes.</li> <li>• Appui continu aux diverses activités génératrices de revenus pour les groupes de femmes transformatrices du poisson à Missirah et Diamniadio.</li> <li>• Amélioration des sites, matériaux et équipements fournis pour les groupes de femmes transformatrices du poisson (pour la mise en œuvre des chartes de salubrité) sur 6 sites.</li> <li>• L'unité de transformation moderne de Cayar utilise efficacement des technologies de transformation du poisson à la fois éco-énergétiques et résistantes aux conditions climatiques, intégrant des séchoirs solaires nouvellement installés, en partenariat avec l'Agence nationale des énergies renouvelables (ANER).</li> <li>• L'évaluation socio-économique des interventions dans le cadre du projet a montré que plus de 70 % des femmes transformatrices perçoivent qu'elles ont bénéficié d'une formation, qu'elles sont plus qualifiées pour le respect des règles de salubrité et de qualité, pour les technologies de transformation ainsi que pour la gestion financière et organisationnelle, et les sites de transformation sont plus hygiéniques, qu'elles ont accès plus facilement au crédit, qu'il existe une plus grande solidarité sociale et une plus grande équité.<sup>12</sup></li> <li>• L'arrêté de 1969 sur le contrôle de qualité des produits issus de la pêche et de l'aquaculture est en cours de révision. Il donnera à la transformation artisanale un statut et une catégorie professionnelle. Cela facilitera l'accès des femmes au crédit bancaire, améliorera le commerce des produits de la pêche et assurera la promotion de l'exportation des produits artisanaux issus d'une pêche responsable et réglementée.</li> </ul>

<sup>12</sup> Mbaye, A. 2018. Étude de l'impact des activités de renforcement de capacités des Femmes transformatrices

L'appui du projet USAID/COMFISH Plus pour l'autonomisation des femmes et la valorisation des produits halieutiques transformés, en collaboration avec les CLPA et les femmes transformatrices du secteur, ont permis la consolidation de 19 structures de femmes transformatrices dans 12 CLPA<sup>13</sup> et l'amélioration des bénéfices économiques pour plus de 1 464 personnes. Le projet a aidé les parties prenantes à étendre, sur des sites supplémentaires, les approches innovantes et fructueuses expérimentées dans le cadre du projet USAID/COMFISH, tout en continuant à développer et à piloter de nouveaux plans d'actions et innovations, notamment avec l'unité de transformation moderne Adja Ndoumbé Seck du Groupement d'intérêt économique (GIE) Mantoulaye Guène, à Cayar, qui a servi de modèle et de catalyseur pour la transformation artisanale du poisson par les femmes au Sénégal et dans la sous-région. À la demande du ministère, le projet a renforcé la dynamique organisationnelle des femmes transformatrices sur 4 sites prioritaires<sup>14</sup> bénéficiant d'investissements du MPEM, dans le but d'étendre les unités de transformation modernes inspirées par le modèle de Cayar. Le MPEM avait également commencé à mettre en œuvre son engagement de réhabiliter le site de transformation plus large de Cayar, inspiré par l'expérience de l'unité moderne, alors que le projet USAID/COMFISH Plus arrivait à sa fin.

**Chartes de salubrité et codes de bonne conduite.** Mis en place par le projet USAID/COMFISH et considéré comme une innovation majeure dans le secteur de la transformation artisanale des pêcheries, le processus de développement et de mise en œuvre d'un Code de conduite ainsi que de comités et chartes de salubrité a été renforcé et étendu à 4 sites de transformation supplémentaires dans le cadre du projet USAID/COMFISH Plus. Des concertations ont été organisées à chaque étape du processus, avec la participation de tous les acteurs (CLPA, collectivités locales, services des pêches, ONG et autres partenaires de terrain). Les mesures de gestion environnementale, financière et administrative identifiées et formulées par les bénéficiaires ont été validées et constituent les chartes de salubrité et le Code de bonne conduite pour les femmes transformatrices, organisées en groupements d'intérêt économique (GIE) et comités de salubrité. Pour des raisons de pérennisation, le projet USAID/COMFISH Plus a assuré le développement des capacités de gestion au moyen d'outils personnalisés, notamment des plans d'actions élaborés par les comités de salubrité, ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre de ces plans d'actions, grâce à des formations en gestion financière et à des outils d'auto-organisation. Des relais communautaires, formés dans le cadre du projet, ont participé activement au processus et aidé les femmes par le suivi de la mise en œuvre des Codes de bonne conduite et des chartes de salubrité, ainsi que dans leur diffusion à plus grande échelle. « Un guide de bonnes pratiques d'hygiène pour la transformation des produits de la pêche » a également été publié en français et en wolof et diffusé.

**Dynamique organisationnelle des femmes transformatrices de Mbao, Pencum Sénégal, Fass Boye et Goxxu Mbaac.** Conformément à la nouvelle LSPD-PA (Lettre de politique sectorielle de développement de la pêche et de l'aquaculture) dans le contexte du programme pour la modernisation des zones de transformation artisanale, et à la demande du MPEM, le projet a assuré le renforcement des capacités dans la dynamique organisationnelle pour les groupes de femmes transformatrices sur ces 4 sites, où le MPEM a investi en vue d'étendre le modèle d'unité de transformation moderne de Cayar, mis en place dans le cadre du projet

---

<sup>13</sup> 4 unités cibles de MPEM : Fass Boye (CLPA Fass Boye), Mbao, Pencum Sénégal (CLPA Pikine) and Goxxu Mbaac (CLPA Saint-Louis). 15 others: Khelkom, Sendou, Domaine Bi, Ndeppé (CLPA Rufisque/Bargny); Yenne-Todd (CLPA Yenne -Dialaw); Ndayane, Guéréo, Saly (CLPA Sindia Nord); Mbaling Village, Pointe Sarène (CLPA Sindia Sud); Mbaling Site (CLPA Mbour); Tann,(CLPA Joal-Fadhiout); Missirah (CLPA Missirah au Sine Saloum); Diamniadio (CLPA Djirnda au Sine Saloum); Cayar (CLPA Cayar).

<sup>14</sup> Fass Boye, Mbao, Pencum Sénégal and Goxxu Mbaac

USAID/COMFISH. Des documents de gouvernance ont été élaborés et validés, définissant leurs règles et mesures administratives, financières et environnementales, ainsi que les règles d'hygiène. Les femmes ont reçu une formation sur la bonne gouvernance, les rôles et responsabilités, ainsi que la gestion financière et administrative. Elles ont participé à des visites d'échanges et ont bénéficié d'un soutien pour diverses activités génératrices de revenus. La mise en œuvre de ces mesures est maintenant nécessaire pour concrétiser leur contribution à l'amélioration des conditions socio-économiques et environnementales des femmes.

**Mobilisation de fonds, crédit renouvelable et activités génératrices de revenus.** Les comités de salubrité collectent leurs propres fonds afin de financer leurs opérations et activités programmées. Les sommes sont recueillies par le biais de contributions mensuelles (environ 500 FCFA/membre), d'abonnements quotidiens (environ 200 FCFA/membre) et d'amendes (environ 500 FCFA/infraction). Pour assurer la transparence et le suivi, le projet a fortement impliqué les relais qui appuyaient mensuellement les femmes à la tenue des outils de gestion et de suivi mis à leur disposition. Des comptes en banque ont été ouverts au nom des comités dans le but d'améliorer la gestion des fonds créés. Lors des réunions mensuelles organisées par les femmes, tous les fonds collectés ont été communiqués aux membres et les activités futures ont été planifiées en vue d'une utilisation rationnelle et transparente de ces ressources.

#### Importance de la mobilisation interne de fonds

*« Dans cette localité où les femmes ne reçoivent pas de financement de partenaires, elles ont mis en place une contribution de 150 FCFA par jour. Lors du dernier décompte, le GIE avait dans ses coffres la somme de 6 000 000 de FCFA [environ 10 700 \$]. Cette expérience, qui a fait l'objet d'une visite d'échange des gestionnaires d'autres sites, est en cours de reproduction par les processeurs des autres localités. Cette expérience des transformateurs de Guéréo, supervisée par les projets COMFISH et COMFISH Plus, pourrait révolutionner le système de financement du traitement ». A. Mbaye, Consultant*

Le crédit renouvelable a été expérimenté dans le cadre du projet USAID/COMFISH Plus, en réponse aux femmes qui ont exprimé le besoin de lignes de crédit spécifiques, adaptées à leurs besoins. Des fonds ont été alloués aux groupes les plus dynamiques ayant démontré un engagement réel et une vraie détermination. Ces fonds sont régis par un règlement intérieur, approuvé par le projet, définissant les conditions d'allocation, de remboursement et d'amendes. En revanche, les femmes ont déterminé leur propre taux d'intérêt par consensus. Les relais, les facilitateurs du projet et l'administration des pêches ont été impliqués dans le dispositif de suivi sur le terrain. Les fonds de crédit renouvelable ont chacun enregistré une croissance positive au fil du temps et fonctionnaient de façon durable. Ces résultats ont incité le MPEM à accorder des lignes de crédit à plus de 30 GIE et associations de femmes du secteur de la pêche par l'intermédiaire de la Délégation générale du Ministère auprès du mécanisme « Entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes ». Le succès du crédit renouvelable à Cayar a incité le gouvernement à investir 10 millions de FCFA de plus, dont 5 millions (vers 8 900\$) ont été versés fin 2017. Les membres ont ensuite ajouté 2 400 000 FCFA sur leurs propres fonds de sorte que chacun des 74 membres a pu bénéficier d'un crédit de 100 000 FCFA.

Des activités génératrices de revenus ont été déroulées au profit des groupes de transformation à Missirah, Diamniadio, Khelcom, Pointe Sarène, Guéréo, Ndayane Saly, Mbao, Fass Boye, Pencum Senegal et Peupoguine. Ces activités génératrices peuvent être considérées comme un levier pour booster le pouvoir socio-économique des femmes dans un contexte de plus en plus marqué par la raréfaction des ressources halieutiques, matières premières indispensables à la transformation artisanale. Le soutien fourni incluait, entre autres, du matériel tel que des

charrettes et des bassines à mettre en location, lesquelles ont généré un retour suffisant pour couvrir la valeur de remplacement sur un laps de temps raisonnable et apporter des revenus supplémentaires. Dans le cas de Diamniadio, dans le CLPA de Djirnda dans le Sine Saloum, la salinisation des sols, l'éloignement extrême des marchés de légumes frais (1 heure de bateau pour rejoindre Foundiougne) et la dépendance excessive vis-à-vis de la transformation du poisson comme unique moyen d'existence ont constitué une opportunité unique de développer le maraîchage sur ce site. Grâce à l'amélioration du maraîchage sur table et planches surélevées, le projet a permis à ces femmes d'améliorer leur alimentation quotidienne par la disponibilité de légumes frais, d'accroître leurs revenus par la vente des produits récoltés et de réduire les risques d'accidents en mer occasionnés par les déplacements incessants pour se ravitailler en légumes. Ces femmes ont également été formées à l'ensemble du processus (de la fabrication de table à la récolte), ce qui contribuera à la pérennisation de leurs activités.



**Figure 19. Appui aux femmes transformatrices avec des activités génératrices de revenus**

**Alphabétisation en partenariat avec la Direction de l'alphabétisation et des langues nationales (DALN).** Au total, ce sont 420 femmes transformatrices qui ont bénéficié d'une alphabétisation dans les langues nationales au terme de 14 cours d'alphabétisation fonctionnelle sur 14 sites de transformation, avec l'appui du projet en collaboration avec la DALN.<sup>15</sup> Ce programme est une réponse aux activités prioritaires identifiées dans les plans d'actions annuels des GIE et comités de salubrité des femmes transformatrices. Il a permis aux membres des comités de mieux appréhender les outils mis à leur disposition et de mieux valoriser leurs activités génératrices de revenus. L'activité a débuté en juillet 2017 avec la formation des facilitateurs en alphabétisation au sein de chaque comité de salubrité, organisée à Mbour avec les responsables régionaux et départementaux d'alphabétisation (RRA, RDA), les coordinateurs des CLPA, les relais du projet, le service départemental de Mbour et l'équipe de la DALN. Les sessions se sont

*« Maintenant que nous avons nos téléphones et que nous composons les numéros grâce à l'alphabétisation, nous ne demandons à personne d'appeler ou de nous lire les numéros de téléphone. »* Transformatrice Mbour

<sup>15</sup> Mballing site (CLPA Mbour), Mballing village (CLPA Sindia Sud), Missirah (CLPA Missirah), Diamniadio (CLPA Djirnda), Sendou (CLPA Rufisque/Bargny), Yenne-Todd (CLPA Yenne-Dialaw), Pointe Sarene, (CLPA sindia Sud), Guereo, Ndayane, Saly, (CLPA Sindia Nord), Nbeppé Domaine Bi (CLPA Rufisque-Bargny), Tanne, Khelkome (CLPA Joal-Fadhiout), Domaine Bi (CLPA Rufisque-Bargny), et Cayar (CLPA Cayar)

déroulées sous la forme d'ateliers pratiques, en commençant par l'identification des besoins en formation des acteurs locaux. Les cours d'alphabétisation au niveau des sites ont été assurés et ont fait l'objet d'un suivi. Les supports ont été fournis en partenariat avec la DALN. Cette approche s'appuyait sur l'expertise et les programmes nationaux existants. Elle a établi les relations nécessaires pour la durabilité de cette activité, entre la DALN, les services techniques de pêche déconcentrés, les CLPA et les comités de femmes transformatrices.



**Figure 20. Renforcement des capacités des femmes en gestion financière**

**Formation technique, réhabilitation et appui en matériel pour les aires de transformation de Mballing village/Yènné Todd et Pointe Sarène.** En vue d'améliorer la productivité et les conditions de travail des femmes, le projet prévoyait des formations techniques, de même que la réparation et la réhabilitation des aires de transformation artisanale à Yènné Todd, Pointe Sarène et Mballing Village. Les formations techniques ont couvert l'hygiène, l'assainissement et la qualité des unités de transformation, ainsi que la maîtrise du matériel et des méthodes de conservation du poisson. Les réparations ont concerné les sites de Pointe Sarène (réparation des murs et construction des dépôts de stockage, distribution de bassines et construction d'un portail sur le site), de Yènné Todd (réparation de la clôture du site et construction d'une aire de repos) et de Mballing (réaménagement de l'aire de stockage des déchets). Ce processus a contribué à la valorisation des produits transformés dans ces aires, avec des équipements et infrastructures adéquats intégrant les aspects hygiène et assainissement, conformément aux chartes de santé et de salubrité de ces comités.

**Visites d'échanges inter-comités.** En plus des sessions de renforcement des capacités des femmes transformatrices, des visites d'échanges entre comités ont été organisées pour les représentants des 15 sites de transformation à Guéréo, Cayar et Missirah autour de thématiques liées à la mobilisation de fonds et à la gestion financière, la salubrité, la qualité et la valorisation des produits transformés, ainsi que la dynamique organisationnelle/de groupe. Ces visites d'échanges éducatives ont été très appréciées des bénéficiaires. Elles ont permis d'appliquer des méthodes d'animation participatives et interactives afin de favoriser l'apprentissage mutuel, l'identification des bonnes pratiques, l'acquisition et le partage des connaissances et le développement du savoir-faire. Elles ont permis d'améliorer les pratiques et comportements des femmes, ainsi que la sensibilisation aux mesures et initiatives de gestion élaborées par leurs pairs, tout en optimisant leur efficacité à leur retour. Extrêmement riches, ces pratiques doivent être étendues afin d'améliorer le cadre organisationnel des femmes transformatrices. Cette approche va également faciliter leur mise en réseau, ce qui aura un impact positif sur leur contribution et leur accès au marché. Ces visites à forte rentabilité et à impact élevé ont permis

de multiplier les expériences positives et d'encourager l'amélioration du savoir-faire et des pratiques des femmes.

**Unité de transformation moderne Adja Ndoumbé Seck du Groupe d'intérêt économique (GIE) de Mantoulaye Guène, à Cayar.**

L'unité de transformation moderne de Cayar, créée avec le soutien du projet USAID/COMFISH, est la première (et unique pour le moment) unité de transformation artisanale du poisson au Sénégal à respecter les normes définies et à bénéficier d'un accord d'exportation avec l'Union européenne. Le projet USAID/COMFISH Plus a continué d'accompagner le GIE pour consolider les acquis, combler les lacunes en matière de capacités et répondre aux nouveaux défis et opportunités du marché. Le soutien du projet a permis à l'unité de réaliser ses propres objectifs. Celle-ci continue ainsi de servir de modèle d'innovation dans le secteur, à l'échelle nationale comme dans la sous-région.

**Installation de 4 blocs de séchoirs solaires.** En partenariat avec l'Agence nationale des énergies renouvelables (ANER), les femmes transformatrices de l'unité moderne de Cayar ont reçu les formations et le matériel pour l'utilisation de 4 blocs de séchoirs solaires « *Kiraye* » en vue d'améliorer le séchage et la qualité des produits. Le prototype a été développé par le CEAS (Centre écologique Albert Schweitzer), une ONG internationale. Ceci aidera particulièrement les femmes pendant la saison des pluies, étant donné que les produits pourront sécher à l'abri des intempéries. L'ANER a assuré une formation théorique et pratique pour vingt (20) femmes. Ces infrastructures s'inscrivent dans une dynamique alternative de modernisation des aires de transformation avec des équipements standardisés, respectueux de l'environnement et économes en énergie (réduisant la pression sur le bois de chauffe, les détritrus, le bois de palétuvier, etc.). Par ailleurs, cette nouvelle technologie améliore la qualité et la quantité de la production et accroît les revenus des pêcheurs de façon durable et indépendamment des conditions climatiques. Enfin, elle atténue également l'exposition des femmes transformatrices aux risques de santé liés à la fumée.



**Figure 21. Séchoirs solaires installés dans le centre de transformation moderne de Cayar**

**Exploitation et maintenance de l'unité et renforcement des capacités.** Depuis 2016, à la demande de la DITP, le projet a aidé un responsable de la qualité des femmes à contrôler et à respecter les exigences des normes alimentaires internationales. Elle était responsable de la surveillance de la maintenance sur le site et du contrôle de la qualité des biens produits par l'unité afin de s'assurer que l'unité maintenait la certification nationale et de l'Union européenne. Tous les programmes (désinfection et contrôle des rats, visites médicales, etc.) ont été menés régulièrement pour respecter les principes HACCP. Elle a également aidé les femmes dans la

bonne gestion financière du GIE; à cette fin, elle a été formée au logiciel Saari. Les femmes ont reçu un ordinateur et une imprimante pour leur comptabilité. Pour permettre l'accès au marché et la diversification vers d'autres produits innovants à base de poisson, les femmes ont été formées aux deux techniques de fumage (chaud et froid) des gros poissons comme le barracuda, le petit thon et le thon. Cette session de quatre jours a rassemblé une vingtaine de femmes, des responsables du département des pêches de Cayar, la coordonnatrice du CLPA, le facilitateur COMFISH Plus et le responsable de la qualité. La formation renforçait non seulement les normes nécessaires au maintien de la certification européenne de l'unité, mais facilitait également la certification par la FDA (Food and Drug Administration) américaine par le biais d'un acteur privé pour l'exportation des produits fumés de l'unité vers les États-Unis.

**Suivi de la gestion.** Le projet a fourni l'appui d'une équipe d'experts pour surveiller le plan commercial des unités, élaborer un plan actualisé, évaluer la gestion globale et donner des conseils sur la mise en œuvre d'un système de négociation des prix. Le déclin de la signature de Cayar, le produit de sardinelle « Kejaax » en tant que produit principal et source de revenus pour l'unité, constitue l'évolution la plus importante de ces dernières années. Il est attribué à la disponibilité réduite et à l'accès au produit primaire pendant la majeure partie de l'année. La capacité de l'unité à adapter et à diversifier rapidement la production, entraînant une augmentation des revenus, a également été un développement important. Ce résultat démontre la pertinence et la durabilité du processus de développement des capacités facilité par les projets USAID / COMFISH et USAID / COMFISH Plus dans l'unité Cayar. En raison du plaidoyer et de la capacité démontrée des femmes Cayar, le ministre des Pêches a demandé à CAPSEN SA (qui débarque la plupart des thons dans le port de Dakar) d'accorder un quota aux femmes de Cayar. À la suite d'une visite du directeur général et du directeur du marketing de l'unité Cayar, les modalités de tarification et d'approvisionnement du poisson ont été négociées et CAPSEN s'est engagée à fournir à l'unité 20 tonnes de thon par mois pour la production de « poisson séché salé » à condition que les femmes démontrent qu'elles achèteront systématiquement cette quantité et disposeront du capital financier pour le faire. Les femmes ont déjà fourni à un client une commande importante pour l'exportation. Lors de l'examen du plan commercial des unités, des solutions de remplacement ont également été proposées pour améliorer l'utilisation de l'unité à pleine capacité. Par exemple, un camion frigorifique pour approvisionner en produits primaires d'autres zones de pêche, comme Mbour, le quai de pêche du port de Dakar, et Joal, où le poisson est débarqué toute l'année.

**Production.** Outre du marché africain (les conteneurs de thon salé séché sont expédiés en République du Congo), la visibilité de l'unité a permis l'accès aux marchés européen et américain (les crevettes fumées séchées sont expédiées aux États-Unis). Les femmes Cayar ont produit leur premier conteneur de livraison de thon salé séché (12 600 kg) au cours du troisième trimestre de l'exercice FY18. Il leur a fallu quatre jours pour finaliser l'opération au sein de l'unité. Auparavant, les déchets de poisson (têtes, tripes, etc.) n'étaient pas valorisés, mais avec les différentes formations pratiques qu'elles ont reçues, les femmes ont maintenant trouvé un point de vente et ont signé un contrat avec une usine appelée Afrique Azote, déchets de production, à défaut de quoi ils peuvent aussi les vendre aux commerçants burkinabés. Les sacs de sel vides dans lesquels ils ne savaient pas quoi faire sont maintenant vendus pour recyclage à d'autres usages. En outre, lorsqu'elle n'est pas utilisée pour traiter leurs propres commandes, l'unité propose des services de traitement à un taux par kg, les femmes participantes prenant une part et l'unité. Grâce à ces stratégies de production diversifiées, l'unité Cayar est en mesure de fonctionner de manière plus continue au cours de la dernière année qu'avant et par rapport à d'autres sites de traitement.



Figures 22 & 23: Femmes chargeant le conteneur de thon séché et salé à destination de la République du Congo et de crevettes fumées emballées pour exportation aux États-Unis

Tableau 5. Récapitulatif des revenus de l'unité de production provenant de produits et de sources diversifiés

YEARS 2015-2018			
Production de matière première	Quantité (KG)	Valeur (FCFA)	Destination
Séché-salé (thon, petite nageoire africaine, poisson-chat marin)	79 250	31 550 000 (\$57 363)	France, Allemagne, République du Congo
Fumé (Carangues, Croaker, Poisson-chat Marin, Crevettes, Barracuda)	4 123	1 236 900 (\$2 249)	France, Angleterre, États-Unis d'Amérique, Canada
Séché braisé ( <i>sardinella aurita</i> , <i>sardinella maderensis</i> )	9 788	6 085 300 (\$11 064)	Marchés locaux et nationaux
OTHER ACTIVITIES			
Service de formation fourni à l'intérieur de l'unité			FCFA 250 000 (\$455)
Crédit renouvelable			FCFA 7 940 260 (\$14 436)
Prix de l'Initiative climat pour l'Afrique francophone (ICAF), COP22 Édition 2016 et prix Gowamer, édition 2016			FCFA 2 250 000 (\$4 090)
<b>TOTAL</b>			<b>FCFA 49 312 460 (\$88 058)</b>

### Produits de capitalisation

[Autonomisation des femmes dans la transformation artisanale des produits halieutiques \(2018\) - French](#)

[Empowering Women in Artisanal Processing of Fisheries Products \(2018\) - English](#)

Video : Améliorer la transformation du poisson et autonomiser les femmes (2018) (Wolof et français avec sous-titres anglais) <https://www.youtube.com/watch?v=rIyBF8fDCvw>

## VI. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

1. **Une stratégie de sortie du projet basée sur l'engagement accru des autorités administratives et des services techniques gouvernementaux locaux dans les activités appuyées par le projet a été mise en œuvre efficacement par le biais d'un renforcement des capacités à tous les niveaux (une approche de gouvernance intégrée).** L'engagement des autorités administratives et des services techniques gouvernementaux locaux à la participation active et accrue des parties prenantes dans les discussions et réformes politiques est une résultante du renforcement des capacités effectuées par les projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus au fil des sept années. Le programme de renforcement des capacités en faveur des institutions de gestion de la pêche et des parties prenantes à tous les niveaux de la gouvernance de la pêche a contribué à un processus de transformation des comportements, en dotant d'approches et d'outils appropriés pour une meilleure mise en œuvre de la cogestion des ressources halieutiques fondée sur les écosystèmes. Il a également permis à l'administration centrale et aux structures déconcentrées du MPEM de transférer efficacement une partie de leur pouvoir décisionnel aux communautés locales. Les stratégies et politiques conçues au niveau local avec l'appui des services techniques de la pêche ont été validées et approuvées à tous les niveaux par les autorités compétentes. Il s'agit notamment des CL pour appuyer l'application du code de la pêche, des PGP participatifs pour la sardinelle et l'ethmalose, des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques, des commissions de surveillance participative et de la création de réseaux de CLPA, entre autres. Tous ces efforts témoignent de l'engagement des décideurs publics envers l'approche communautaire, facilitée par le projet USAID/COMFISH Plus, et viennent prouver le caractère durable des processus établis. Les commentaires des participants à l'atelier de clôture de l'USAID / COMFISH Plus et une étape importante de la politique post-projet illustrent cet important résultat.

*« Les acteurs ont changé leur comportement. C'est pourquoi les résultats du projet seront durables. Nous n'avons pas toutes les capacités. Nous avons besoin des acteurs pour prendre des décisions et faciliter notre travail. Nous voulons tous avoir le même niveau de capacité. Ceux qui sont en avance doivent tirer les autres vers le haut, prendre des initiatives pour renforcer leurs capacités. »* Représentant de la direction des pêches maritimes à l'atelier de clôture du projet

*« Le projet a adopté une approche participative. L'administration a maintenant le courage de se rapprocher des acteurs. Et c'est grâce au projet. »* Intervenant à l'atelier de clôture

*« Les pêcheurs se retrouvent dans tout ce que le projet fait. C'est pourquoi ça marche »,* représentant de la DPM à l'atelier de clôture.

*« Le projet a réussi à institutionnaliser une approche communautaire même sans « transfert de compétences » [décentralisation]. C'est important. »* Un agent AMP à l'atelier de clôture

**Décret présidentiel n° 2018-1967 du 14 novembre 2018**

**Affectation des redevances des permis et des redevances des autorisations de pêche aux Conseils artisanaux de pêche**

Ce décret approuvé par le ministre de la pêche et de l'économie maritime et le ministre de l'économie, des finances et du plan autorise l'application de la restitution de 60 % des redevances des permis des pirogues aux CLPA pour leurs opérations. La restitution de ces recettes contribuera à la viabilité financière des CLPA et incitera les piroguiers à s'enregistrer pour obtenir des permis, ce qui est essentiel pour une gestion plus efficace de l'activité de pêche. Cette approbation est la preuve :

1) du renforcement de la capacité de plaidoyer et de leadership des acteurs des CLPA pour exiger de l'État des comptes et des actes quant aux obligations non respectées, de l'augmentation de la crédibilité et de la maturité des CLPA en tant qu'organe de gouvernance ;

2) de la confiance grandissante des autorités publiques dans les acteurs jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de rendre leurs activités durables : la mise en réseau a également joué un rôle majeur à ce niveau. Le projet USAID/COMFISH Plus a contribué à ces améliorations du cadre institutionnel et juridique du secteur de la pêche par le renforcement des capacités des institutions et des acteurs.

2. **La mise en place de conventions locales est d'une importance capitale pour renforcer les capacités des CLPA.** Pour rendre les CLPA opérationnels, leurs capacités doivent être renforcées, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre des CL. Pour y parvenir, il faut du temps et des ressources financières supplémentaires pour les CLPA, ce qui n'est pas encore prévu dans le processus des CL. Pour une contribution plus efficace à la gestion durable des ressources halieutiques dans la région de Fatick, les deux CLPA du département de Fatick (Djiffère et Fimela) doivent être intégrés au processus. À cet égard, une demande officielle a été formulée par l'inspecteur régional de Fatick. La même pour deux CLPA de la région de Kaolack (Kaolack et Gandiaye) et pour les onze (11) nouveaux CLPA installés dans la région de Ziguinchor. Dix-sept (17) CLPA dans cinq régions mettent en œuvre des CL approuvées. Des réseaux CLPA au niveau des départements, des régions et des pays ont été mis en place et les relais communautaires ont formé une association. Le processus de CL est compris et défendu par les autorités régionales et sous-régionales et les services techniques de la pêche. Cette expansion et l'institutionnalisation de la communauté de pratique pour l'établissement et la mise en œuvre des CL est une opportunité pour une réplication plus efficace du processus. Des composants robustes d'engagement des parties prenantes au cœur du processus CL sont essentiels pour maintenir la réplication, même s'ils peuvent prendre beaucoup de temps et coûter cher, en particulier dans les zones éloignées.
3. **La mise à jour des CL est un processus important.** Il a aidé à réviser et à améliorer les documents en incorporant de nouvelles règles de gestion (gestion adaptative). Les consultations avec les collègues dans le cadre de l'examen des CL ont également permis d'évaluer la contribution effective des documents des CL à la gestion durable des pêcheries CLPA. Les acteurs locaux ont besoin de leurs propres règles de gestion pour un meilleur respect des lois nationales. La mise à jour des CL est devenue plus importante à mesure que la capacité des CLPA et la participation des acteurs locaux aux décisions en matière de gestion de la pêche se sont développées et étendues à davantage de CLPA. Il fournit un mécanisme et un processus permettant d'aligner au niveau CLPA les mesures de gestion sur d'autres CLPA lorsque des besoins d'harmonisation sont identifiés.

4. **L'élaboration systématique de plans de travail annuels dans les CLPA a été lancée en tant qu'outil effective de mise en œuvre des CL.** Le fait que les CLPA renouvellent leur plan de travail chaque année après avoir procédé à une évaluation du plan de travail précédent démontre l'appropriation des processus mis en avant par le projet. L'accompagnement des CLPA dans la réalisation de ces cycles annuels de planification s'est révélé une approche efficace pour leur institutionnalisation. Les plans ont accru la capacité de la CLPA à mobiliser un soutien interne et externe pour la mise en œuvre de la CL en fournissant un menu et un calendrier d'actions bien définies ou de « points d'entrée ». Cette pratique a été adoptée pour les PGP sardinelle et ethmalose, les plans d'adaptation locaux et les comités de salubrité et a également contribué à leur institutionnalisation.
5. **Les stratégies CLPA de mobilisation de fonds deviennent faisable dans la plupart des CLPA partenaires et elles s'inscrivent dans la durabilité parce que basées sur des systèmes de planification et d'appropriation locales.** Les CLPA ont démontré qu'ils s'approprièrent et appliquaient les concepts de gestion financière améliorée et d'autosuffisance financière avec plus de 43 000 USD collectés par 10 CLPA en 2017 et 2018 et le nombre de stratégies utilisées passant de 6 à 15 au cours de cette période. Le fait que plusieurs CLPA mettent en œuvre la même stratégie, telle que la vente de cartes de membre et les contributions de GIE, indique que ces stratégies seront probablement institutionnalisées. Le partage entre pairs et la mise en réseau des CLPA ont facilité la réplication de stratégies réussies. Cependant, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières des CLPA est un défi pour la mise en œuvre efficace de la cogestion. Les CLPA ont besoin de ressources techniques pour fournir un secrétariat, ainsi que de la logistique et des capitaux pour soutenir les dépenses de fonctionnement et la réalisation des activités prioritaires de leurs plans d'action. Les fonds d'appui au fonctionnement des CLPA prévu par le code de la pêche implique le reversement aux CLPA des fonds issus de l'immatriculation des pirogues. Toutefois, sa mise en œuvre n'est pas encore effective, mais le décret d'application de la mesure a été approuvé en novembre 2018. (Voir l'encadré ci-dessus). La poursuite du développement de stratégies de collecte de fonds diversifiées demeurera importante pour les CLPA, car les droits de licence ne seront pas remboursés pour tous leurs besoins.
6. **Deux stratégies clés de sensibilisation et de renforcement des capacités ont joué un rôle essentiel pour permettre la gouvernance CLPA de fonctionner efficacement.** Ils répondent à un défi fondamental auquel sont confrontés les CLPA : atteindre et engager un maximum d'acteurs du secteur de la pêche artisanale au niveau communautaire et les relier au CLPA, aux services techniques déconcentrés et aux autorités gouvernementales, ainsi qu'aux initiatives de projets comme USAID / COMFISH et autres. La valeur ajoutée de ces stratégies dans le processus de cogestion des pêches a été mise en évidence par la demande de leur expansion dans le cadre de l'USAID / COMFISH Plus et par leur évolution ultérieure vers une appropriation locale et une durabilité, comme suit :
  - a) **Relais communautaires.** Ces volontaires communautaires ont été sélectionnés par les ICC des CLPA pour faciliter le processus d'élaboration des CL, la sensibilisation communautaire, la communication au niveau des CLPA et pour servir d'intermédiaires entre le CLPA et le projet. Le projet USAID/COMFISH Plus ayant étendu les capacités des CLPA et le développement des PGP participatifs au Sine Saloum, 31 relais au total ont rempli cette fonction dans les 17 CLPA dotés de CL.

Le potentiel de pérennisation de ce système s'est manifesté sous plusieurs formes à l'heure de la clôture du projet USAID/COMFISH Plus : i) la mobilisation de fonds internes et externes et le potentiel de mobilisation de fonds des CLPA devenaient nettement plus visibles à mesure que des stratégies internes efficaces étaient identifiées et que le gouvernement du Sénégal prenait des mesures pour mettre en œuvre des mécanismes de financement codifiés qui permettraient aux CLPA de couvrir les frais des relais. ii) Certains relais ont été choisis comme coordonnateurs CLPA, tirant efficacement parti de leur expérience et de leur capacité de leadership au niveau des CLPA et favorisant une bonne compréhension du rôle important que les relais communautaires jouent dans la promotion des CLPA. iii) Les relais ont formé une association de relais communautaires susceptible d'avoir une plus grande capacité en termes de réseau, de solidarité et de recherche de soutien dans leurs rôles.

- b) **Radio communautaire.** Grâce à son appui à 11 radios locales partenaires, le projet USAID/COMFISH Plus a facilité l'établissement de relations de travail solides entre les CLPA, leurs stations de radio locales et les publics des communautés de pêche pour informer et dialoguer sur les questions de cogestion des pêcheries basées sur les écosystèmes. Même si le financement du projet touche à sa fin, les radios sont maintenant bien conscientes des enjeux critiques dans le secteur de la pêche et de leur importance pour les auditeurs locaux. Elles s'engagent à continuer à servir de plateforme pour le secteur et à avoir un portefeuille de contenus et un réseau de personnes ressources locales sur lesquelles elles continueront de s'appuyer.



**Figure 24 : Une station de radio communautaire couvrant des questions relatives à la pêche**

7. **Les opérations de surveillance participatifs ont été plus régulières avec le temps et ont été élargies à davantage de CLPA.** Elles sont passées des actions de sensibilisation et des avertissements à l'application stricte de la réglementation. Cette opérationnalité des brigades de surveillance des CLPA a commencé à produire des résultats importants en termes de baisse des mauvaises pratiques liées à la pêche. La mise en place d'une plateforme d'assurance appropriée pour les pêcheurs participants et pour les pêcheurs traditionnels en général, liée aux systèmes d'alerte précoce en matière de sécurité en mer, reste une tâche ardue. Des stratégies telles que la combinaison des missions de surveillance CLPA / DPSP et MPA et des ressources pour améliorer l'efficacité et réduire le coût de la surveillance ont été identifiées pour faciliter la durabilité.

8. **Le système d’alerte précoce pour la sécurité maritime a introduit et développé une innovation visant à sensibiliser le public, à modifier les comportements et à atténuer les risques, mais elle doit être renforcée. Aussi, il est nécessaire d’étudier des modèles économiques pour la pérennité des plateformes informatiques CIS.** Le projet a permis à plus de 109 302 acteurs du secteur de la pêche d’utiliser les services d’information sur le climat pour améliorer la résilience aux changements climatiques par le biais du système d’alerte précoce et du programme de sécurité en mer établi et mis en œuvre en collaboration avec l’ANACIM et le projet USAID/CINCERE. En 2018, des alertes vocales (messages audio) ont été ajoutées au système pour contourner le problème de l’analphabétisme élevé chez les pêcheurs, une contrainte majeure relevée lors de l’évaluation du service. En deux ans, plus de 3 047 personnes ont participé à 103 ateliers de formation reproduits. Plus de 71 662 alertes ont été diffusées et communiquées aux acteurs du site de débarquement via un système de drapelets placés sur la plage et à travers des émissions de radio. En dépit de ces efforts et de quelques exemples notables de vies sauvées, le nombre de vies perdues en mer augmente depuis 2017. Nécessité d’améliorations systémiques plus robustes et à plus long terme, telles que des dispositifs de localisation abordables électroniques ou par satellite pour les pirogues artisanales, l’utilisation de systèmes d’éclairage à visibilité accrue au lieu de drapeaux sur les lieux de débarquement et des régimes d’assurance pour les pêcheurs, en plus de la formation continue, de la sensibilisation, des systèmes d’incitation à la conformité et un enregistrement, une licence et un accès gérés efficaces pour le canot ont été identifiés par les parties prenantes. Les partenaires opérationnels ont également identifié la nécessité d’assurer la viabilité financière et la rentabilité du système au moyen de modèles commerciaux fondés sur le marché, à mesure que la demande de CIS augmente et que les fournisseurs de services du secteur privé se font concurrence pour acquérir une part de marché. Ces possibilités allaient au-delà du calendrier et des ressources du projet de deux ans à traiter. Dans le même temps, les causes sous-jacentes de la vulnérabilité économique croissante et des ressources naturelles surexploitées poussent les pêcheurs artisanaux à prendre de plus en plus de risques pour maintenir leurs moyens de subsistance. La réduction des pertes en vies humaines en mer et l’amélioration de la résilience des pêcheurs aux effets du changement climatique dépend en définitive de l’inversion de ces tendances.
9. **Une approche sectorielle du plan national d’adaptation (PNA) au Sénégal, piloté par le secteur économiquement important de la pêche, a réussi à partir de la base vers le sommet, les plans locaux d’adaptation informant et favorisant l’élaboration du PNA pour le secteur de la pêche.** (Extrait des leçons apprises, partagées sur le blog du réseau mondial PNA<sup>16</sup>.) En commençant par l’élaboration de six plans locaux d’adaptation au climat, le processus de planification de l’adaptation soutenu par le projet USAID/COMFISH et poursuivi par USAID/COMFISH Plus a abouti à la formulation et à l’adoption d’un PNA pour l’ensemble du secteur de la pêche en 2016. Tout en utilisant une approche sectorielle, l’expérience a prouvé la nécessité et la valeur d’une planification et d’une gouvernance intégrées multisectorielles et multipartite. Quatre enseignements clés ont été tirés de cette expérience et du soutien continu du projet USAID/COMFISH Plus au processus depuis 2016 pour une meilleure intégration de l’adaptation climatique dans les documents locaux et nationaux de planification :
- a. Consultation des parties prenantes : comprendre et impliquer les acteurs à tous les niveaux. La nécessité d’impliquer les institutions à tous les niveaux pour travailler ensemble sur la question dans un secteur donné a été d’une importance primordiale

---

<sup>16</sup> <http://napglobalnetwork.org>

<https://www.climatelinks.org/blog/bottom-key-lessons-learned-senegal%E2%80%99s-nap-process>

pour le succès de tous les exercices de planification de l'adaptation. Parallèlement, le processus a révélé l'importance de bien comprendre les positions et les engagements de toutes les parties prenantes impliquées dans les activités nationales et locales liées aux changements climatiques. La prise en compte des préoccupations et des besoins d'adaptation de toutes les parties prenantes impliquées aux niveaux national et local s'avère nécessaire pour une planification inclusive et durable.

- b. Identifier les angles d'approche les plus pertinents. Il est important de trouver les stratégies les plus efficaces pour pousser le secteur concerné à intégrer l'adaptation au climat dans ses politiques et stratégies. On pourrait par exemple inciter les communautés locales à s'approprier l'ensemble du processus, ce qui, dans le cas du Sénégal, est finalement devenu un moyen de pression pour pousser les autorités centrales à participer au processus.
- c. Mettre en place des mécanismes de coordination à tous les niveaux. Pour des raisons de durabilité, mais aussi d'harmonisation des actions de mise en œuvre entre les niveaux national et local, il est impératif de créer des comités de coordination sur le changement climatique. Au Sénégal, une plateforme nationale de pêche et de changement climatique et des comités locaux ont été mis en place pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNA Pêche et des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques, respectivement.
- d. Mentorat technique continu à tous les niveaux. Les changements climatiques étant une question complexe, un appui technique (et financier) s'avère nécessaire à tous les niveaux. L'appui au renforcement des capacités institutionnelles et des capacités des parties prenantes à tous les niveaux (local, régional et national) pour mettre en œuvre une approche écosystémique de la pêche durable, en tenant compte des impacts des changements climatiques dans le secteur de la pêche, a été un facteur clé de réussite dans le processus du Sénégal.

**10. Un cadre de collaboration scientifique mis en place avec l'appui du projet a permis aux acteurs du secteur de la pêche de comprendre comment s'approprier les données scientifiques pour améliorer leur connaissance du secteur, l'appliquer à la prise de décisions de gestion et renforcer le respect volontaire des règles de gestion à l'échelle locale.** La collecte et l'analyse des données scientifiques effectuées par les unités conjointes de collecte de données CLPA/CRODT/DPM permettent déjà d'éclairer le suivi de l'état des stocks de sardinelles et d'ethmaloses et resteront sur cette dynamique à mesure que les PGP locaux seront mis en œuvre. Le partage des résultats de la recherche entre les institutions de recherche soutenant la cogestion des pêcheries fondée sur les écosystèmes a amélioré la qualité et la disponibilité des informations scientifiques pour les décideurs à tous les niveaux. La facilitation et l'appui technique du projet à une approche de recherche appliquée associant la recherche universitaire aux besoins des utilisateurs des ressources et des décideurs ont produit des résultats concrets et durables pour une gestion améliorée des ressources halieutiques (voir la Success Story en annexe 3).

**11. L'investissement du projet USAID/COMFISH Plus dans l'autonomisation socio-économique des femmes transformatrices artisanales de poisson a mis en exergue les approches qui ont amélioré les conditions, renforcé les avantages pour les femmes du secteur et suscité des investissements supplémentaires de la part de l'État et du secteur privé.** À Cayar, où l'appui au projet a conduit à la première unité de transformation artisanale du poisson au Sénégal approuvée pour l'exportation vers l'Union européenne, les femmes ont transformé 9 788 kg de sardinelles à l'aide de techniques améliorées et ont

gagné plus de 10 800 USD en 2018. La pérennité des activités du centre de Cayar a encore été renforcée pour diversifier les sources de revenus par l'application de techniques de transformation améliorées à d'autres espèces. Les femmes de Cayar ont mis à profit leurs capacités de leadership et de plaidoyer pour convaincre le ministre de la pêche de négocier un quota de 20 tonnes de thon par mois avec les négociants du port de Dakar. Au cours du premier semestre de 2018, elles ont gagné 56 300 USD en transformant 79 250 kg de thon salé séché pour les marchés africain et européen. Un autre client exportateur a obtenu l'approbation de la FDA pour les produits fumés du centre de Cayar et envisage d'investir dans une technologie de fumage supplémentaire au centre afin d'augmenter la capacité de production pour l'exportation aux États-Unis. Les approches démontrées à Cayar ont servi de modèle aux investissements du MPEM dans la modernisation à grande échelle des zones de transformation artisanale du pays. Dans quatre sites où le MPEM a construit de nouvelles unités de traitement au cours des deux dernières années, le projet a appuyé le processus en renforçant les capacités d'organisation des groupements féminins. En outre, grâce à USAID/COMFISH Plus, 19 sites de traitement répartis dans 12 CLPA ont mis en place des chartes d'hygiène et 1 464 femmes transformatrices au total ont tiré des avantages économiques directs du crédit renouvelable et/ou du matériel et de la formation pour des activités génératrices de revenus avec un retour sur investissement du projet supérieur à 50% et jusqu'à 160%. Ces résultats démontrent la capacité des groupes de femmes transformatrices à prendre l'initiative en matière de développement personnel, ont encouragé le MPEM à accorder des lignes de crédit à plus de 30 GIE et associations de femmes du secteur de la pêche par l'intermédiaire de la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes.

Dans le même temps, les résultats de l'évaluation socioéconomique ont montré que les femmes transformatrices en général avaient de plus en plus de difficultés à accéder au produit primaire à transformer et à accéder à des marchés et à des revenus à valeur plus élevée. La capacité de satisfaire aux normes nationales et internationales, de diversifier les types de produits et d'espèces transformés ainsi que les services offerts, d'accéder de manière compétitive au capital et au produit principal, de diversifier les clients, d'attirer et de négocier des accords de vente rentables et de gérer les finances de manière efficace est de plus en plus essentielle ces défis. Les interventions USAID / COMFISH et COMFISH Plus ont catalysé des investissements accrus et fourni des approches efficaces et adaptatives pour le développement des capacités organisationnelles et techniques dans ces ensembles de compétences. Une mise en œuvre réussie à grande échelle nécessite un accompagnement continu maintenant que des approches, des outils et une infrastructure démontrée sont simultanément mis en place. Comme l'expérience de Cayar l'a montré, l'innovation continue sera importante étant donné que la dynamique du marché dans le secteur post-récolte évolue rapidement en raison de la demande accrue de ressources disposant finalement d'une offre limitée et durable.

- 12. Une bonne gouvernance à tous les niveaux constitue le fondement de la gestion durable des ressources halieutiques.** Dans le cadre de sa visite pour en savoir plus sur l'appui du gouvernement américain à la pêche durable au Sénégal, Son Excellence l'ambassadeur des États-Unis au Sénégal et en Guinée Bissau, s'est rendu sur le site de Guéréodans le CLPA Sinda Nord à rencontrer ces communautés de femmes travaillant dans la transformation artisanale du poisson, avec le soutien du projet USAID / COMFISH Plus. Il a salué les efforts déployés par le projet pour améliorer la gouvernance des pêches. *«En venant à Guéréo, j'espérais seulement trouver du poisson, mais en réalité, j'ai trouvé plus que cela: poisson, légumes, céréales, compréhension, dialogue, dialogue entre acteurs, alphabétisation, ce qui permet aux femmes d'écrire dans ces registres, leurs noms, dates de*

*naissance, numéros de téléphone et même des images, ce que nous appelons la bonne gouvernance, et je suis heureux de voir que la coopération entre les États-Unis et le Sénégal peut aider à établir une bonne gouvernance au Sénégal. Je dirai aux politiciens de venir apprendre la bonne gouvernance à Guereo » Ambassadeur des États-Unis au Sénégal, Tulinabo S. Mushingi*



**Figure 25. L’ambassadeur des États-Unis au Sénégal en visite chez des transformatrices à Guéréo**

**13. Le manque de synergie et de cohérence des interventions des différents acteurs du secteur de la pêche constitue un obstacle au processus d’élaboration de politiques et de stratégies pour contribuer au changement de comportement des parties prenantes et à la gestion rationnelle des ressources halieutiques.** La nécessité de renforcer les mécanismes de synergie et la cohérence des interventions à toutes les échelles doit être une priorité à l’avenir. Il faudra du temps, des ressources et davantage de capacités pour les différentes parties prenantes.

## **VII. RECOMMANDATIONS**

### **7.1 Pour les CLPA et les réseaux CLPA**

**Poursuivre la mise en œuvre cohérente et régulière des procédures et fonctions de gouvernance de base du CLPA.** Une masse critique de CLPA a démontré sa capacité croissante à remplir le rôle envisagé et défini légalement pour cette structure dans la Loi sur les pêches et ses ordonnances d’exécution. L’institutionnalisation et la durabilité de la structure de gouvernance du CLPA seront gagnées par l’application répétée de principes et de processus de bonne gouvernance au fil du temps. Cela signifie qu’il faut veiller à ce que les CLPA servent efficacement à représenter toutes les composantes du secteur artisanal. Cela inclut les femmes, qui sont actuellement sous-représentées dans la direction du CLPA, ainsi que les organisations de pêcheurs professionnels qui ont souvent joué un rôle de représentation principal auprès des services techniques, de l’administration et des projets en l’absence d’un cadre de gouvernance fonctionnel pour le CLPA.

**Continuer le plaidoyer auprès des élus locaux (mairies) afin qu’ils soient plus actifs dans la gestion des CLPA dans leurs communes.** La gestion du secteur de la pêche reste un domaine de compétence non transférée sous l’autorité exclusive des autorités du gouvernement

central (le ministère, la gouvernance et la préfecture). En d'autres termes, toutes les règles de gestion communautaire doivent être approuvées par l'autorité centrale. Bien que ce pouvoir n'ait pas encore été transféré aux élus locaux (mairies), ces derniers sont responsables de la planification du développement communautaire dans les zones habitées par les communautés de pêcheurs et doivent être davantage impliqués dans la gestion des CLPA.

**Conduire visites d'échange de femmes transformatrices : ces pratiques de haute portée pédagogique méritent d'être généralisées** afin d'améliorer le cadre organisationnel pour les femmes transformatrices et de promouvoir la mise en réseau, ce qui pourrait faciliter leurs achats et leur accès au marché.

## **7.2 Pour le Ministère de la pêche et de l'économie maritime**

**Accélérer les initiatives pour mieux gérer les efforts d'accès et de contrôle, en capitalisant sur l'engagement et la capacité du cadre de gouvernance CLPA pour contribuer à des approches rationnelles et à une mise en œuvre efficace.** Donner suite au décret présidentiel de novembre 2018 sur la distribution d'un pourcentage des redevances des permis artisanaux aux CLPA pour leur fonctionnement afin de continuer à encourager l'enregistrement et la délivrance de licences à l'appui du moratoire sur l'immatriculation de nouveaux navires et sur la base de la gestion de l'accès. Les commentaires de la mission de la DPM en août 2018 dans les CLPA visant à résoudre les plaques d'immatriculation en suspens et à mettre à jour la base de données nationale indiquent que, lorsque l'USAID / COMFISH Plus a fourni un soutien important en matière de développement des capacités étaient parmi les plus élevés du pays.

**Les autorités centrales devraient être présentes en plus de l'administration locale lors des réunions inter-CLPA pour l'harmonisation des règles de gestion.** Ce sont des moments d'échange très importants entre les acteurs et avec les services techniques, facilitant la mise en place d'une cogestion durable dans ces domaines.

**Appuyer la fonctionnalité et le plan de travail annuel du réseau national des CLPA.** Faciliter sa capacité administrative, opérationnelle et financière (mise à disposition d'un bureau). Le lien que ce réseau et les réseaux CLPA régionaux et départementaux créent avec les CLPA côtiers revêt une importance croissante à mesure que la cogestion des pêches se renforce et qu'il est nécessaire de parvenir à un consensus élargi pour des mesures harmonisées et une efficacité accrue grâce à des taux élevés de conformité volontaire.

**Mettre à jour et finaliser les plans nationaux de gestion de la sardinelle et de l'ethmalose (PNA).** Le développement de ces plans peut aujourd'hui être fortement influencé par l'expérience des plans locaux et les connaissances scientifiques et locales recueillies pour les élaborer et les mettre en œuvre. L'achèvement du processus PNA national facilitera le besoin urgent d'améliorer la gestion de ces pêcheries au niveau national et renforcera le rôle de leadership du Sénégal dans la gestion de ces pêcheries au niveau de la sous-région.

**Coordonner les plateformes de données.** Suite au transfert de la plateforme et de la base de données SIG du secteur de la pêche développée avec l'appui du projet USAID/COMFISH Plus à la DPM et dans la mesure où la Banque mondiale et d'autres donateurs aident également le MPEM/DPM à développer dorénavant la capacité de gestion de sa base de données SIG et sur la pêche, la DPM devra coordonner ses efforts pour offrir une plateforme complète, efficace, de haute qualité et exempte de répétitions inutiles.

### **Renforcer la surveillance participative et les initiatives de lutte contre la pêche INN.**

L'approbation du décret en cours pour définir les critères de sélection, le rôle et le statut juridique des pêcheurs participant à la surveillance résoudra certains des problèmes recensés par les parties prenantes sur la base de l'expérience de la surveillance participative à ce jour. Fournir ou soutenir l'élaboration d'options d'assurance pour les pêcheurs participants, comme prévu dans le décret proposé. Aux niveaux national, sous-régional et international, s'appuyer sur les leçons tirées et les relations établies avec les agences américaines au cours du voyage d'étude américain sur la pêche INN pour accroître la coordination, la collaboration, le partage d'informations et le renforcement des capacités entre agences, afin de sécurité alimentaire et pertes environnementales causées par la pêche INN.

### **Renforcer les capacités des transformateurs artisanaux et mener à bien le processus de finalisation d'un arrêté fixant les conditions pour exercer l'activité de transformateur artisanal professionnel de produits de la pêche et de l'aquaculture.**

Un soutien supplémentaire est nécessaire en termes de promotion des bonnes pratiques, d'amélioration des techniques de traitement, de gestion de la qualité et de l'hygiène des produits de la pêche et de toutes les actions associées au processus en vue de la mise aux normes de l'hygiène et de la qualité des produits de l'artisanat. Les principales actions à mener peuvent être résumées comme suit : amélioration des conditions de production et des infrastructures (développement du site); formaliser les activités de "transformation artisanale" en fournissant des incitations et en harmonisant les mesures de normalisation au niveau régional, qui comprend une approche marketing tenant compte des préférences des consommateurs et de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur. Pour obtenir ce résultat, il est indispensable de mettre en place un cadre juridique adéquat et cadre institutionnel régissant la profession de transformateur artisanal du poisson au Sénégal. Une proposition d'arrêté résulte de la révision de l'ordonnance n ° 69-132 du 12 février 1969 relative au contrôle officiel des produits de la pêche et de l'aquaculture dirigée par le Département des industries de transformation de la pêche. L'arrêté fixant les conditions régissant la transformation artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture confère à la transformation artisanale un statut et une catégorie professionnelle, facilitant l'accès des femmes au crédit bancaire, améliorant le commerce des produits de la pêche et favorisant l'exportation des produits artisanaux issus d'une pêche responsable et réglementée

## **7.3 Pour USAID**

### **Poursuivre l'appui au développement des capacités des CLPA et du réseau des CLPA en matière de gestion financière et de stratégies de viabilité financière.**

La viabilité financière des CLPA se trouve à un tournant. La mobilisation de fonds en interne suscite de plus en plus d'enthousiasme. L'application légale du reversement de 60 % des redevances sur les permis de pêche artisanale aux CLPA pour financer leur fonctionnement a finalement été sécurisé par décret présidentiel le 14 novembre 2018. Un appui continu au renforcement des capacités et un accompagnement du processus sont nécessaires pour faciliter la mise en œuvre rapide, rigoureuse, transparente et à grande échelle de cette mesure tant attendue au profit des 39 CLPA actuels. Le succès rapide et l'atténuation efficace des risques seront des facteurs importants pour renforcer la confiance des CLPA et de leurs mandants, ainsi que du gouvernement du Sénégal, dans le transfert et l'utilisation transparente et efficace de ces fonds. Les réseaux de CLPA pourraient jouer un rôle important dans le développement des capacités et le suivi des CLPA à grande échelle.

L'application efficace du reversement d'un pourcentage des redevances de permis pour le fonctionnement des CLPA incite ces derniers à s'assurer que toutes les pirogues sont immatriculées, une mesure tout aussi essentielle. Un processus efficace d'enregistrement et

délivrance de permis annuels aux plus de 19 000 pirogues opérant actuellement au Sénégal est indispensable pour une gestion performante de l'activité de pêche. L'application de la loi actuelle qui impose un moratoire sur l'immatriculation des nouvelles pirogues est déjà une première étape.

**Élaborer un programme d'apprentissage sur la dynamique de la contribution de la pêche maritime à la sécurité alimentaire au Sénégal** à mesure que les chaînes de valeur des périodes de récolte et de post-récolte s'améliorent et que des pourcentages plus élevés des prises sont potentiellement dirigés vers les produits à plus forte valeur ajoutée, les marchés d'exportation et/ou la farine de poisson et, à mesure que le changement climatique influe sur la productivité, la gamme et le calendrier des modèles de migration des espèces à sécurité alimentaire.. Étudier l'évolution du rôle des femmes transformatrices artisanales et des petits commerçants dans ces tendances et leur rôle en tant que moteurs de la gestion durable des pêches. Cela devrait inclure un soutien continu pour que MPEM / DPM collabore avec les parties prenantes afin d'améliorer les statistiques officielles sur la contribution des femmes transformatrices dans le secteur. Par exemple, l'évaluation socio-économique des investissements de projets dans le secteur de la transformation a révélé que « *La mise en place de registres résumant la production à Cayar, mais aussi sur les autres sites, a fourni des statistiques plus fiables, utilisées très souvent par l'administration des pêches car pas de statistiques officielles sur le nombre de femmes actives dans le secteur de la pêche.* »

**Appuyer le plan d'action de la PNPCC pour créer des possibilités de financement de la lutte contre le changement climatique** via l'élaboration d'un portefeuille de programmes et de projets bancables en phase avec le Fonds vert pour le climat et d'autres mécanismes disponibles

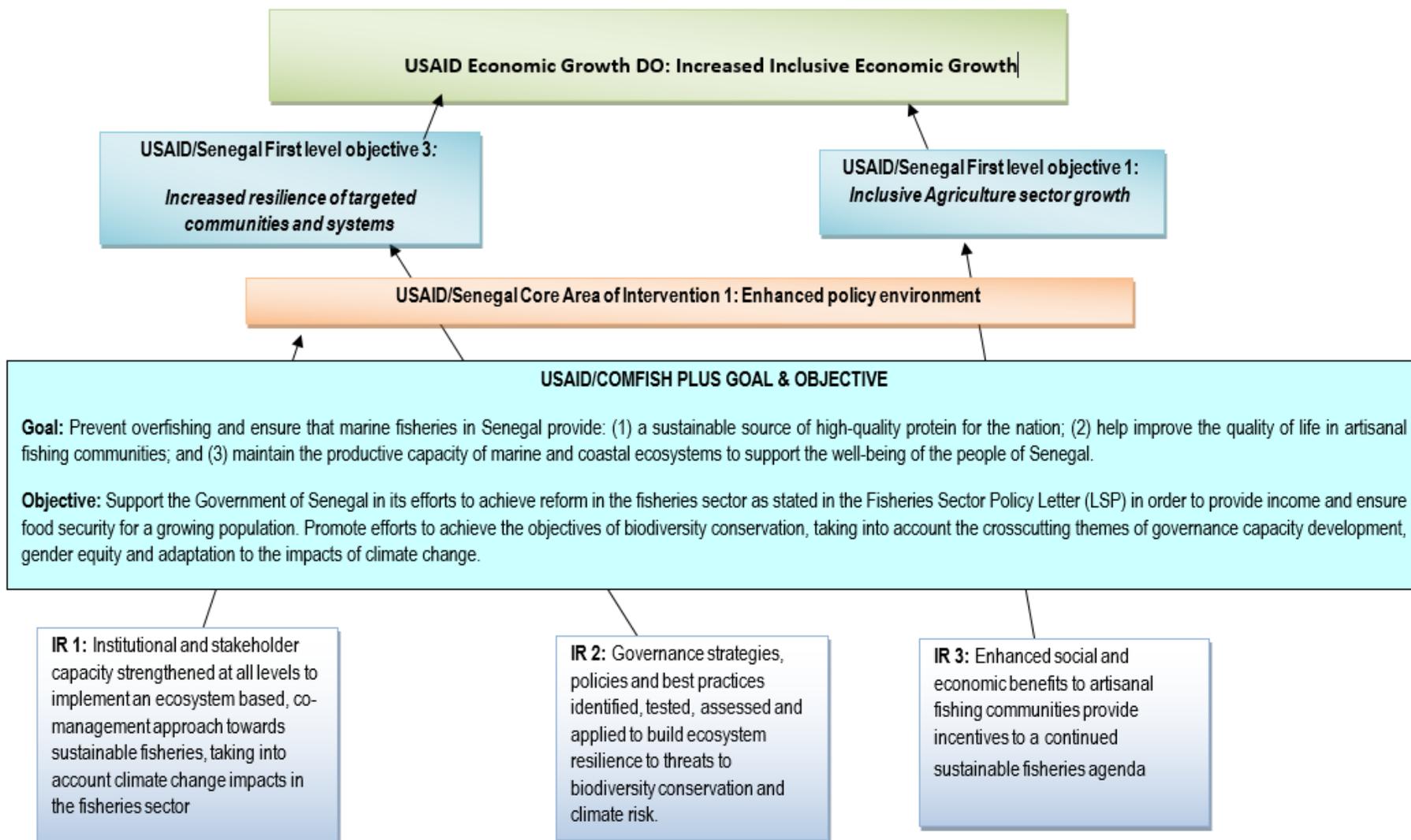
**Faciliter la durabilité du programme EWS / Sécurité en mer en développant des partenariats avec le marché du secteur privé.** Celles-ci devraient inclure la prise en compte de mécanismes d'assurance pour les pêcheurs et la poursuite de la sensibilisation, de l'éducation et du renforcement des capacités au niveau des communautés de pêcheurs, ainsi que la possibilité de tester et d'intensifier la technologie abordable de suivi des navires par satellite ou SIG pour les pirogues artisanales.

## VIII. RAPPORT FINANCIER

COMPREHENSIVE FINANCIAL REPORT
COMFISH PLUS
OCTOBER 2016 TO OCTOBER 2018

	Award Budget	Year 1 Expense	Year 2 Expense	Cumulative	Balance
URI Personnel	497,257	226,109	266,624	492,733	4,524
URI Fringe	280,584	122,511	128,376	250,886	29,698
Consultants and Subcontracts	1,712,975	757,653	966,242	1,723,894	(10,919)
Travel	467,256	124,621	615,415	740,036	(272,780)
Capital Equipment	44,545	36,091	(60)	36,032	8,513
Other direct costs	596,720	252,512	108,039	360,552	236,168
Total Direct	3,599,337	1,519,497	2,084,636	3,604,133	(4,796)
Indirect	924,246	448,645	468,518	917,163	7,083
Total Direct and Indirect	4,523,583	1,968,143	2,553,153	4,521,296	2,287

## ANNEXE 1. Cadre des résultats du Projet USAID/COMFISH Plus



## ANNEXE 2. PERFORMANCE DU PROJET

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
1. Number of individuals who have received USG supported short term agricultural sector productivity or food security training (EG.3.2-1)	2016	3 557	6 650	3 500	H=2 534 F=1 486 T=4 020	<b>3150</b>	H=3 752 F=1 989 T=5 741	<b>H=6 286 F=3 475 T=9 761</b>	147%	Au total, 360 ateliers de formation ont été organisés, atteignant 9 761 personnes, dont <b>36%</b> de femmes. L'atteinte de <b>147%</b> de la cible LOP est due en grande partie à 12 ateliers du réseau national CLPA et à plus d'ateliers que prévu dans 9 CLPA du Sine Saloum, Palmarin / Djifère et Fimela / Ndagane incluses.
2. Number of people trained in sustainable natural resources management and/or biodiversity conservation as a result of USG assistance (EG.10.2-4)	2016	3 557	6 650	3500	H=2 534 F=1 486 INN= 4 020 T=4 020	3150	H=3 752 F=1 989 INN= 5 741 T=5 741	<b>H=6 286 F=3 475 T=9 761</b>	147%	Toutes les formations de projet sont classées en deux catégories : productivité / sécurité alimentaire (EG 3.2-1) et gestion des ressources naturelles (EG 10.2-4). Dans EG 10.2.4, tous tombent dans la ventilation par pêche INN.
3. Number of people supported by the USG to adapt to the effects of climate change (EG.11-5)	2015	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	<b>H= 79 810 F=29 519 T= 109 329</b>	100%	109 329 pêcheurs continuent de bénéficier des services climatologiques fournis par ANACIM grâce à la plateforme SMS mise en place par le projet.
4. Number of laws, policies, regulations, or standards addressing climate	2016	13	9	5	8	4	6	<b>14</b>	156%	2 chartes d'hygiène : sites de Mballing et Ndayane (approuvé) 1 PNA pêches (approuvé)

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
change adaptation formally proposed, adopted, or implemented as supported by USG assistance (EG.11-3)										<p>2 chartes d'hygiène pour les femmes de Diamniadio et Missirah (approuvées)</p> <p>1 Arrêté portant création de la plateforme nationale des pêches sur le changement climatique (approuvé)</p> <p>1 Arrêté portant approbation des comités de suivi et de pilotage du CLPA de Saint Louis (approuvé)</p> <p>1 Stratégie pour la mise en œuvre du PNA pêche (officiellement proposée)</p> <p>2 ordonnances créant des comités de suivi de la mise en œuvre des APA à Ziguinchor et à Kafountine;</p> <p>2 ordonnances créant des comités de direction de CLPA pour Ziguinchor et Kafountine;</p> <p>2 Règlement sur les fonds renouvelables pour les femmes Yene Dialaw et Sendou ;</p> <p>L'atteinte (156%) de la cible LOP est principalement grâce à des demandes séparées pour les comités de suivi et de pilotage de la CLPA.</p>
5. Number of people trained in climate change adaptation supported by USG assistance (EG.11-1)	2016	1 116	2 090	1 100	H=488 F=932 T=1 420	990	H=538 F=1 089 T=1 627	<b>H=1 026</b> <b>F=2 021</b> <b>T=3 047</b>	146%	<p>103 formations liées à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>L'atteinte de 146% de la cible LOP et les 66% de participantes femmes sont attribuables à plus de 12</p>

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
										ateliers sur la gestion financière, l'administration, l'alphabétisation et la bonne gouvernance pour les femmes transformatrices.
6. Number of fishery users to whom tailored Climate Information Services (CIS) are made available (custom)	2015	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	H= 79 810 F=29 519 T= 109 329	100%	La plate-forme ANACIM appuyée par le projet a continué de diffuser des alertes météorologiques anticipées à 109,329 pêcheurs à travers le Sénégal.
7. Number of fishery beneficiaries with effective access to and understanding of CIS (custom)	2016	961	1,100	1000	961 continu H=817 F=144 156 nouveau H=149 F=7 T=1 117	100	H=264 F=42 T=306	H=1 230 F=193 T=1 423	129%	Les nouveaux acteurs du CLPA étaient Diogué, Elinkine, Oukout et Djiffer, Diouloulou, Baila, Nyassia et Niaguis. L'atteinte de 129% de la cible LOP est grâce à l'augmentation du nombre d'ateliers organisés avec le soutien du projet USAID / CINSERE.
8. Number of people using climate information or implementing risk-reducing actions to improve resilience to climate change as supported by USG assistance (EG.11-6)	2015	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	109 329	H= 79 810 F=29 519 T= 109 329	100%	Les 109 329 pêcheurs continuent à utiliser les services climatologiques distribués par ANACIM via la plate-forme et d'autres canaux.
9. Number of farmers and others who have applied improved technologies or management	2016	42 837	23 323	13 993	20 952 H= 20 952	9 330 nouveau	20 952 continu 8 886 nouveau H=8 886	29 838 H= 29 838	128%	20,952 producteurs sont documentés dans les 10 CLPA où les CL sont appliqués. 8,886 nouveaux pêcheurs dans les CLPA de Palmarin / Djifère, Fimela /

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
practices with USG assistance (EG.3.2-17)										Ndangane, Toubacouta, Missirah, Sokone, Foundiougne, Niodior, Bassoul et Djirnda avec nouveaux CL et / ou la mise en œuvre de PGP. Atteinte de 128% de la cible LOP en raison du nombre de pêcheurs supérieur à celui initialement estimé dans les 10 CLPA.
10.Number of local fishery organizations able to disseminate CIS (custom)	2016	0	32 (CLPA)	29	35	32	39	<b>39</b>	121%	Avec le soutien du projet USAID / CINSERE, la formation ANACIM a touché l'ensemble des 39 CLPA existants. 121% réalisation de la cible LOP.
11. Number of hectares of biologically significant areas under improved natural resource management as a result of USG assistance (EG.10.2-2)	2016	1 404 565	1 484 206	1 404 565	1 404 565	1 484 206	1 484 206	<b>1 484 206</b>	100%	Les zones estuariennes du Sine Saloum ont été ajoutées au cours de FY18 lorsque les CLs et le PGP d'ethmalosa ont été approuvés et que leur mise en œuvre a commencé. Les PGPs Sardinella et la mise en œuvre du plan d'adaptation local ont démarré au cours des hectares précédents.
12. Number of institutions with improved capacity to assess or address climate change risks supported by USG assistance (EG.11-2)	2016	0	250	150	58	100	115	<b>173</b>	69%	L'atteinte de 69% de LOP est due à une cible élevée au cours de la première année qui n'a pas été ajusté de manière appropriée pour éviter toute double comptabilisation du même établissement au cours de l'exercice. Les institutions comprennent notamment les CLPA,

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
										les comités de suivi et de pilotage des plans d'adaptation locaux, la Plateforme nationale pour la pêche et le changement climatique, l'ANACIM et les GIE de femmes transformatrices, entre autres.
13. Number of fishery organizations that are represented in the Steering Committee and governance structure of CINSERE (custom)	2016	0	1 ASPRODEB represent CLPA	1	0	1	0	0	0%	Pas de réunion du comité d'organisation tenue par CINSERE.
14. Number of for-profit private enterprises, producers organizations, water users associations, women's groups, trade and business associations, and community based organizations (CBOs) receiving USG food security related organizational development assistance (EG.3.2-4)	2016	0	190	90	63	100	112	175	92%	Groupes et associations de femmes et autres membres de plus de 19 CLPA.
15. Number of households benefiting directly from USG	2016	16 533	17 000	17 000	16 533	17 000	19 558	1 558	115%	Les 16,533 ménages bénéficiaires de COMFISH continuent d'être des bénéficiaires de COMFISH Plus. 3,025 ménages de 9 CLPA du Sine

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
interventions (EG.3-1)										Saloum (Toubacouta, Sokone, Missirah, Foundiougne, Djirnda, Niodior, Bassoul, Palmarin / Djifère et Fimela / Ndangane) ont été ajoutés au cours de l'exercice FY18. La réalisation de 115% de la cible est liée à l'augmentation du nombre de ménages dans les CLPA du Sine Saloum par rapport aux prévisions initiales.
16. Number of hectares of biologically significant areas showing improved biophysical conditions as a result of USG assistance (EG.10.2-1)	2016	0	1 404 565	0	n/a	1 404 565	1 404 565	<b>1 404 565</b>	100%	La zone marine totale dans laquelle COMFISH Plus a été mis en œuvre jusqu'à 20 milles marins, y compris certaines AMPs. Il couvre les stocks de sardinelles et de poulpes et la biodiversité dans les AMPs de Cayar, Joal, Saint-Louis, Bamboung et Abene.
17. Number of people with improved economic benefits derived from sustainable natural resource management and/or biodiversity conservation as a result of USG assistance (EG.10.2-3)	2016	0	2 151	1,000	F=140 T=140	1,151	F=1 464 T=1 464	<b>F=1 464 T=1 464</b>	68%	Femmes transformatrices bénéficiant de crédits renouvelables et / ou de matériel et formation pour des activités génératrices de revenus qui génèrent des rendements positifs à Ndayanne et Guéréo (Sindia Nord), Saly (Mbour), - Diamniadio et Missirah (Sine Saloum), Sendou (Rufisque / Bargny), Yenne Todd (Yenne / Dialaw) et Cayar. 127% de réalisation de la cible Y2. 68% de la cible LOP est due au comptage

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
										conservateur de ceux dont les avantages pourraient être documentés directement. 1000 femmes supplémentaires ont bénéficié d'investissements diversifiés dans les moyens d'existence, pour lesquelles le retour sur investissement n'était pas encore mesuré, puis le taux de réalisation était atteint, mais ces bénéficiaires n'étaient pas inclus.
18. Number of laws, policies, or regulations that address biodiversity conservation and/or other environmental themes officially proposed, adopted, or implemented as a result of USG assistance (EG.10.2-5)	2016	28	8	3	11	5	22	<b>33</b>	412%	2 PGP de sardinelle approuvés (Grande Côte Nord et Casamance) 4 chartes d'hygiène : sites de Mballing, Ndayane, Diamniadio et Missirah (approuvé) ; 1 NAP pour les pêches et l'aquaculture (approuvé) ; 1 Arrêté portant approbation des comités de suivi et de pilotage de la PLA de Saint Louis (approuvé) ; 1 Stratégie pour la mise en œuvre du NAP pour la pêche et l'aquaculture (officiellement proposée) ; 1 Arrêté approuvant la création de la plateforme nationale des pêches sur le changement climatique (approuvé) ; 1 Stratégie pour la mise en œuvre des PGPs pour la sardinelle (validée) ;

déclaration d'indicateur	année de référence	valeur de référence	LOP cible	cible de l'année 1 (FY17)	année 1 (FY17) réel	cible de l'année 2 (FY18)	année 2 (FY18) réel	LOP	cible % LOP	observations
										<p>2 ordonnances créant des comités de suivi de la mise en œuvre des PLA à Ziguinchor et à Kafountine;</p> <p>2 ordonnances créant des comités de direction de la PLA à Ziguinchor et à Kafountine;</p> <p>2 Réglementation des fonds renouvelables pour les femmes de Yène Dialaw et Sendou;</p> <p>Mise en œuvre de 3 PGP de sardinelles de la Grande Côte Sud, du Cap Vert et de la Petite Côte ;</p> <p>1 PGP ethmalosa au Sine Saloum proposé pour les CLPA de Toubacouta, Missirah, Djirnda, Bassoul, Niodior, Foundiougne, Fimela et Palmarin;</p> <p>5 ordonnances de mise en œuvre du PGP ethmalosa pour les CLPA de Palmarin, Fimela, Toubacouta, Missirah, Djirnda et Foundiougne;</p> <p>3 CL proposées pour les CLPA de Sokone, Missirah et Toubacouta;</p> <p>4 CLs adoptées pour les CLPA de Foundiougne, Bassoul, Niodior et Djirnda;</p> <p>L'atteinte de la cible LOP à 412% est due aux 5 arrêtés pour l'implémentation du PGP ethmalosa et à des ordres séparés pour les comités de suivi et de pilotage du CLPA.</p>

## ANNEXE 3. EXEMPLES DE RÉUSSITE



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



### **Projet Feed the Future (FTF) et Conservation de la biodiversité Projet USAID/COMFISH Plus**

*PENCOO GEJ*

*(Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal)*

#### **EXEMPLE DE RÉUSSITE**

**« PÊCHER MOINS, GAGNER PLUS »**

#### ***Des pêcheurs expérimentés et la nouvelle génération de chercheurs joignent leurs forces pour et informer les responsables politiques***

Un pêcheur éprouvé de Joal, le plus grand site de débarquement du poisson au Sénégal. Lui et les autres pêcheurs acquiescent et apportent leur témoignage en écoutant Alioune Faye, jeune chercheur et doctorant à l'Institut universitaire de pêche et d'aquaculture de l'Université Cheikh Anta Diop (IUPA/UCAD). Alioune présente les conclusions de la recherche appliquée menée en collaboration avec les pêcheurs de la région du Sine Saloum au Sénégal pour vérifier sur le terrain les résultats de 5 sessions de retour d'information organisées avec 74 praticiens expérimentés.

L'étude cherchait à déterminer les maillages de filets de pêche et les taux d'armement les plus adaptés pour réduire les captures de juvéniles des espèces d'*Ethmalosa fimbriata* avant qu'ils atteignent leur taille de reproduction.<sup>17</sup> Ces connaissances sont vitales pour s'assurer que les captures ne réduisent pas la productivité de la pêche à des niveaux non viables et maximiser les rendements des pêcheurs.

Les pêcheurs sont très intéressés. L'ethmalose représente plus de 5% du total des débarquements de petits pélagiques de la pêche artisanale au Sénégal et tient une place importante dans la sécurité alimentaire de la population. La surpêche met à rude épreuve la pêche et les moyens d'existence associés, y compris la pêche artisanale, la transformation et la commercialisation.

L'étude a démontré que le maillage minimum le plus efficace pour l'ethmalose est 36 à 40 millimètres, ce qui est plus grand que la dimension de 30 à 32 autorisée par le code de la pêche et utilisée par la plupart des pêcheurs. Cette conclusion n'est pas inhabituelle. Ce qui est inhabituel, c'est que les pêcheurs des 5 sites de débarquement soient d'accord, s'engagent à

<sup>17</sup> A. Faye et al. / Turk. J. Fish. Aquat. Sci. 18:761-769 (2018) [http://www.trifas.org/uploads/pdf\\_1217.pdf](http://www.trifas.org/uploads/pdf_1217.pdf) (en anglais)

diffuser largement les résultats dans leurs réseaux et à adopter eux-mêmes immédiatement la nouvelle norme. Ils militent également en faveur de la recommandation qui préconise que le code de la pêche, les accords locaux d'application du code et les plans de gestion des pêcheries d'ethmalose au niveau national et dans la sous-région exigent officiellement le maillage minimum plus large. Et ce malgré les difficultés économiques à court terme auxquelles les pêcheurs seront confrontés pour appliquer le changement. Cela signifie qu'ils devront utiliser des filets distincts pour l'ethmalose et la sardinelle, qui est l'autre espèce la plus pêchée.

Le projet USAID/COMFISH Plus a encouragé un changement fondamental dans la manière dont les pêcheurs, les chercheurs et les responsables politiques collaborent pour résoudre les problèmes d'une gestion durable des pêcheries au Sénégal. En apportant une assistance technique et une aide financière, le projet a incité les chercheurs, et plus particulièrement une nouvelle génération de jeunes universitaires à :

- Axer leur travail sur des thématiques de recherche appliquée qui sont importantes pour les praticiens du secteur,
- Impliquer les praticiens dans le travail de recherche lui-même,
- Investir dans la diffusion et approfondir les conclusions de leur recherche en consultation avec les membres de la communauté des pêcheurs dont les pratiques sont concernées.

La prise en compte et l'appropriation des conclusions de la recherche par les pêcheurs, combinées avec le cadre de gouvernance des CLPA que le projet USAID/COMFISH Plus a permis de renforcer et d'institutionnaliser au Sénégal, permettent aux utilisateurs de la ressource de montrer la voie dans la prise de décisions de cogestion des pêcheries.

« *Quand les mailles des filets sont plus grandes, les poissons peuvent grandir et se reproduire. On attrape plus de gros poissons. On gagne plus d'argent avec les poissons plus gros. Donc, on peut pêcher moins et gagner plus.* » Un pêcheur éprouvé

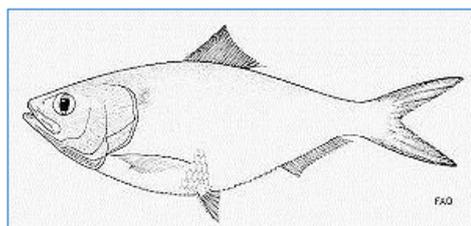
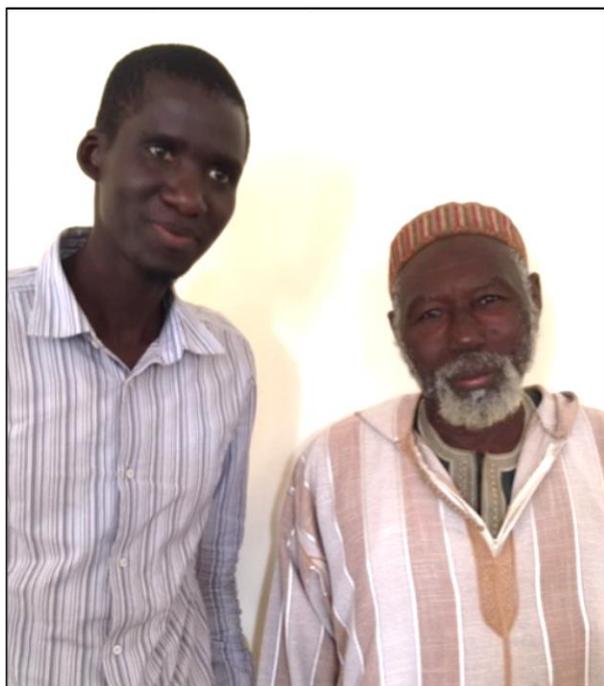


Figure 25. *Ethmalosa fimbriata*

Figure 26. Le chercheur Alioune Faye et des maîtres pêcheurs collaborent pour trouver les meilleures pratiques de pêche (Crédit photo : Karen Kent)



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



## **Projet Feed the Future (FTF) et Conservation de la biodiversité Projet USAID/COMFISH Plus**

*PENCOO GEJ*

*(Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal)*

### **EXEMPLE DE RÉUSSITE**

**Interdiction de la pêche de nuit : Les membres des conseils de la pêche artisanale renforce la mesure.**



Photo: Le coordinateur du réseau national CLPA, Abdoulaye Ndiaye, lors d'une conférence de presse confirmant le support des conseils de la pêche artisanale locale (CLPA) à l'ordre du ministre (Photo crédit: Mbour tv 14 Juin , 2018 - <https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI> )

Aboulaye Nadiaye, coordinateur du réseau national des conseils de la pêche artisanale locale, en face des caméras lors d'une conférence de presse télévisée, a défendu l'ordre consensuel d'un nouvel arrêté ministériel visant à harmoniser les interdictions de pêche de nuit dans le pays. Le scénario était remarquable car il illustre de manière concrète la transformation du processus de décision de la pêche artisanale au Sénégal, dans un cadre consultatif avec les acteurs de la pêche. Il n'y a pas longtemps, ce type de décision était au niveau des autorités gouvernementales nationales qui auraient dû faire face aux caméras pour défendre une telle décision et informer

le public de son importance. Aujourd'hui, l'importance de la cogestion et la valeur importante d'engagement du réseau national de CLPA dans la prise de décision liant les acteurs locaux aux décideurs au niveau national sont bien reconnues par les parties intéressées à tous les niveaux.

La sardinelle est l'espèce marine sur laquelle la population et l'économie sénégalaises dépendent le plus pour leur source de nourriture et revenu. Les pêcheurs artisanaux, qui débarquent 80% des débarquements de poisson dans le pays, font face à des difficultés de subvenir aux besoins de leurs familles, maintiennent leurs moyens de vie et approvisionnent le marché nationale, régionale et internationale. Cependant, l'excès de l'effort de pêche exerce une pression énorme sur la ressource, l'exposant aux risques d'effondrement si ces tendances non durables continuent d'augmenter.

Le gouvernement du Sénégal reconnaît que, pour redresser ces tendances, il faut adopter une nouvelle approche qui inclut les pêcheurs et leurs communautés en amont dans les décisions de gestion des ressources halieutiques dont dépendent leurs moyens de vie. En conséquence, 39 conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA) ont été créés le long de la côte maritime du Sénégal et dans ses estuaires. Le ministère des pêches et les CLPA, avec le soutien des partenaires tels que le projet COMFISH Plus de l'USAID, s'est engagé à renforcer la capacité des CLPA dans le but de respecter les lois et les bonnes pratiques de pêche identifiées localement et conformes à la loi de la pêche sénégalaise. Les réseaux des CLPA, y compris un réseau national, ont également été mis en place pour soutenir cette approche participative.

Ce processus a abouti à des résultats positifs. Les interdictions saisonnières de la pêche de nuit à la sardinelle sont l'une des meilleures pratiques mises en place par de nombreux CLPA, spécifiquement dans leurs zones, et avec le soutien des autorités, ces interdictions varient de 4 à 6 mois d'un CLPA à l'autre avec quelques cas sans fermeture. Cependant, les dates de fermetures saisonnières ne sont pas actuellement synchronisées dans leurs mises en œuvre. Ceci reste un problème de coordination entre les CLPA qui est dû principalement au fait migratoire de la sardinelle le long de la côte à travers les zones CLPA. Ce manque de coordination a provoqué des conflits entre pêcheurs qui viennent d'autres CLPA pour pêcher dans les zones déclarées fermées. L'effet souhaité de réduire l'effort de pêche à travers ces interdictions risque d'être dissipé et pourrait également être annulé.

Conscients de l'urgence de la question, les CLPA se sont appuyés sur leur réseau national établis pour ce genre de travail de coordination et d'organisation et de chercher un moyen de consultation pour aboutir à une décision consensuelle. Après un an et demi de consultation incluant 100% des 39 CLPA du Sénégal, une recommandation a été faite au ministère. Un arrêté ministériel final est sorti et a été adopté par les CLPA concernant une fermeture de 4 mois de juin à septembre dans toutes les zones maritimes. Suite à ça, des CLPA ont porté plainte aux médias contre la décision du ministre, mais cette fois c'est le réseau national CLPA, et non l'administration, qui a organisé une conférence de presse pour rappeler au public et aux parties prenantes du secteur de la pêche qu'il s'agissait d'une solution inclusive et consultative.

*« Les gens vont toujours critiquer, mais demain, quand il n'y aura plus de poisson, tout le monde dira que le ministre devrait faire quelque chose. Si vous êtes le ministre, vous direz "qui mérite un soutien, ceux qui font quelque chose ou ceux qui ne font que critiquer ?" », Coordinateur du réseau national CLPA*

Ces développements mettent en évidence le rôle important que le réseau national des CLPA a joué dans la coordination et la communication d'une approche consensuelle entre les CLPA et les décideurs au niveau national. Le pouvoir adaptatif du cadre de gouvernance CLPA qui répond aux défis qui se posent lorsque le processus de prise de décision est déconcentré et d'être proactif dans la résolution de problèmes d'importance nationale dans le secteur a été démontré et montre aussi un axe prometteur solide dans la durabilité de la cogestion de la pêche au Sénégal.

## ANNEXE 4. PUBLICATIONS DU PROJET

### FY2017 (Octobre 2016 – Septembre 2017)

1. USAID/COMFISH Final Report (2011-2016)
2. USAID/COMFISH Plus FY17 Quarter 1 Progress Report (October – December 2016)
3. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal 2017, Rapport Trimestriel 1 (Octobre – Décembre 2016)
4. USAID/COMFISH Plus FY17 Quarter 2 Progress Report (January – March 2017)
5. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal Rapport Trimestriel 2 (Janvier – Mars 2017)
6. USAID/COMFISH Plus FY17 Quarter 3 Progress Report (April – June 2017)
7. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal Rapport Trimestriel 3 (Avril – Juin 2017)
8. USAID/COMFISH Plus FY17 Annual Report (October 2016 – September 2017)
9. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal 2017 Rapport Annuel (Octobre 2016 – Septembre 2017)
10. Plan Nationale d'Adaptation du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture Face au Changement Climatique Horizon 2035 [Climate Change National Adaptation Plan for the Fisheries and Aquaculture Sector Horizon 2035] (octobre 2016)
11. Stratégie de mise en œuvre du Plan National d'Adaptation du secteur de la pêche et de l'Aquaculture aux effets du changement climatique [Implementation Strategy for the National Adaptation Plan for Fisheries and Aquaculture] (février 2017)
12. Regional and International Fisheries Management and Governance in West Africa, (May 17, 2017)
13. Plan de Gestion Participatif de la pêche de l'ethmalose dans la zone du Sine Saloum, [Ethmalosa Participatory Fisheries Management Plan in the Sine Saloum zone] (Juillet 2017).
14. Stratégie de Mise En Œuvre du Plan de Gestion Participatif Ethmalose [Implementation Strategy for the Ethmalosa Participatory Fisheries Management Plan] (2017)
15. Etude sur la selectivité des filets maillants à ethmalose utilisés dans les îles du Saloum et à Joal, IUPA, Juillet 2017.
16. A. Faye et al. / Turk. J. Fish. Aquat. Sci. 18: 761-769 (2018) Gillnet Selectivity for *Ethmalosa fimbriata* in Saloum Delta and Joal (Senegal).
17. Extraits de la Loi Portant Code de la Pêche Maritime et de son Décret d'Application Pour la Mise en Œuvre des Plans de Gestion Participatifs de la Sardinelle au Sénégal [Excerpts

from the Maritime Fisheries Code and its Implementing Decree for Implementation of Participatory Management Plans for Sardinella in Senegal]

**FY2018 (Octobre 2017 – Septembre 2018)**

18. USAID/COMFISH Plus FY18 Quarter 1 Progress Report (October – December 2017)
19. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal 2018, Rapport Trimestriel 1 (Octobre – Décembre 2017)
20. USAID/COMFISH Plus FY18 Quarter 2 Progress Report (January – March 2018)
21. USAID/COMFISH Plus Année Fiscal 2018, Rapport Trimestriel 2 (Janvier – Mars 2018)
22. USAID/COMFISH Plus Quarter 3 Progress Report (April – June 2018)
23. USAID/COMFISH Plus Summary Annual Report 2018 (October 2017 – September 2018)
24. Diagnostic participatif des GIE des femmes transformatrices de produits halieutiques de Cayar, Yenne Todd, Guéréo, Pointe Sarène et Missirah dans le cadre du projet COMFISH Plus pour une Amélioration de la Qualité et une meilleure mise en marché des produits transformés, [Participatory diagnosis of GIEs of women fish processors in Cayar, Yenne Todd, Guereo, Pointe Sarene and Missirah as part of the COMFISH Plus project for Quality Improvement and Better Marketing of Processed Products] Yacinthe Momar Diop (December 2017)
25. Convention Locale : CLPA de Sokone [Local Agreement] (December 2017)
26. Convention Locale : CLPA de Missirah [Local Agreement] (December 2017)
27. Convention Locale : CLPA de Bassoul [Local Agreement] (January 2018)
28. Convention Locale : CLPA de Niodior [Local Agreement] (January 2018)
29. Convention Locale : CLPA de Djirnda [Local Agreement] (January 2018)
30. Convention Locale : CLPA de Toubacouta [Local Agreement] (January 2018)
31. Convention Locale: CLPA de Foundiougne [Local Agreement] (January 2018)
32. Mise en place des unités de mise en œuvre du Plan de Gestion Participatif de la pêche de l'ethmalose dans les CLPA du Sine Saloum [Establishment of implementation units for the for the Ethmalose Fishery Participatory Management Plan in CLPAs of Sine Saloum], Minata Dia, (March 2018)
33. Capitalisation de la démarche du projet USAID/COMFISH en matière d'élaboration et de mise en œuvre des outils de cogestion des ressources halieutiques au Sénégal, (Septembre 2018).
34. Emergence des CLPA dans la gouvernance des pêcheries artisanales au Sénégal, Septembre 2018.
35. Emergence of CLPAs in Artisanal Fisheries Governance in Senegal (September 2018)

36. Changement climatique et Pêche : Expériences des projets USAID/COMFISH et USAID/COMFISH Plus, (Septembre 2018)
37. Climate Change and Fisheries; The Experience of USAID/COMFISH and USAID/COMFISH Plus, (September 2018)
38. Autonomisation des femmes dans la transformation artisanale des produits halieutiques, (Septembre 2018)
39. Empowering Women in Artisanal Processing of Fisheries Products (September 2018).
40. Manuel de procédures Réseau national CLPA 2018 [National CLPA Network Administrative and Financial Procedures Manual]
41. Guide De Bonnes Pratiques d'Hygiene Pour La Transformation Des Produits Halieutiques [Guide to Good Hygiene Practices for the Processing of Fishery Products] (French)
42. Guide De Bonnes Pratiques d'Hygiene Pour La Transformation Des Produits Halieutiques (Wolof)
43. Rapport sur les sessions de formation tenues à l'intention des femmes transformatrices de poisson des sites de Missirah, Pointe Sarrène, Guéreuw, Yenne Todd et Cayar, [Report on the training sessions held for women fish processors] Momar Yacinthe Diop.
44. Etude du renforcement institutionnel des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) et de ses impacts sur la gestion des ressources halieutiques, [Study of Institutional Strengthening of CLPAs and its' Impacts on the Management of Fishery Resources] Adama Mbaye, (Septembre 2018)
45. Etude de L'impact des activités de renforcement de capacités des transformatrices, [Study of Capacity Building Activities for Fish Processors] Adama Mbaye, (Septembre 2018)
46. Rapport d'évaluation du Premier Plan d'affaires 2015-2017 du Gie Mantoulaye Guene de Cayar et Elaboration du Plan d'affaires 2018-2022, [Evaluation report of the first business plan 2015-2017 of GIE Mantoulaye Guene of Cayar and development of the Business Plan 2018-2022], El Hadjih Niassé, (Juillet 2018)
47. Synthèse des connaissances disponibles et étude de la perception des acteurs sur l'utilisation du monofilament, [Synthesis of available knowledge and study of actors' perception of the use of monofilament] CRODT, (Juillet 2018)
48. Profil des pêcheries des Sardinelles et de l'Ethmalose au Sénégal, [Profile of Sardinella and Ethmalose fisheries in Senegal] CRODT, (Juillet 2018)
49. Etat des connaissances sur la pêche de l'ethmalose au Sénégal, [Status of knowledge on the Senegalese ethmalosis fishery] CRODT, (Juillet 2018)
50. Mise en place d'un système de collecte des données sur les pêcheries des petits pélagiques à travers des cellules mixtes, [Establishment of a data collection system on small pelagic fisheries through joint data collection units] CRODT, (Juillet 2018)

51. Rapport annuel des activités dans les AMP de Gandoul, Niamone, Kalounayes et Kasabalanta Counda, [Annual report of activities in the MPAs of Gandoul, Niamone, Kalounayes and Kasabalanta Counda] IUPA, (2018)
52. Etude de la structure des tailles, de la croissance et de la reproduction d’Ethmalosa fimbriata à Joal et Saint-Louis, [Study of the size, growth and reproduction structure of Ethmalosa fimbriata in Joal and Saint-Louis] IFAN/IRD, (Juillet 2018)
53. Mission de suivi du Plan de Pérennisation de l’immatriculation des embarcations de pêche artisanale [Follow-up mission of the Plan for the registration of small-scale fishing boats] DPM, (Juillet-Aout 2018)
54. Biophysical impact assessment and resilience of marine resources in Senegal under fisheries resource management of USAID-COMFISH and COMFISH Plus (2011-2018), Najih Lazar (2018)

## Videos

Trois Vidéos Thématiques de Capitalisation :

Les Conventions locales, outils de gouvernance locale des ressources halieutiques au Sénégal, (January 2018) (French) <https://www.youtube.com/watch?v=wQqOLcbiWO8>

Local conventions, local governance tools for the sustainable management of fisheries resources (September 2018) (French with English subtitles)  
<https://www.youtube.com/watch?v=5YOEo8X4h1M>

Changement Climatique et Peche: Expérience du projet USAID/COMFISH Plus (August 2018) (French) <https://www.youtube.com/watch?v=rJ8bSrnBLyg>

Climate Change and Fisheries: Usaid Comfish Plus Experience (September 2018) (French with English subtitles): <https://www.youtube.com/watch?v=vuVoNy6Na-I>

Enhancing Fish Processing and Empowering Women (September 2018), (Wolof and French with English subtitles) <https://www.youtube.com/watch?v=rIyBF8fDCvw>

Autres Vidéos de l’USAID/COMFISH Plus :

Lancement d'un site Web pour les acteurs de la pêche artisanale au Sénégal [Launch of a website for artisanal fishermen in Senegal] (February 2017)  
<https://www.youtube.com/watch?v=RHyFSc9wg6Y>

Mise en œuvre du plan local d'adaptation du secteur de la pêche à Saint-Louis [Implementation of St. Louis local adaptation plan]. (May 2017).  
[https://www.youtube.com/watch?v=U-yG5Gzxisw&feature=em-share\\_video\\_user](https://www.youtube.com/watch?v=U-yG5Gzxisw&feature=em-share_video_user)

Débat Pêche INN au Sénégal [Televised IUU Fishing National Round Table] (June 30, 2017, RTS) [https://www.youtube.com/watch?v=FJtH3\\_O9b0k](https://www.youtube.com/watch?v=FJtH3_O9b0k)

Vidéos USAID/COMFISH publiée en FY17 :

Projet USAID/COMFISH : Cinq ans au service de la pêche artisanale au Sénégal [Five years of contribution to the collaborative management of fisheries resources in Senegal] (March 2017) <https://www.youtube.com/watch?v=N-3vdkp8qXc>

Empowering Senegalese Fish Processing Women (March 2017) (French and Wolof with English subtitles) <https://www.youtube.com/watch?v=ORz2fVwj70Q>

Plan de gestion participatif de la pecherie de sardinelles [Sardinella Participatory Fisheries Management Plan] (March 2017)  
<https://www.youtube.com/watch?v=nKB2Qf70g3s>

#### **Media online :**

**Mbourty** [Pêche -Interdiction d’aller en mer la nuit :Les CLPA en phase avec le ministre \[Fisheries – Prohibition on going to sea at night : CLPAs in alignment with the Minister\] \(June 14, 2014\). \(https://www.youtube.com/watch?v= tLVz9aU9QI \)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**All Africa** [Mauritania: Closure of Ministerial Conference of the CSRP \(19 May 2017\)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**Dakar Actu** [28<sup>th</sup> Extraordinary Session of the Committee of the CSRP: A new version launched \(18 May 2017\)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**News JS** [Co-management of fisheries in Senegal: The CLPA national bureau established \(15 June 2017\)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**La Vie Senegalaise** [Artisanal fisheries : establishment of the national network of CLPAs \(15 June 2017\)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**Lactuacho.com** [Fisheries : installation of the national office of CLPAs : What will it change ? \(19 June 2017\)](https://www.youtube.com/watch?v=tLVz9aU9QI)

**Le Quotidien** [Rufisque : Transmission of weather alerts : a guide for fishers \(April 2017\) <https://www.lematin.sn/rufisque-transmission-des-alertes-meteorologiques-le-guide-des-pecheurs/>](https://www.lematin.sn/rufisque-transmission-des-alertes-meteorologiques-le-guide-des-pecheurs/)

## ANNEXE 5. Plan de suivi et mitigation environnemental

Category of Activity from Section 3.5, 3.7 and 3.10, of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management PIEE (April 2016)	Environmental Threats	Mitigation Measures	Who is Responsible for Monitoring?	Sources of Verification	Monitoring Method	Frequency of Monitoring
<p>Engaging the government, supporting local communities, planning and outreach</p> <p>Education, technical assistance, and training of stakeholders</p> <p>Technical studies, research and analyses</p> <p>Awareness, outreach and behavior change communications</p> <p>Study tours and peer to peer exchanges</p> <p>Training of government employees</p> <p>Supporting CLPAs and fisherman groups to enforce laws and regulations around fishing practices</p> <p>Realizing behavior change and achieving co-management</p>	<p>Activities that aim to increase public participation in policy making including engaging the government in dialogue at the local and central level to better manage marine fisheries and combat IUU fishing; mobilization of communities for development and enforcement of laws and regulations protecting natural resources; community planning and strategy development present no foreseeable adverse environmental impacts. Per section 3.10 of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management PIEE, these activities are determined to be <b>Categorical Exclusions</b>.</p>	<p>No mitigation measures</p>	<p>CoP</p>	<p>Workplans, Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies</p>	<p>Review of materials</p>	<p>Quarterly</p>

<p>Influencing government policies</p> <p>Building the capacity of stakeholders at all levels of governance (fisheries administration and CLPA institutions, research and education)</p> <p>Improving the sustainability of fishery resources and coastal and marine ecosystems by promoting best practices</p>	<p>All activities that may directly affect fish production and marine resources must evaluate how activities to be implemented will interact with the environment.</p> <p>Environmental impacts of capture marine fisheries include overharvesting; catch of unwanted or undersized (juvenile) fish stocks; destructive fishing practices (destructive gear, bottom structure damage, use of toxic substances, and dynamite fishing); lost gear and nets ("ghost" fishing leading to additional depletion of resources and damage to non-target species such as turtles, marine mammals, and birds); ecosystem stress; and changes in fish population structures.</p> <p>Additional information for impact and mitigation planning related to fisheries can be found at the USAID's Sector Environmental Guidelines: <a href="http://www.usaidgems.org/Sectors/fisheries.htm">http://www.usaidgems.org/Sectors/fisheries.htm</a></p> <p>And at <a href="https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/FishAquaGuide14Jun13Final.pdf">https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/FishAquaGuide14Jun13Final.pdf</a></p>	<p>Inclusion of fishers in sustainable fisheries management, monitoring and enforcement of management measures</p> <p>Training, demonstration, and enforcement of fisheries rules that reduce over-exploitation, destructive fishing practices, and catch of non-target fish and juveniles.</p> <p>Insurance program which supports participatory enforcement thereby reducing bad fishing practices.</p> <p>Co-management capacity development with CLPAs and coordination and collaboration at the central and local level</p> <p>Ecosystem-based fisheries management strategies</p> <p>Use of local and scientific knowledge in fisheries planning and management</p>	<p>CoP and Senior Fisheries Officer</p>	<p>Local Agreements, and FMPs</p> <p>CLPA meeting minutes and reporting</p>	<p>Review of implementation of Local Agreements and FMPs</p> <p>CLPA reports and consultations</p>	<p>Quarterly</p>
<p><b>Post-harvest fisheries activities</b> including:</p>	<p>Improved facilities could result in disturbance to existing landscape/habitat and sensitive ecosystems, or</p>	<p>A technical monitoring construction committee monitors construction and evaluates its compliance with validated plans and ensures</p>	<p>CoP</p>	<p>Construction plans/ designs and photos of all</p>	<p>Review of approved plans and documents,</p>	<p>Quarterly</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Improved processing methods, equipment, storage, packaging, transport and sales</li> <li>- Small scale construction to improve landing sites, and processing facilities</li> <li>- Small scale construction and rehabilitation for water and sanitation structures</li> <li>- Development of Best Practice Processing Compacts (including handling and food safety) with groups of women processors</li> <li>- Strengthening the role of women in the fisheries value chain through management training and support for women fish processing associations</li> </ul> <p>Fish processing is addressed by section 3.7 of the PIEE (<b>Post-harvest and food processing activities</b>).</p>	<p>degrade water resources, cause sedimentation to surface waters or contamination of groundwater and surface water.</p> <p>Increasing the demand and value of fish products, packaging, and marketing could in theory give incentive to increase fishing effort and contribute to overfishing.</p> <p>Fish processing effluents and solid waste may produce adverse effects on the receiving coastal and marine environment.</p> <p>Land use change related to small-scale construction may disturb habitat and local hydrology. Runoff from cleared ground or materials stockpiles during construction can result in sedimentation/fouling of surface waters. Construction may result in standing water on-site, which readily becomes breeding habitat for mosquitoes and other disease vectors; this is of particular concern as malaria is endemic in most of Senegal.</p> <p>Increased and air and noise pollution can result during construction or rehabilitation from the actions of construction equipment and workers.</p> <p>Local procurement of construction materials (timber, fill, sand and gravel, etc.) may have adverse local impact</p> <p>Smoke drying fish may have safety and health risks for fish processors</p>	<p>that building permits and licenses are obtained as appropriate and necessary.</p> <p>No activities at sites within 30 meters of a permanent or seasonal stream or water body.</p> <p>During periodic site visits questions are raised and improvement measures proposed.</p> <p>Codes of good practice are developed and adopted by all members of fish processing groups, including safeguards to protect workers from occupational safety and health hazards.</p> <p>Codes of Good Practice include agreement to not purchase or process juvenile fish</p> <p>Fisheries management plans (FMP) and Local Agreements developed and implemented to prevent overfishing and illegal fishing.</p> <p>Support for medium to large scale fish processing activities will require Positive determination and an EA.</p> <p>Review USAID Food Processing sector guide: <a href="http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf</a></p> <p>And small scale construction guidelines: (<a href="http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm">http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm</a>) (<a href="http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VsIFdGuide--Construction_22Dec2011.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/VisualFieldGuides/ENCAP_VsIFdGuide--Construction_22Dec2011.pdf</a>)</p>		<p>facilities constructed</p> <p>Official government approvals of construction</p> <p>FMPs and Local Agreements to prevent overfishing</p> <p>Technical reports</p> <p>Codes of Good Practice (hygiene and agreement to not process juvenile fish)</p>	<p>site inspection, photos, and periodic review of performance related to Codes of Good Practice</p> <p>Consultations with CLPA Committees</p>	
---	--	---	--	--	--	--

	<p>and fish processing may generate odor pollution.</p> <p>Discharge of waste water to may degrade coastal and aquatic habitat</p> <p>Inefficient smoke drying with wood contributes to deforestation</p> <p>Impacts related to small-scale construction are found in Section 3.5 of the PIEE (<b>Building productive infrastructure</b>)</p>					
--	---	--	--	--	--	--

## ANNEXE 6. Rapport final du Suivi Environnemental (EMMR)

Category of Activity from Section 3.5, 3.7 and 3.10, of the Senegal EG Food Security and Natural Resource Management PIEE (April 2016)	Monitoring/mitigation measure	Responsible party	Monitoring Plan			Monitoring method	Cost estimate (USD)	Monitoring Log	
			Indicator	Source of verification	Reporting frequency of monitoring			Date	Result
<p>Engaging the government, supporting local communities, planning and outreach</p> <p>Education, technical assistance, and training of stakeholders</p> <p>Technical studies, research and analyses</p> <p>Awareness, outreach and behavior change communications</p> <p>Study tours and peer to peer exchanges</p> <p>Training of government employees</p> <p>Supporting CLPAs and fisherman groups to enforce laws and regulations around fishing practices</p> <p>Realizing behavior change and achieving co-management.</p>	No mitigation measure. The stakeholders were trained on sustainable management of fisheries resources, fishing code and fisheries legislation, hence contributing to a positive impact on the environment.	Project Manager (CoP)	<p>-Number of people trained</p> <p>-Number of institutions strengthened</p>	<p>AMELP Workplans, Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies</p> <p>Technical reports</p>	Quarterly	<p>Collection of data by the field staff</p> <p>Review of materials prepared by the M&amp;E and CoP</p>	No cost	LoP	<p>- 9,761 Stakeholders trained</p> <p>- 39 CLPA</p>
<p>Influencing government policies</p> <p>Building the capacity of stakeholders at all levels of</p>	Inclusion of fishers in sustainable fisheries management,	CoP and Senior	-Types of participants in the processes of elaboration and	<p>AMELP Workplans, Quarterly</p>	Quarterly	Collection of data by	Cost \$19,964	LoP	342 participatory monitoring trips

<p>governance (fisheries administration and CLPA institutions, research and education)</p> <p>Improving the sustainability of fishery resources and coastal and marine ecosystems by promoting best practices</p>	<p>monitoring and enforcement of management measures</p> <p>Training, demonstration, and enforcement of fisheries rules that reduce over-exploitation, destructive fishing practices, and catch of non-target fish and juveniles.</p> <p>Insurance program which supports participatory enforcement thereby reducing bad fishing practices.</p> <p>Co-management capacity development with CLPAs and coordination and collaboration at the central and local level</p> <p>Support to the CLPA Network setting up</p> <p>Ecosystem-based fisheries management strategies</p> <p>Use of local and scientific knowledge in</p>	<p>Fisheries Officer</p>	<p>implementation of the various strategies and policies developed</p> <p>-Number of people and institutions trained in sustainable and participatory resource management</p> <p>-Number of participatory monitoring trips</p> <p>-Number of activities to monitor and evaluate implementation of strategies developed</p> <p>Implementation of joint research units at local level</p> <p>Implementation of the consultation framework for sardinella FMPs</p>	<p>Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies</p>		<p>the field staff</p> <p>Review of materials by the M&amp;E and CoP</p> <p>Review of implementation of Local Agreements and FMPs</p> <p>CLPA reports and consultations</p>		<p>1 Strategy for implementation of sardinella FMPs validated</p> <p>2 sardinella FMPs approved (Grande Côte Nord and Casamance)</p> <p>3 sardinella FMPs implemented (Grande Côte Sud, Cap Vert, Petite Côte)</p> <p>Arretes for Ethmalosa FMP implementation in Palmarin, Fimela, Toubacouta, Missirah, Djirnda and Foundiougne CLPAs</p> <p>1 Ethmalosa FMP in Sine Saloum proposed for the CLPAs of Toubacouta, Missirah, Djirnda, Bassoul, Niodior,</p>
---	---	--------------------------	---	---	--	---	--	--

	fisheries planning and management								Foundiougne, Fimlea and Palmarin  1 Ethmalosa FMP Casamance final ready for validation
<p><b>Post-harvest fisheries activities</b> including:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Improved processing methods, equipment, storage, packaging, transport and sales</li> <li>- Small scale construction to improve landing sites, and processing facilities</li> <li>- Small scale construction and rehabilitation for water and sanitation structures</li> <li>- Development of Best Practice Processing Compacts (including handling and food safety) with groups of women processors</li> <li>- Strengthening the role of women in the fisheries value chain through management training and support for women fish processing associations</li> </ul> <p>Fish processing is addressed by section 3.7 of the PIEE (<b>Post-harvest and food processing activities</b>)</p>	<p>A technical monitoring construction committee monitors construction and evaluates its compliance with validated plans and ensures that building permits and licenses are obtained as appropriate and necessary.</p> <p>No activities at sites within 30 meters of a permanent or seasonal stream or water body.</p> <p>During periodic site visits questions are raised and improvement measures proposed.</p> <p>Codes of good practice are developed and adopted by all members of fish processing groups, including safeguards to protect workers from</p>	CoP and Climate change officer	<ul style="list-style-type: none"> <li>-The modern processing unit</li> <li>-Equipment: number of fish-drying racks</li> <li>-Number of ovens</li> <li>-Number of potable water sources</li> <li>-Number of loans</li> <li>-Code of conduct</li> <li>-Local agreement</li> <li>-Number of assessments and monitoring of code of conduct implementation</li> <li>-Fisheries plans</li> </ul>	AMELP Workplans Quarterly Reports, and materials prepared for capacity building, training, and studies,  Code of conduct  Monitoring and assessment reports	Quarterly	Field visits  Evaluation and monitoring Meetings  Data collected by the field staff or partners	No cost	LoP	<p>3 workshops on Hygiene and Quality for women of Guéréo, Yène Todd &amp; St. Louis</p> <p>3 workshops on Good governance for women of Goxu Mbacc, Pencium Senegal and Fasse Boye</p> <p>Missirah Women's Training Workshop on Processing Techniques</p> <p>Cayar: Use of improved oven equipped with stack. Solar dryers installed. 20 women</p>

	<p>occupational safety and health hazards.</p> <p>Codes of Good Practice include agreement to not purchase or process juvenile fish</p> <p>Fisheries management plans (FMP) and Local Agreements developed and implemented to prevent overfishing and illegal fishing.</p> <p>Support for medium to large scale fish processing activities will require Positive determination and an EA.</p> <p>Review USAID Food Processing sector guide:</p> <p><a href="http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf">http://www.usaidgems.org/Documents/MSEs/USAID_MSE_Sector_Guideline_Food_Processing_2013.pdf</a></p> <p>And small scale construction guidelines: (<a href="http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm">http://www.usaidgems.org/sectorGuidelines.htm</a>) (<a href="http://www.usaidgems.org/Documents/visualF">http://www.usaidgems.org/Documents/visualF</a></p>							<p>trained by ANER..</p> <p>10 sites visited (healthiness committees)</p> <p>10 action plans developed</p> <p>11 sites visited (hygiene committees)</p> <p>Putting in place admin., management and financial tools for 15 Hygiene Committees</p>
--	---	--	--	--	--	--	--	--

	<a href="#">ieldGuides/ENCAP_Vsl FldGuide-- Construction_22Dec2011.pdf</a>								
<p><b>Adaptation to global climate change activities</b> including:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planting vegetation or trees for coastal protection</li> <li>- Improved fish processing to increase resilience of fisheries sector households</li> <li>- Support to protect life and property at sea, including weather alerts and safety at sea programs</li> <li>- Coastal development setbacks</li> <li>- Inclusion of climate change considerations in fisheries management plans and CLPA Local Agreements</li> </ul>	<p>Vulnerability assessments</p> <p>Formally approved Adaptation Plans and implementation of adaptation actions with no foreseeable adverse environmental impacts.</p> <p>Avoidance of hard structures and beach nourishment in favor of soft solutions, e.g. restoration of natural vegetation for erosion and flood control.</p>	COMFISH Plus Climate Change Officer	<p>Number of Plans, policies, strategies, adaptation rules/regulations</p> <p>Number of hygiene charters</p> <p>Number of monitoring committees</p>	AMELP Strategic documents Activities Reports etc.		<p>Field visits</p> <p>Evaluation and monitoring Meetings</p> <p>Data collected by the field staff or partners</p>	Cost \$2,294	LoP	<p>4 hygiene charters (Ndayane, Mballing Site, Diamniadio et Missirah) adopted. Totaling 15 in place. Plus 4 at MPEM investment sites = 19.</p> <p>1 decree establishing the National Fisheries Climate Change Adaptation platform</p> <p>5 Thematic Groups set up for studies, research, training, Project &amp; program design, information, Communication &amp; awareness raising, fundraising &amp;</p>

								<p>external relations, M&amp;E</p> <p>109,329 fishers benefit from climate services provided by ANACIM due to the SMS platform put in place by the project for early warning of extreme weather. Local participatory evaluations for stakeholder feedback conducted.</p> <p>6 local Climate Change adaptation plans approved and implemented, including 51 monitoring missions for mangroves and high risk areas in MPAs, outreach on sand mining, etc.</p> <p>NAP- Fisheries operationalized</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	---

									<p>through a national platform and steering committee</p> <p>Survey on access and use of CIS in CLPAs of Mbour and Saint Louis</p> <p>1 workshop on Climate Finance in Dakar</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--